



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE
ARLES

AVENANT N° 3

La Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville d'Arles a été signée le 6 juillet 2018, l'avenant 1 le 20 juin 2019 et l'avenant 2 le 19 octobre 2022.

ENTRE LES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES :

- La commune de Arles représentée par son maire Patrick de CAROLIS,
- La communauté d'agglomération de Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) représentée par son président Patrick de CAROLIS,

LES PARTENAIRES FINANCEURS :

- L'Etat représenté par Christophe MIRMAND, Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône,
- La Banque des Territoires- Groupe Caisse des Dépôts, représentée par Alexis ROUQUE Directeur Régional
- Le groupe Action Logement, représenté par Clarisse BAINVEL et Martine CORSO, Présidente et Vice-Présidente du CRAL Provence Alpes Côte d'Azur,
- L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, représentée par Patrick de CAROLIS, Président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, déléataire des aides à la pierre,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône représenté par sa Présidente Martine VASSAL.

LES PARTENAIRES LOCAUX :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, représentée par son Président Stéphane PAGLIA,
- La Chambre de Métier et de l'Artisanat de la Région Provence Arles Côte d'Azur, représentée par son Président Yannick MAZETTE,
- L'Agence Départemental d'Information ADIL représentée par sa Présidente, Judith DOSSEMONT,
- ENEDIS, représenté par Jacques NICOLI, Directeur Territorial.

SOMMAIRE

PREAMBULE		P. 4
	Rappel des éléments de présentation	P. 4
	Objet de la convention	P. 8
SECTION 1	Organisation de la convention	P. 9
Art. 1	Engagement général des parties	P. 9
Art. 2	Mise en place d'une gouvernance locale	P. 11
Art. 3	Suivi du déploiement du programme ACV	P. 12
SECTION 2	Les périmètres d'intervention	P. 13
Art. 4	Définition des périmètres 2023 / 2026	P. 13
Art. 4 / 1	Rappel des spécificités territoriales	P. 13
Art. 4 / 2	ACV et ORT du Centre Aggloméré	P. 13
Art. 4 / 3	ORT Secteur rural en réflexion	P. 17
SECTION 3	La stratégie de redynamisation	P. 19
Art. 5	Les diagnostics et études préalables	P. 19
Art. 6	Plan d'action pour les 5 axes	P. 20
	Axe 1	P. 21
	Axe 2	P. 24
	Axe 3	P. 28
	Axe 4	P. 31
	Axe 5	P. 35
	Synthèse des 5 axes	P. 37
SECTION 4	Evaluation et validation Avenant 3	P. 38
Art. 7	Objectifs et modalités d'évaluation	P. 38
Art. 8	Validation de l'avenant 3	P. 38
SIGNATURES		P. 39
ANNEXE 1	Programmation financières actualisée	P. 40
ANNEXE 2	Fiches Actions mises à jour	P. 42
	Axe 1	P. 44
	Axe 2	P. 53
	Axe 3	P. 69
	Axe 4	P. 84
	Axe 5	P. 98
ANNEXE 3	Catographie et liste des adresses incluses	P. 109
	Périmètre ACV 2 et ORT élargi	P. 110
	Liste des adresses incluses	P. 111

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la Ville d'Arles pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie. Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Rappel des éléments de présentation Action Cœur de Ville Arles

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville », engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes-centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires, qui concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

**La Commune d'Arles, lauréate du programme Action Cœur de Ville 1 en 2018,
a été retenue au titre du programme Action Cœur de Ville 2 pour la période 2023 / 2026.**



Un territoire hors norme

La Commune d'Arles est, de très loin, la plus étendue de toutes les communes de France métropolitaine, avec sa superficie de 759 km² (l'équivalent de Marseille x 3, Paris x 7, Lyon x 15 et Lille x 21,).

Son territoire comprend trois espaces naturels remarquables : aux portes de la ville, au Sud, s'ouvre le Delta du Rhône, qui constitue la Camargue (dont elle possède la plus grande partie), un des plus beaux sites naturels d'Europe, territoire où la faune et la flore sont d'une richesse exceptionnelle, au Nord les Alpilles, constituées de terres agricoles et de forêts méditerranéennes, où vivent plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées, et à l'Est la Crau, dernier écosystème de type steppique d'Europe Occidentale.

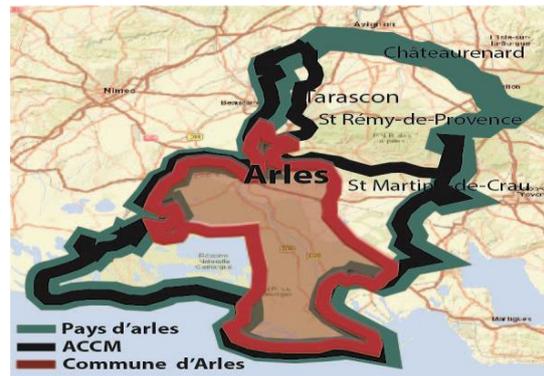


Troisième ville du département des Bouches du Rhône, elle compte 50 968 habitants (INSEE 2023).

(chiffre de 50 000 habitants atteint à la fin des années soixante)

Elle a participé en 2004 à la création de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dont elle est la Ville Centre, avec 60 % de la population.

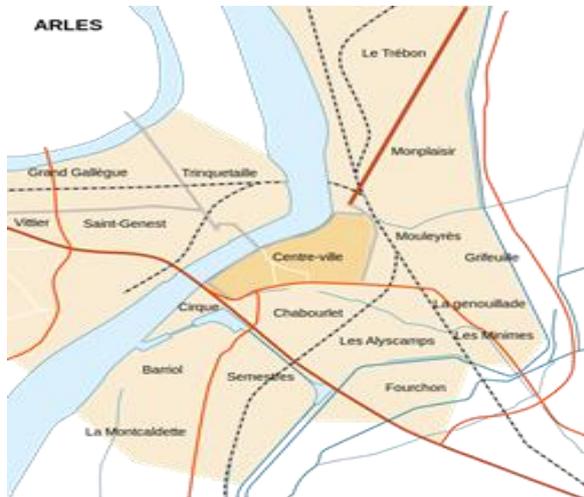
Arles joue également le rôle de « capitale » emblématique du Pays d'Arles (syndicat mixte de 29 communes et 3 intercommunalités), avec 30 % de sa population et du fait de son rayonnement culturel et touristique, et de la présence de services et équipements structurants : établissements d'enseignement supérieur, hôpital, sous-préfecture...



Une histoire, un patrimoine

Depuis 1981, Arles est classée « Patrimoine mondial de l'Humanité » par l'UNESCO à triple titre : pour ses monuments romains et romans, pour l'ensemble de son Centre Ancien et son Chemin d'Arles vers St Jacques de Compostelle, pour l'inscription de la Camargue au réseau mondial des réserves biosphères.

La Ville est également classée Ville d'Art et d'Histoire et bénéficie d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Déjà, sur sa liste de 1840, Prosper Mérimée inscrivait une douzaine de monuments à protéger dans la commune : il y en a 54 classés aujourd'hui, et 56 inscrits à l'inventaire supplémentaire, et les campagnes de fouilles font surgir régulièrement de nouveaux trésors, comme le buste de César découvert dans le Rhône en 2007.



La Ville a été aménagée dès l'époque grecque, mais le premier plan d'urbanisme connu remonte au 1^{er} siècle av. J.-C., sous l'empereur Auguste. Il structure encore de nos jours le Centre-Ville. Au plus fort de son expansion, vers le premier quart du V^e siècle, la ville était probablement aussi peuplée que de nos jours.

La langue, les costumes et les fêtes traditionnelles font d'Arles la capitale de la culture provençale. De nombreux événements culturels marquent chaque saison, comme les rendez-vous des Rencontres Internationales de la Photographie, de la tauromachie avec les Férias, de la musique (Festival des Suds), de la littérature, du théâtre ...

Le nom d'Arles est aussi indissociable de celui de Van Gogh. Le séjour arlésien du peintre reste sa période la plus productive en toiles et en dessins : plus de 300 œuvres en l'espace de 15 mois. Et depuis 2012, la Fondation Van Gogh présente chaque année des toiles du peintre en Centre-Ville dans les locaux de l'ancienne Banque de France, rénovés pour servir d'écrin aux expositions internationales.



A l'aube du XXI^{ème} siècle, la dimension culturelle de la Ville s'élargit encore avec l'installation de la Fondation d'Art Moderne LUMA, abritée dans la tour imaginée par Franck GEHRY, l'un des plus grands architectes contemporains et la réalisation de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie que l'on doit à l'architecte Marc BARANI.

Arles s'affiche comme ville du Sud, où il fait bon vivre et où se mêlent produits de terroir et paysages multiples à découvrir toute l'année : les arlésiens aiment leur ville et ont du mal à en partir puisqu'en 10 ans, seule 20% de la population a quitté la commune contre une moyenne de 34% au niveau national.

Une économie locale pour l'instant basée principalement sur le tourisme, la culture et les services

L'économie arlésienne, favorisée dès l'Antiquité par la proximité du Rhône puis par la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille (PLM) créée au milieu du XIX^e siècle, n'a pas bénéficié dans les années 1960 des grandes politiques d'aménagement comme Fos à l'Est et le littoral languedocien à l'Ouest. De plus, elle reste à l'écart du nouveau tracé TGV Paris-Marseille qui passe par Aix. Toutefois, située au carrefour des axes rhodanien et méditerranéen, la ville offre un potentiel très diversifié à conforter, un poumon vert entre l'un des pôles les plus industrialisés du Sud de l'Europe et les complexes balnéaires qui se succèdent à l'Ouest jusqu'à la frontière espagnole.

Bien qu'entre 1980 et 1985, les disparitions successives et rapprochées des Constructions Métalliques de Provence (activités de chaudronnerie et de métallurgie), des Ateliers SNCF et des Papeteries, ont occasionné la perte sèche de 3 000 emplois, Arles est le cinquième pôle d'emploi du département avec 19 348 emplois. Les emplois arlésiens sont en grande majorité des emplois de services qui représentent en effet plus de 84 % du total, avec 7 584 emplois (administration, éducation, santé et action sociale) et 8 623 emplois liés aux services marchands (commerce, transports, services). L'agriculture représente 727 emplois, le secteur de la construction 1 203 et l'industrie offre de son côté 1 171 emplois (sources INSEE 2020).

Depuis 10 ans, l'emploi salarié privé a progressé plus rapidement. On compte 2 072 avec des salariés, mais sur ce nombre, 137 comptent de 20 à 200 salariés et seules 4 dépassent les 200 salariés (source Ville-data 2023). Des projets qui voient ou qui vont voir prochainement le jour sont porteurs d'espoir pour le futur développement de la Ville : ouverture de la Fondation LUMA et du Museon Arlaten en 2021, nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, Shopping Promenade ; ils attirent aujourd'hui d'autres projets de renom comme les fondations Fragonard et Lee Ufan

A cela, on peut ajouter l'ancrage territorial du milieu de l'édition avec Harmonia Mundi et Actes Suds, du numérique (Tunouzapasvu, Smart Tales Games, Pôle Sud, CT Software, Novead,).

Les formations universitaires de pointe liées aux nouveaux métiers de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Nouvelles Technologies délivrées sur Arles préparent les activités de demain. On compte ainsi 1 400 étudiants dans la Ville, qui suivent les formations dispensées par l'Université Aix-Marseille (DUT et Licences dans le domaine du numérique, Licences de Conservation du Patrimoine Bâti et de Gestion des Institutions Culturelles, Masters des Métiers du Patrimoine et 3^{ème} cycle sur la Préservation des Zones Humides), l'Ecole Nationale de la Photographie, MOPA ex- SUPINFOCOM, et le BTS Métiers du Tourisme. L'ambition de la Ville est d'augmenter la présence de 1 000 étudiants supplémentaires dans les 6 prochaines années.

Arles Cœur de Ville, les enjeux

Entre le projet du Parc des Ateliers, avec la Fondation LUMA, l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie et le futur Pôle d'Echange Multimodal près de la Gare SNCF, le projet de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier de Barriol à l'Ouest et la reconquête de la Rive Droite du Rhône (anciennes Papeteries Etienne), Arles, était déjà labellisée « Pôle d'excellence des cœurs de ville » en 2008.

Le Cœur de Ville accueille un peu plus de 7 000 habitants, soit 14% de la population communale et, avec ses 56 hectares (contre 25 hectares en moyenne), il est l'un des plus étendu du panel des 100 villes moyennes étudiées en décembre 2017 par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Le projet de régénération urbaine proposé répond à plusieurs problématiques :

- développer tout en protégeant,
- éviter la muséification progressive et la « gentrification » du Centre Ancien,
- conserver la mixité des fonctions.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées, en particulier le Plan Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'OPAH, ainsi qu'au niveau réglementaire le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien, le règlement local de publicité et aussi le dispositif FISAC.

Le Centre Ancien d'Arles recèle un patrimoine urbain exceptionnel, reconnu aujourd'hui par son label « Patrimoine Mondial de l'UNESCO » avec 8 monuments classés. C'est l'atout essentiel de la Commune : sa mise en valeur, outre l'amélioration de la qualité urbaine et du cadre de vie pour les habitants, est la condition majeure de l'attractivité touristique et économique de la Ville.

Pour conforter efficacement et durablement son développement, le Cœur de Ville d'Arles appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Objet de la convention

L'avenant n° 3 reprend dans sa section 1 (articles 1 à 3) les éléments de gouvernance et de suivi de la convention :

- Art. 1 - Engagement général des parties engagements
- Art. 2 – Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville
- Art. 3 - Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La section 2 (article 4) précise la définition des nouveaux périmètres pour la période 2023 / 2026 :

- Rappel des spécificités territoriales
- Les nouveaux périmètres ACV et ORT du centre aggloméré d'Arles
- Les périmètres ORT en réflexion pour le secteur rural de la Commune d'Arles

La section 3 (articles 5 et 6) décrit la stratégie de redynamisation Action Cœur de Ville d'Arles pour chacun des axes du projet :

- Art. 5 – Les diagnostics et études préalables
- Art. 6 – Le plan d'action prévisionnel global et détaillé pour les 5 axes

La section 4 (articles 7 et 8) expose les modalités de suivi de la convention et de validation de l'avenant 3:

- Art. 7 - Objectifs et modalités d'évaluation des projets
- Art. 8 - Validation de l'avenant 3

En annexe

ANNEXE 1 : Programmation financière prévisionnelle (maquette actualisée)

ANNEXE 2 : Fiches actions mises à jour

ANNEXE 3 : Cartographie des périmètres et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

SECTION 1 : Organisation de la convention

Art. 1 - Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville d'Arles et de l'EPCI Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme (Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires) à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

En particulier :

► **L'Etat** s'engage

- A animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- A désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- A étudier les possibles co-financements des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits disponibles : L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local.

► **Les Collectivités Ville d'Arles et ACCM** s'engagent

- A mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- A ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

► **La Caisse des Dépôts / Banque des Territoires**, partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). Ceux-ci seront soumis à la validation de ses comités internes.

- La Banque des Territoires souhaite que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques ;
- Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville ;
- Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne ;
- La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

► **L'ANAH**, mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

► **Action Logement** s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md€ de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

► **L'ADIL** s'engage à :

- Mener des études afin de participer à une connaissance plus fine du territoire et du fonctionnement du parc de logement existant,
- Mener un dialogue avec les populations et proposer un conseil aux habitants pour apporter des services de proximité (permanence de proximité, information sur l'accession à la propriété ou l'acquisition - amélioration ...),
- Contribuer à l'animation, afin de favoriser le dialogue et l'information des acteurs de l'habitat et de la population (organisation de tables rondes entre professionnels de l'immobilier, acteurs publics et population, ateliers d'information collective sur la Lutte contre l'Habitat Indigne en Centre-Ville ...).

► **LA CMAR PACA** pourra :

- Mettre son expertise du tissu artisanal au service des projets d'aménagement de la Commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation de l'artisanat, de ses métiers et savoir-faire,
- Mobiliser son offre de service à destination des entreprises pour les informer, les former et les accompagner notamment sur l'anticipation des transmissions-reprises, sur les enjeux d'adaptation et de professionnalisation en lien avec la transition écologique et numérique en s'appuyant sur les projets et actions du programme ACV ;

► **Les autres partenaires locaux, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie** s'engagent :

- A instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- A mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

L'avenant n° 3 couvre la période 2023 / 2026.

Art. 2 – Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et Intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

Art. 2 / 1 - Organisation Administrative

La Ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM assurent ensemble la direction de projet et l'organisation du travail partenarial qui interviendra à deux niveaux :

- Stratégique : déclinaison des objectifs, mise en cohérence avec les autres politiques publiques, organisation et animation du partenariat, accompagnement des élus, etc ...
- Opérationnel : animation, organisation du travail et des contributions des différents acteurs, reporting, gestion des risques et des points de blocage, pilotage des prestataires et des études.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services de l'Agglomération et de la Directrice Générale des Services de la Ville d'Arles, la Direction de Projet est assurée par une Equipe de Projet constituée :

- Pour la Ville d'Arles : de la Direction Générale des Services Techniques, des Directions de la Voirie et des Bâtiments Communaux, de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Direction de l'Urbanisme Opérationnel, du responsable Commerce du Centre-Ville, de la Direction du Patrimoine, et de la Direction des Finances ;
- Pour l'ACCM : de la Direction Aménagement et Cohésion du Territoire, du Renouvellement Urbain et de l'Habitat renforcée d'une cheffe de projet Rénovation Urbaine, de la Direction du Développement Economique renforcé d'un chef de projet Commerce, de la Direction Aménagement et Mobilité.
- Contact de la Directrice de Projet : Arielle SCICHILONE – a.scichilone@ville-arles.fr – 04 90 49 36 39

Les services de l'Etat (représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer représentée par son service territorial, de l'ANAH et du Sous-Préfet) seront associés à l'équipe de projet.

L'équipe de projet se réunira au complet au minimum une fois par semestre pour échanger et faire le point sur l'avancement des différents dossiers. Des réunions thématiques auront lieu en tant que de besoin avec la possibilité d'inviter des acteurs locaux dont la présence s'avèrerait nécessaire à la réflexion et à la mise en œuvre du projet.

Art. 2 / 2 - Comité Territorial de Projet (Ville et ACCM)

Composé des élus de la Ville d'Arles et de la Communauté d'agglomération ACCM, il se réunira à l'initiative de M. le Maire-Président pour des points d'étape réguliers. Il validera les phases clés du dispositif Action Cœur de Ville et les propositions de modifications ou d'évolution inhérentes à la mise en œuvre des projets décrits dans les fiches –actions.

Présidé par M. le Maire- Président ou l'Adjoint qu'il désignera, il est composé de :

- Pour la Ville d'Arles : le 1^{er} adjoint en charge du développement et de l'accueil des entreprises, des transports publics, de la circulation et du stationnement, l'adjointe en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du patrimoine, l'adjointe en charge de la transition écologique, des travaux et aménagements urbains et de la planification territoriale, de l'adjoint au tourisme.
- Pour l'ACCM : le Vice-Président en charge de l'Habitat, le Vice-Président en charge du Développement Economique et du Commerce, de la Vice-Présidente en charge des Transports et de la Mobilité, de la Vice-Présidente en charge de la Promotion du Tourisme.

Art. 2 / 3 - Comité Local de Projet (Comité de Pilotage)

Le Comité de Projet est présidé par le Maire d'Arles, Président de la communauté d'agglomération ACCM.

Y participent :

- La Ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM, représentée par le Maire Président,
- L'Etat, représenté par le Sous-Préfet d'Arles en présence du chef du service territorial d'Arles de la DDTM et de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur d'Arles.

Les partenaires financeurs et les partenaires locaux y sont représentés :

- La Banque des Territoires,
- Action Logement,
- L'ANAH,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale PACA,
- L'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA),
- L'ADIL

Le Comité de Projet valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit à minima de façon annuelle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Art. 3 – Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La ville d'Arles s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville d'Arles réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches-actions, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le Maître d'Ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Auquel cas celle-ci sera soumise au préalable à l'analyse du Comité Local de Projet, et si nécessaire du Comité Régional d'Engagement.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2026, les collectivités peuvent proposer au Comité Local de Projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

SECTION 2 : Les périmètres d'intervention

Art. 4 – Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023 – 2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant n° 2 de projet 2018-2022.

Art. 4 / 1 – Rappel des spécificités territoriales

Le territoire ACCM a la particularité de compter deux villes (Arles et Tarascon) ayant intégré le programme Action Cœur de ville. Dans ce contexte, le basculement des deux conventions-cadre Action Cœur de Ville en convention d'ORT s'est effectué naturellement par voie d'avenant (avenant n° 2 Cœur de Ville pour la Commune d'Arles).

La convention-cadre « Action Cœur de Ville » d'Arles a été homologuée en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2020.

A l'échelle de l'agglomération, la formalisation d'une stratégie territoriale d'intervention cohérente et équilibrée est en cours pour assurer l'articulation avec les objectifs des documents de planification en vigueur. La stratégie territoriale Habitat et Commerce permet aujourd'hui d'élargir les périmètres des secteurs d'intervention. C'est ainsi que, sur le reste du territoire de ACCM, afin de bénéficier au mieux des dispositifs qu'apportent les ORT, la Ville de St Martin de Crau va intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain » et l'ORT pourrait être élargi ultérieurement aux principaux villages de la Commune d'Arles, afin de prendre en compte sa dimension rurale. A ce titre, la convention ORT étant évolutive, elle pourra être avenantée d'ici 2026.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT pour le territoire ACCM :

Renforcer l'attractivité commerciale des Centres-Villes

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale (sur le périmètre d'intervention opérationnel)
- Possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques

Favoriser la réhabilitation de l'habitat

- Accès prioritaire aux aides de l'ANAH (dispositif renforcé aux bailleurs)
- Eligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien

Mieux maîtriser le foncier

- Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de préemption dans les locaux artisanaux

Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux

- Permis d'innover,
- Permis d'aménager multi-site.

Art. 4 / 2 – Les nouveaux périmètres ACV et ORT du Centre Aggloméré d'Arles

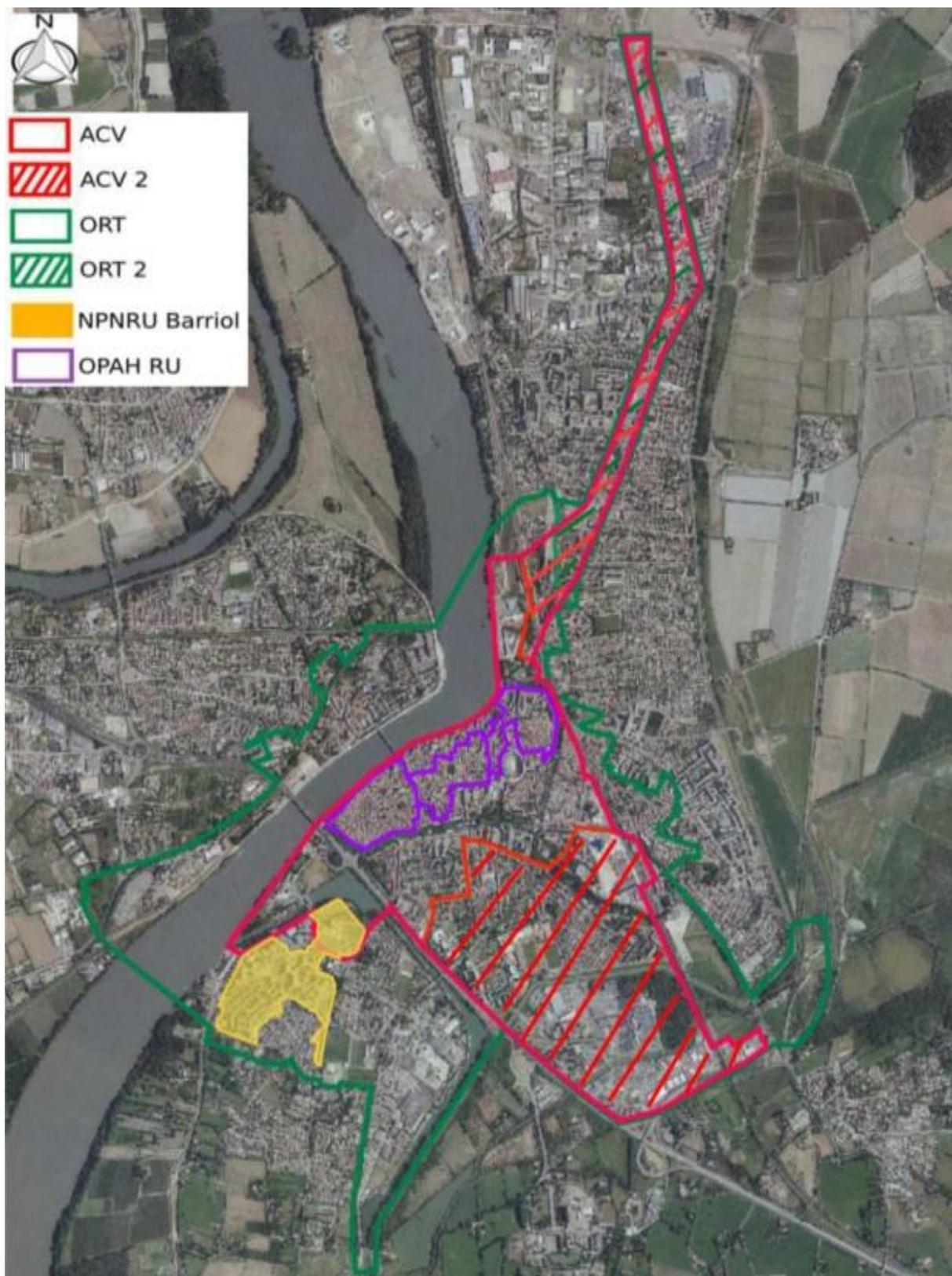
L'OPAH – RU en cours (démarrage effectif au 01.06.2021 pour une durée de 5 ans) représente le volet Habitat du programme Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation Territoriale. Elle est plus amplement décrite en annexe dans les fiches-actions.

Le périmètre Action Cœur de Ville (en rouge) défini initialement comprenait déjà le Quartier Gare, et il est désormais élargi aux entrées de Ville Nord et Sud.

Quant au périmètre ORT sur le Centre aggloméré de la Commune (en vert), son périmètre est étendu pour prendre en compte l'entrée Nord de la Ville.

Dans une logique de transition écologique, les nouveaux secteurs urbanisés intégrés aux périmètres permettront d'assurer une meilleure cohérence avec les objectifs de revitalisation du Centre-Ville, notamment en termes d'accessibilité et de stationnement, avec notamment une attention particulière portée aux mobilités décarbonées dans les liaisons avec le Centre Historique, sans que les mesures prises ne portent atteinte au commerce de centre-ville.

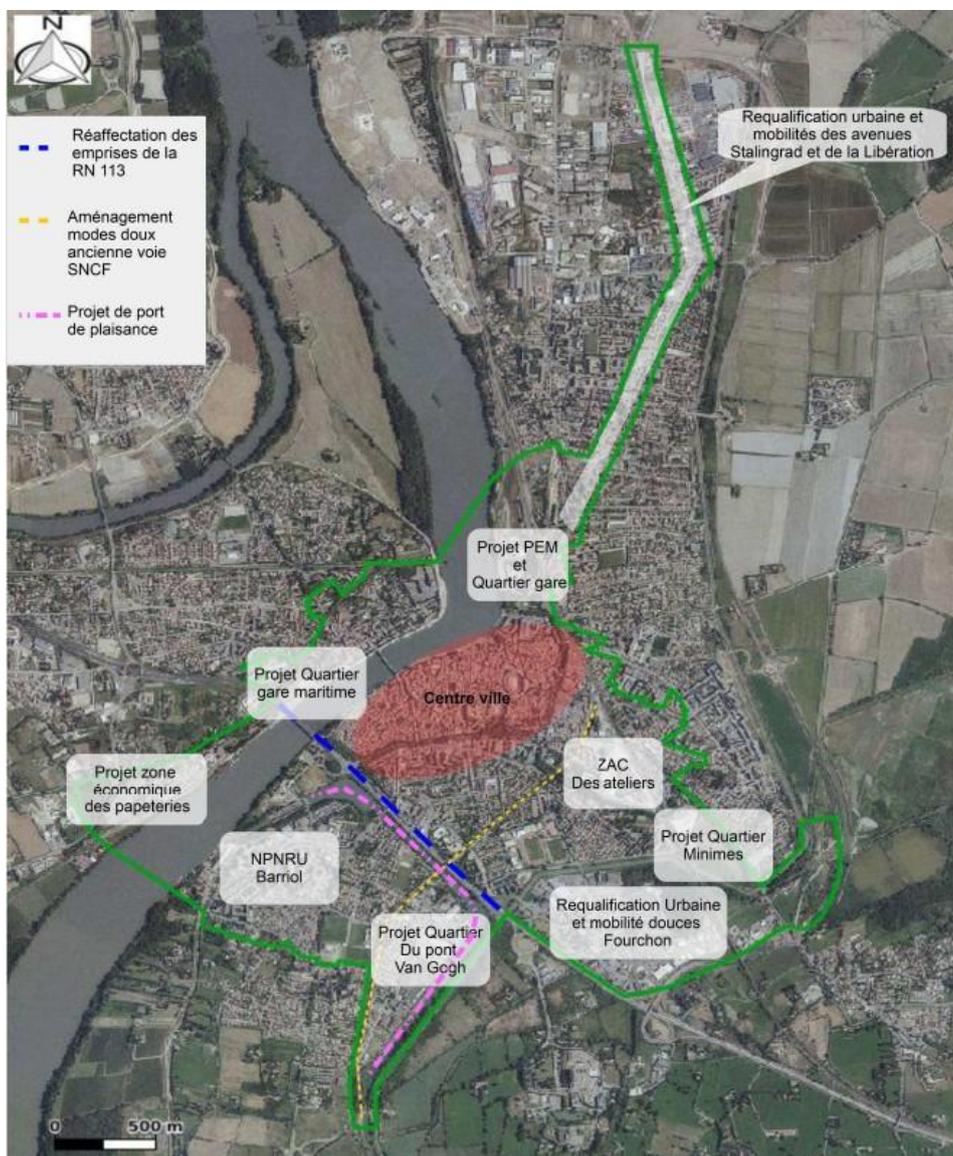
Nouveaux périmètres ACV et ORT



Le périmètre ACV est élargi avec la prise en compte du quartier de Fourchon / Chabourlet et celui de l'ORT avec l'entrée de Ville Avenue de la Libération / Avenue de Stalingrad au Nord du Centre Historique.

Sur le périmètre ORT du centre aggloméré d'Arles, plusieurs projets d'aménagement stratégiques sont portés par la commune et l'agglomération pour concourir au renforcement de l'attractivité du territoire, et accompagner le dispositif Action Cœur de Ville :

- Le secteur de la Gare SNCF,
- Le Parc des Ateliers (fondation LUMA), l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, et le secteur des Minimes,
- Le quartier de Chabourlet et le secteur de la zone Economique de Fourchon, qui déjà intégrés dans l'ORT, fera désormais partie du périmètre ACV,
- Les berges du canal d'Arles à Bouc, de l'écluse de la presqu'île du Cirque Romain jusqu'au pont Van Gogh, sur lesquelles le projet de la création d'un port de Plaisance est envisagé en liaison avec le quartier de Barriol en NPNRU et la requalification des emprises de la RN 113 rendu possible par la réalisation du contournement autoroutier d'Arles,
- La presqu'île du Cirque Romain où sont implantés le Musée de l'Arles Antique, la Chambre de Commerce et le Palais des Congrès,
- Le secteur de Beauchamp,
- La rive droite du Rhône et le Sud du Quartier de Trinquetaille,
- Les délaissés ferroviaires de la ligne Arles / Port St Louis et le tronçon de la RN 113 qui traverse la Ville.



Au Nord, le Pôle d'Echange Multimodal d'Arles regroupe les gares ferroviaire et routière ainsi que la halte fluviale aux portes de la ville historique. Ce secteur représente des potentialités remarquables autour des terrains SNCF (qui font l'objet d'un protocole foncier avec la ville d'Arles). L'agrandissement au Printemps 2023 de la halte fluviale, avec la création de deux nouveaux appontements permet désormais l'accueil des navires de croisière de plus de 135 m, et un projet est en cours de finalisation avec le Syndicat Mixte Provence Fluviale pour l'amélioration de la fonctionnalité et de la lisibilité des espaces, en lien avec l'ouverture du lieu sur l'extérieur. Tous ces éléments du PEM font partie des grands marqueurs de la transformation urbaine de ce secteur à enjeux pour la ville mais aussi pour l'ensemble du pays d'Arles.

Au Sud-Est, la ZAC des Ateliers lancée en 2007, dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par la Ville d'Arles est un projet d'aménagement ambitieux à vocation d'activités culturelles sur l'emplacement des anciens ateliers SNCF :

- Espace dédié à la culture, avec la construction d'une fondation privée (LUMA) pour accueillir des expositions internationales, des ateliers d'artistes et autres salles de conférences,
- Réhabilitation des bâtiments non démolis en lieux d'exposition,
- Construction de la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie,
- Aménagement d'un parc paysager de 1,5 hectares ouverts au public.

Le secteur des Minimes, en cours de définition, constitue une réserve foncière remarquable aux portes du Centre-Ville d'Arles auquel il est relié par les Alyscamps, et en bordure de la zone commerciale de Fourchon. Le programme d'aménagement de ce vaste tènement englobera des outils de formation (enseignement supérieur dont la prestigieuse MOPA, et le futur campus), des activités économiques et récréatives et du logement.

Au Sud, le périmètre ORT permet, dans le cadre d'un plan de requalification de Cap Fourchon, d'engager les études nécessaires pour aménager la connexion de la zone Sud au Centre-Ville d'Arles par des cheminements doux et pistes cyclables, et de retravailler l'entrée de Ville Sud via la RN113.

De façon concomitante, le projet de Port de Plaisance Fluviale envisagé sur le tronçon urbain du canal d'Arles à Bouc, reste à l'étude dans la perspective d'un contexte plus favorable lié à la concrétisation du projet de contournement autoroutier d'Arles par sa déclaration d'utilité publique. Ce projet fait d'ores et déjà l'objet d'une action foncière publique avec l'instauration d'un périmètre de ZAD et la mise en œuvre d'une convention d'anticipation foncière entre l'Etablissement public foncier PACA, l'ACCM et la ville d'Arles.

Un important projet de renaturation sera développé sur le site de Beauchamps, avec la réalisation d'un nouvel espace paysagé en libre accès, où la présence de l'eau, des canaux et des marais favorisera la création d'un véritable « îlot de fraîcheur ». Une étude préalable conduite par le CAUE a permis de déterminer les potentiels à valoriser et d'ébaucher les contours d'une programmation sur la zone de projet pressentie.

Sur la Rive Droite du Rhône, deux sites permettront de redynamiser et reconnecter le quartier de Trinquette au Centre-Ville :

- Sur le site des Papeteries Etienne, propriété depuis la fin d'année 2018 de la Communauté d'Agglomération, (arrêt des activités de production en 2007 et fermeture de l'entreprise en 2014), la réhabilitation et la restructuration des bâtiments existants sont le premier acte d'une reconquête urbaine dédiée à l'activité et l'emploi. La première partie du projet, qui est entrée dans sa phase opérationnelle en 2021, vise à la réhabilitation des bâtiments actuels pour accueillir des acteurs de l'industrie culturelle et du patrimoine tels que les Rencontres d'Arles. ACCM lancera la deuxième phase du projet, courant 2022. La réflexion est encore en cours sur la dernière partie du foncier, qui pourrait accueillir des acteurs commerciaux et un parking relais. Enfin, un secteur de 10 hectares sur lequel pèse des contraintes environnementales fera plutôt l'objet d'un aménagement respectueux de la nature.
- Les friches de l'ancienne Gare Maritime offrent également aujourd'hui du foncier disponible sur lequel des réflexions sont en cours pour une valorisation par l'implantation d'activités économiques nouvelles.

Pour remédier aux fortes coupures urbaines routières et ferroviaires qui transpercent le Centre Ancien, deux projets importants en termes de mobilité sont à l'étude pour apporter de nouvelles solutions sur le développement des modes doux :

- Le déclassement des anciennes voies SNCF qui traversent la zone urbaine permettra de valoriser ces emprises foncières en voies de déplacements doux. Constitués par les vestiges de la ligne Arles – Port Saint Louis du Rhône et situés au Sud de l’agglomération, entre la Gare SNCF, le Parc des Ateliers, le quartier de Barriol (NPNRU) et le Pont Van Gogh, ces délaissés ferroviaires, qui ont représenté de fortes coupures urbaines jusqu’à ce jour, offrent aujourd’hui la possibilité d’irriguer les différents quartiers traversés et de relier le Centre-Ville avec ses quartiers Nord et Sud par une voie de déplacements doux en site propre,
- Enfin, la RN 113, si le contournement autoroutier d’Arles passe au stade de l’opérationnalité, doit évoluer en un boulevard urbain connecté au Port de Plaisance, qui rassemblera les quartiers alors qu’elle lacère la ville aujourd’hui. Un travail sur l’aménagement de cette voie avait été réalisé il y a plusieurs années ; il est en cours de réactualisation en vue de sa présentation dans le cadre de l’enquête publique sur le contournement autoroutier.

Le périmètre ACV et ORT est élargi avec la prise en compte de l’avenue de la Libération et de l’avenue de Stalingrad (et des rues immédiatement adjacentes). Axe structurant et axe de desserte de tout le Nord de la Commune, longue de 3 km, complètement rectiligne, cette artère dessert, en direction de la Gare SNCF et du Centre-Ville :

- L’un des 2 pôles commerciaux de la Commune (zone Shopping Promenade),
- Le quartier d’habitat social du Trébon (classé en QPV – Quartier Prioritaire en Politique de la Ville), et le quartier résidentiel de Monplaisir,
- Trois nouveaux complexes immobiliers (300 logements en cours de construction et de livraison),
- Des équipements sportifs majeurs (gymnase Lamour et piscine Berthier),
- D’importants établissements scolaires (lycée Montmajour et école Brassens / Camus).

L’avenue de Stalingrad aboutit dans sa partie Sud au rond-point Lamartine, dont la requalification s’inscrit dans le projet global du futur Pôle d’Echange Multimodal, porté par la Communauté d’Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Art. 4 / 3 – Les périmètres ORT du secteur rural de la Commune d’Arles en réflexion

La configuration géographique de la commune, la plus étendue de France métropolitaine (75 000 hectares), avec ses villages et hameaux distants pour certains d’entre eux de plus de 40 km du Centre-Ville, oblige à une organisation territoriale originale garante de la présence des services publics sur l’ensemble du territoire, car près du quart de la population arlésienne y réside.

Sur le territoire « rural » de la Commune, les villages de Salin de Giraud, de Mas Thibert et de Raphèle, à l’instar des Centres Bourgs ruraux, assurent ainsi des fonctions de pôles de centralité secondaires, et s’organisent spatialement et socialement autour d’une concentration d’activités (commerces, services, équipements publics) qui conserve leurs spécificités urbaines, sociales et culturelles.



Dès l'avenant n° 2 Action Cœur de Ville, une réflexion a été engagée pour une possible extension du périmètre ORT à ces secteurs. Cette réflexion est toujours en cours, et la question d'étendre le Droit de Prémption Commerciale à ces « cœurs de villages » est également à l'étude, en lien avec la Communauté d'Agglomération ACCM et les Chambres Consulaires.

Il est envisagé que la convention ORT puisse être avenantée d'ici 2026 pour prendre en compte ces nouveaux périmètres.

Périmètre ORT en réflexion

Salin de Giraud : 1 942 habitants

Construit autour de la Société des Salins (1856) et de l'usine Solvay (1895), le village présente les plans en damier typiques de l'urbanisme industriel et ouvrier du XIX^{ème} siècle avec d'insolites cités ouvrières dans ce paysage provençal surnommées « les corons de Camargue ».



Périmètre ORT en réflexion

Raphèle : 2 905 habitants

Situé dans la plaine de la Crau, et réputé pour son foin qui bénéficie d'un A.O.C., le village a pris un essor démographique important dans le courant des années 1970, avec l'installation de plusieurs lotissements de maisons individuelles.

Périmètre ORT en réflexion

Mas Thibert : 1 362 habitants

Terre des toros, des bious et de la faune avicole, le village fait partie du Parc Naturel Régional de Camargue, et le Conservatoire du Littoral y est propriétaire de vastes tènements. Il a accueilli au début des années 1960, à la fin de la guerre d'Algérie, l'une des plus importantes communautés Harkis de France.

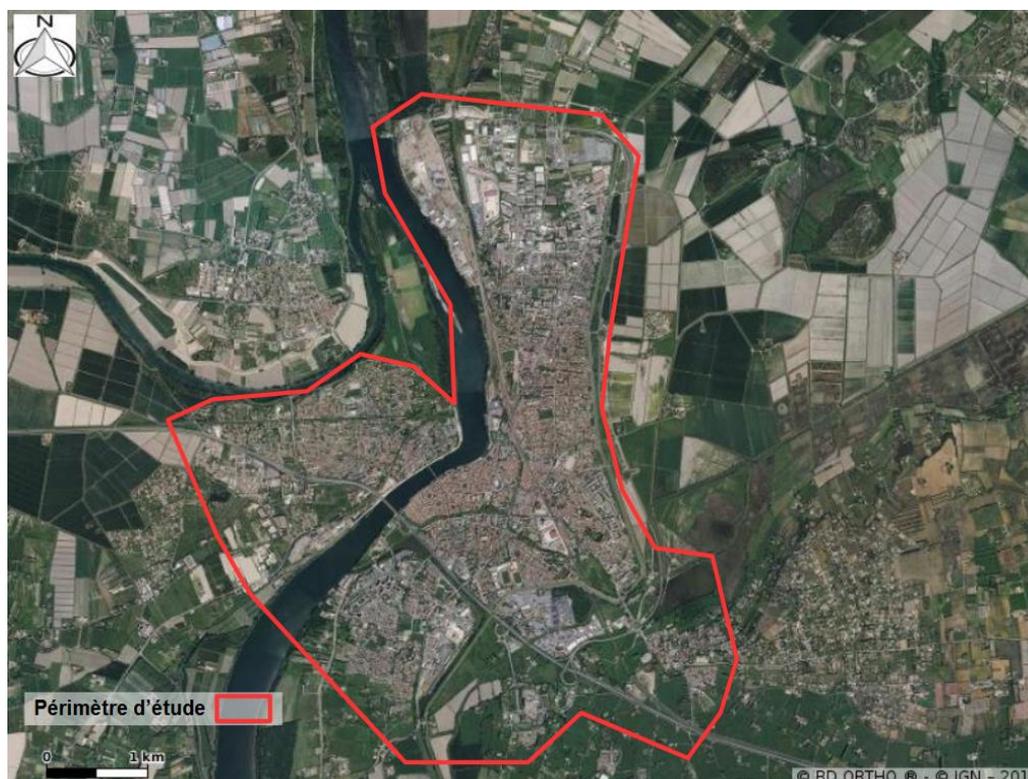


(Sources : SIG – ANCT 2023)

SECTION 3 : La stratégie de redynamisation

Art. 5 – Les diagnostics et études préalables

Le périmètre étudié a permis d'identifier, pour les 5 axes sectoriels définis dans la convention initiale de 2018, les forces et les fragilités du territoire arlésien, ce qui a conduit à l'élaboration du diagnostic validé par le Comité de Projet lors des séances du 31 janvier et du 20 mars 2019.



Les études réalisées sont les suivantes :

AXE 1 : Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville
1 Evaluation de l'OPAH de l'agglo ACCM 2013/2018 (Rapport évaluation de l'OPAH et recommandations) TERITEO - 16 juillet 2018
2 Diagnostic préalable et étude pré-opérationnelle OPAH ACCM 2019/2024 (COPI 2 : scénario et programmation) LA STRADA - Emmanuel GARCIA - 20 septembre 2018
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
3 Diagnostic commercial dans le cadre de l'élaboration du SCOT Pays d'Arles – AID – 2012.
4 Redonner de l'attractivité aux centres villes d'ACCM - Diagnostic - SCET/SPLPA – 29 septembre 2017.
5 Suivi des locations de meublés - Dir.Fi. -Ville d'Arles
AXE 3 : Développer la mobilité et les connexions
6 Etude de déplacement et de stationnement en vue de l'ouverture de Parc des Ateliers - ASCODE - octobre 2017
7 Etude de faisabilité de deux parkings sur Arles – SCET – Juillet 2018
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
8 PSMV ARLES - Rapport de présentation livre 2
9 Schéma directeur des espaces publics du secteur sauvegardé 2017
10 Rapport PSMV avec repérage de toutes les habitations du Centre Ancien
AUTRES
11 Etude Conseil Energétique Bâtiments Communaux (Transénergie – juin 2015)
12 Plan Climat Air Energie Territorial du SMPA 2015 / 2021
13 Agenda 21

La Ville d'Arles a également bénéficié, lors de la phase d'initialisation du projet Action Cœur de Ville, de l'accompagnement de la Banque des Territoires, qui a missionné le Bureau d'Etudes ARTELIA pour conduire une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la Commune.

Cette collaboration a en outre permis de conduire deux études complémentaires :

- Sur le volet RU de l'OPAH (Axe 1) afin de préparer la phase opérationnelle en identifiant et en dressant la « carte d'identité » de plusieurs sites potentiellement et stratégiquement intéressants à traiter (Bureau d'études URBANIS – Financement 100 % Banque des Territoires),
- Sur le volet Commerce du projet global (Axe 2) pour préciser le positionnement de l'offre commerciale du Centre-Ville par rapport aux équipements de périphérie et les interactions entre le parcours Patrimonial et le parcours Commercial (Bureau d'études Cushman et Wakefield – Financement 100% Banque des Territoires).

Le SGAR PACA, qui a mis en place un réseau régional des chefs de projets et organise des rencontres régulières sur sites pour des échanges d'expériences et de réflexions, a aussi mobilisé les Agences d'Urbanisme du territoire, et la Ville d'Arles est accompagnée dans sa démarche par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

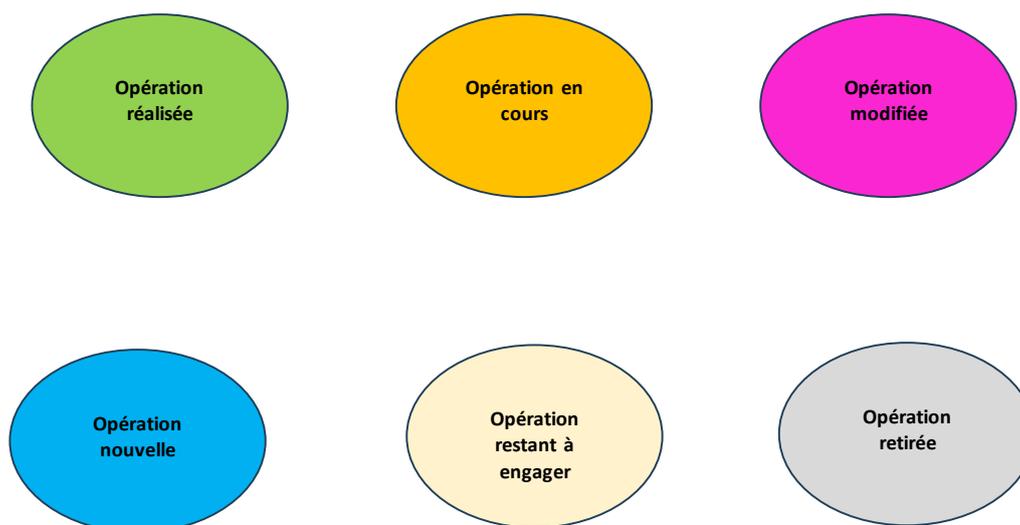
Les partenaires ne s'interdisent pas d'avoir recours à des études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires tout au long de la durée de la convention.

Les études et diagnostics réalisés ont permis une appréhension systémique du projet et ont guidé la stratégie de redynamisation du Cœur de Ville d'Arles.

Art. 6 – Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour les 5 axes

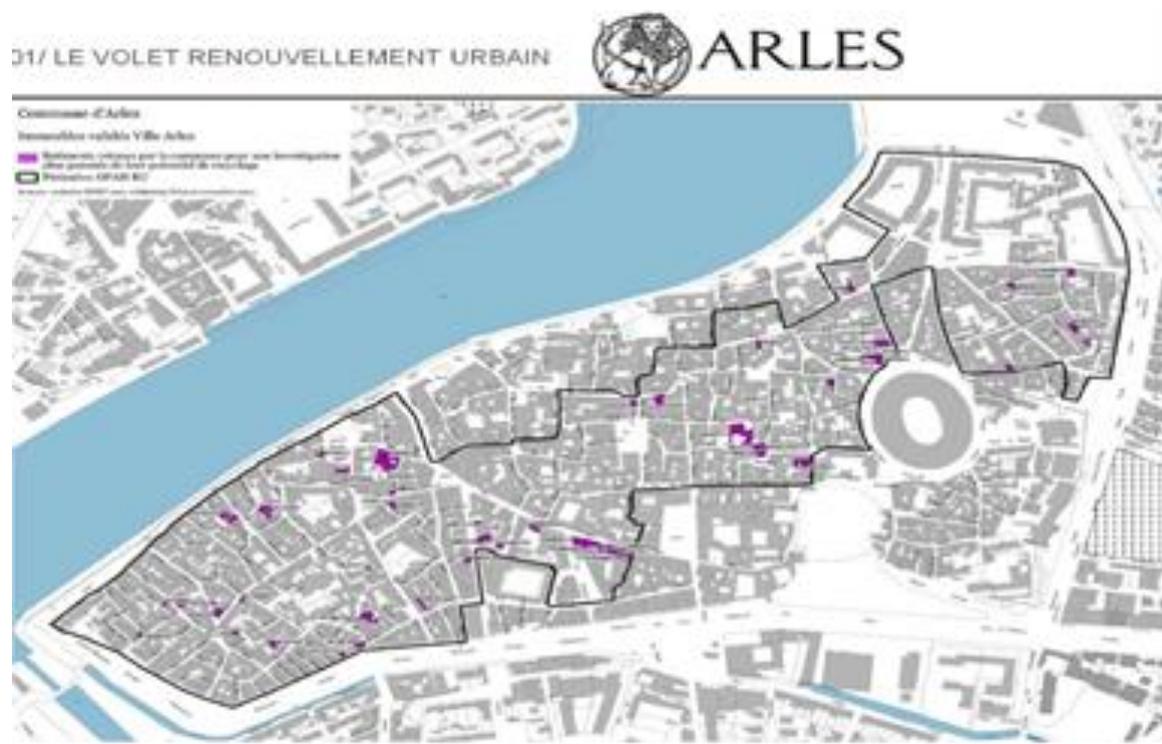
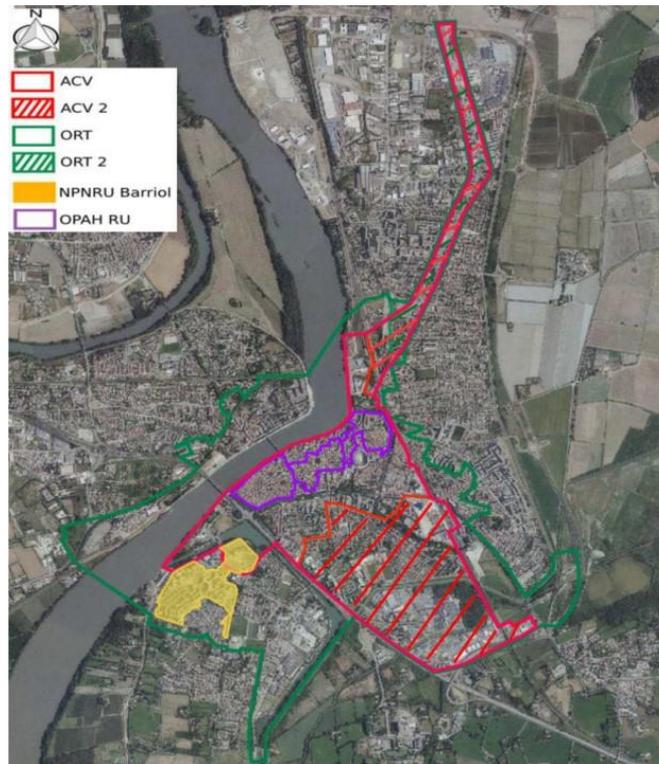
Des précisions sur l'avancement des projets au 30 septembre 2023 sont données sur chacun des 5 axes Actions Cœur de Ville.

Pour un meilleur repérage, le code couleur suivant a été utilisé :



AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville

1 / Secteurs d'intervention



2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux

FORCES

- * Depuis 35 ans, réalisation de 8 OPAH successives sur le Centre Ancien (1984 / 2008 MO VILLE et 2009 / 2018 MO ACCM), avec des résultats très significatifs : 1 239 logements réhabilités (*dont 603 initialement vacants*) pour 40,52 M€ de travaux et 8,6 M€ de subventions attribuées
- * Des partenariats éprouvés avec l'ANAH et les bailleurs sociaux
- * Un dispositif d'aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales conforté avec l'aide du CD 13
- * Pas de copropriété jusqu'alors signalée en situation critique

FAIBLESSES

- * Limites des dispositifs incitatifs, qui sont insuffisants pour contrer les phénomènes d'insalubrité manifestes et persistants dans le bas du quartier de la Roquette et dans le quartier de Portagnel, ainsi que pour résorber la vacance
- * Faiblesse de l'articulation entre le travail du SCHS et de l'OPAH
- * Des logements vacants intégrés à des baux commerciaux, complexes à mobiliser.

ENJEUX

Le bilan de l'OPAH 2013-2018 et les études de définition de la nouvelle OPAH portées par ACCM, qui ont pour objectif de poursuivre les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat en Centre Ancien, ont fait ressortir l'intérêt de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur ce périmètre. Le dispositif consiste à mettre en place, en parallèle des mesures incitatives, une palette d'outils plus opérationnels et coercitifs. Une liste de bâtiments est en cours d'étude par l'équipe d'animation de l'OPAH-RU, pour une mise en œuvre de ces nouveaux outils disponibles.

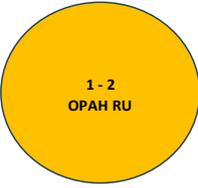
Dans le cadre du dispositif « Action cœur de Ville » (ACV), une étude pré-opérationnelle, financée par la CDC, a été conduite sur cette liste pour affiner les faisabilités et identifier les outils à mobiliser (mesures coercitives ou accompagnements vers une sortie opérationnelle) aujourd'hui disponible avec la loi ELAN et le dispositif ORT.

Ce travail d'identification de bâtiments susceptibles d'être concernés par l'OPAH-RU a été établi sur la base des informations disponibles aux services Patrimoine et SCHS de la Ville d'Arles, croisées avec un travail de terrain et statistique du bureau d'étude retenu pour réaliser cette mission. Cette liste regroupe une cinquantaine des bâtiments vacants et ou insalubres dans un périmètre restreint du Centre Ancien. Ces bâtiments « cibles » ont un réel intérêt pour la remise sur le marché de l'habitat, mais présentent des contraintes qui n'ont pu être surmontées avec les seules aides incitatives destinées aux propriétaires.

3 / Objectifs

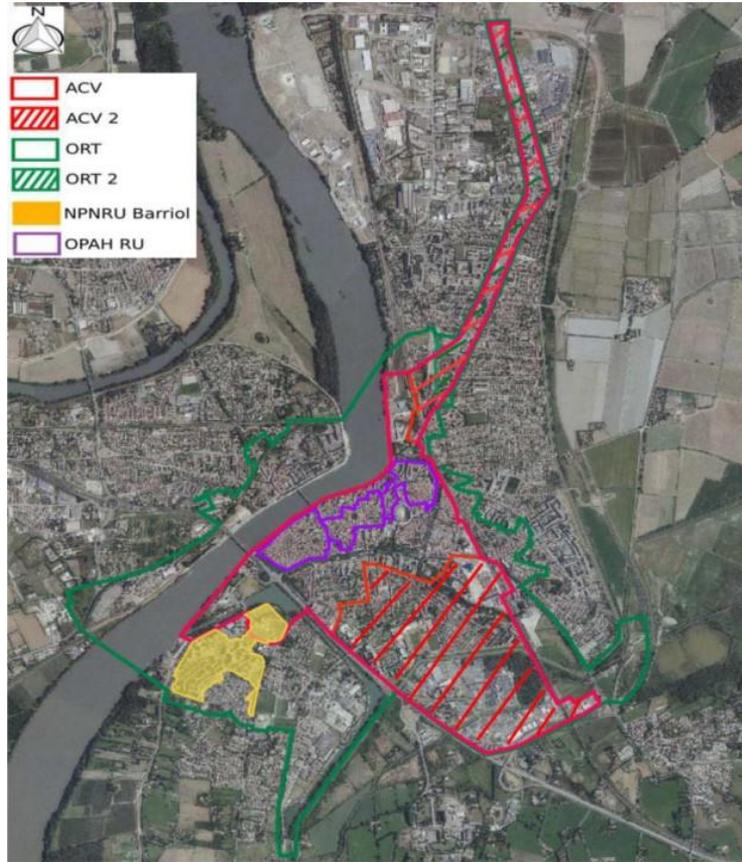
- Réduire la vacance et les poches de logement insalubres en permettant la mise sur le marché de nouveaux logements,
- Établir une cartographie de l'insalubrité et de l'inconfort et travailler à la constitution d'un Atlas Foncier en lien avec ACCM,
- Retrouver des logements intégrés à des baux commerciaux,
- Améliorer l'ambiance urbaine et la perception qualitative du bâti.

4 / Plan d'action – Calendrier – Avancement au 30/09/2023

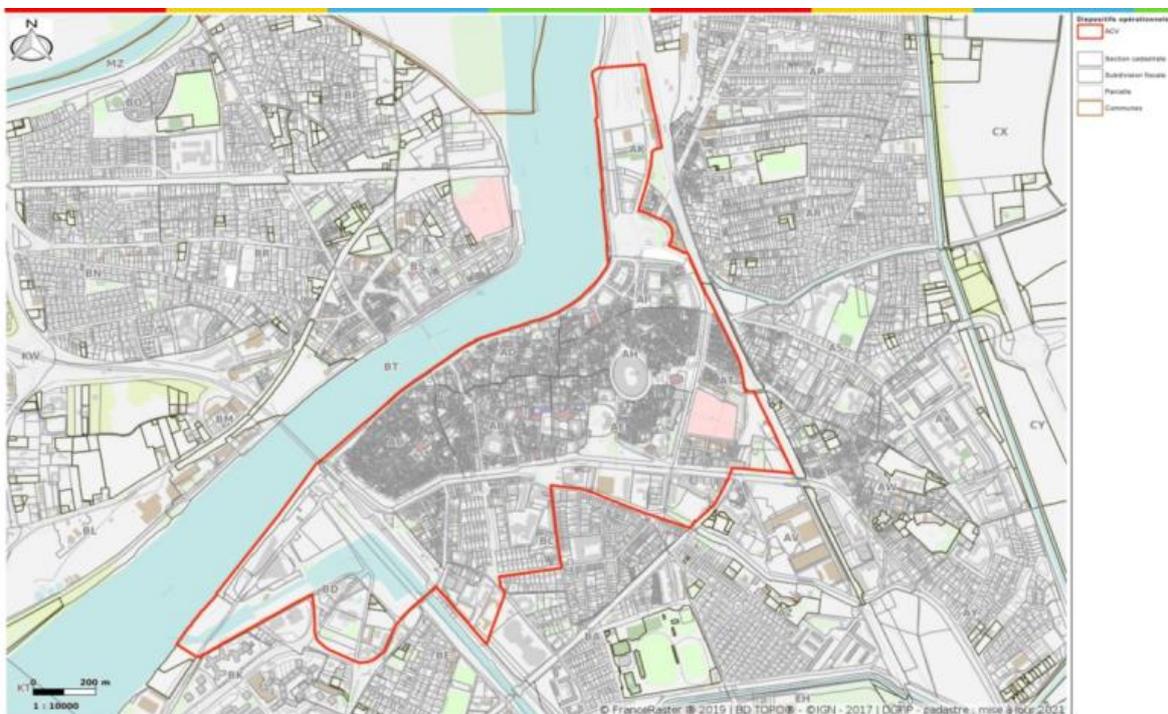
Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
 <p>1 - 1 Etude de préfiguration Renouvellement Urbain</p>	<p>Etude financée par la Banque des Territoires Réalisée par URBANIS</p>	juin-20	déc.-22	54 700 €	54 700 €	100%
 <p>1 - 2 OPAH RU</p>	<p>111 contacts (107 PO / PB et 4 SDC) 56 logements visités 13 logements rénovés (12 PO et 1 PB), tous via le volet incitatif 613 304 € de travaux TTC (honoraires de Md'O inclus), dont 79% par des artisans du territoire d'ACCM 324 592 € de subventions travaux tous financeurs confondus (dont 5 486 € du dispositif façade), soit 53 % du TTC Suivi animation : 126 542 € dépenses - 100 682 € subventions En moyenne, 47 % de gain énergétique Les perspectives : 29 logements potentiels (15 PO et 14 PB)</p>	juin-21	déc.-26	4 149 019 €	324 592 €	10%
 <p>1 - 3 Réhabilitation Façades Centre Ancien</p>	<p>Action modifiée Poursuite du dispositif 2 ans de plus : 2025 / 2026 61 dossiers co-financés par le CD 13 (696 661 € dont 487 663 € du CD 13) 19 dossiers "Devantures commerciales" (40 374 €) 56 dossiers réhabilitation éléments isolés (116 014 €)</p>	janv.-20	déc.-26	1 736 000 €	853 049 €	50%

AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

1 / Secteurs d'intervention



Périmètre Droit de Préemption Commerciale ci-dessous



2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation Avenant 1)

FORCES

* La notoriété internationale et l'attractivité (en 2019, 2 millions de visiteurs dont 50% de nationalité étrangère) grâce à la qualité du patrimoine historique et monumental, avec la diversité des sites de visite, et à l'identité arlésienne (Féria, Camargue, ...),

*La qualité et la diversité de l'offre culturelle, le musée Arlatan, la fondation Van Gogh, la fondation Lee Ufan, les grandes manifestations (Rencontres Internationales de la Photographie, le festival des Suds, Arelate...) et l'ouverture de la Tour Luma (prévue en 2021),

* La diversité commerciale, la forte représentation d'indépendants et les deux marchés hebdomadaires,

*Une densité importante de commerces au regard de la taille de la ville (650 commerces - source Etude C&W) avec une offre de restauration et une capacité hôtelière de qualité,

* Un Centre -Ville apaisé par la piétonisation et la place limitée de la voiture, et une ambiance urbaine agréable.

FAIBLESSES

* Population résidente en Centre-Ville en baisse et faiblesse du pouvoir d'achat de la clientèle locale,

* Des locaux commerciaux et des surfaces marchandes de petite taille,

* Forte vacance dans certaines rues (Jouvène / Liberté),

* Faible représentation d'enseigne nationale,

* Absence d'une boucle marchande identifiable,

* Une offre alimentaire sédentaire faible,

* Traitement urbain des principaux axes commerciaux peu qualitatif et donnant une mauvaise image,

* Un stationnement en proche périphérie toujours insuffisant sans mobilité de desserte,

* Saisonnalité marquée (4 mois creux en hiver en termes d'activité touristique).

ENJEUX

L'appareil commercial de Centre-Ville connaît un taux de vacance de 11% (sources Etude C&W). Celui-ci est plus dynamique sur les 2 axes principaux République et l'Hôtel de Ville. Mais la boucle commerciale rompue à l'entrée du quartier de la Roquette (Nouvelles Galeries) assèche les flux. Au Nord du Centre Ancien, la rue du 4 septembre, où se concentre la vacance, est aujourd'hui moins qualifiée. L'objectif est de redonner de la lisibilité à cet axe.

La présence des deux grands marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi concourt fortement à l'attractivité commerciale du Centre. Il convient de les conforter.

La stratégie du positionnement commercial du centre-ville doit être affinée afin de lutter contre la vacance et de pouvoir maîtriser le commerce du Centre-ville pour trouver un équilibre entre les 2 zones commerciales Nord et Sud. Le périmètre ORT permettra de travailler, dans le cadre d'un plan de requalification de Cap Fourchon, la connexion de la zone Sud au Centre-Ville d'Arles par des cheminements doux et pistes cyclables.

La baisse de fréquentation du Centre-Ville en période hivernale est un constat : il convient d'augmenter l'animation commerciale et l'attractivité du Centre en soutenant des événements existants ou à créer par l'intermédiaire des associations de commerçants (Octobre Numérique, Noël, Shop in Arles, les Soldes, Braderie...). Au niveau urbain, les enjeux sont de mettre en valeur les principales places touristiques et patrimoniales à travers un circuit et de mettre en valeur les vitrines du Centre-Ville. Une étude complémentaire, confiée à C&W et financée par la Banque des Territoires, a permis d'analyser les problématiques des flux, de déplacements piétons, les pratiques, besoins et attentes des commerçants et consommateurs basés sur des enquêtes.

La transition écologique concerne également le monde de l'entreprise, et les dispositifs existants (Eco- Défis, Permis de végétaliser, Visa vert, etc. ...) seront déployés en lien avec les Chambres Consulaires pour permettre l'accélération de sa mise en œuvre.

En lien avec l'extension du périmètre ACV sur le secteur Fourchon, une étude sur le potentiel de mutation de la zone commerciale en zone productive ou mixte pourrait être engagée.

3/ Objectifs

- Réduire la vacance des locaux commerciaux et le taux de rotation (indicateurs : observatoire de la vacance commerciale),
- Augmenter la fréquentation de la ville en période hivernale et hors vacances scolaires (indicateurs : entrées dans les monuments, produit de la taxe de séjour),
- Lutter contre le sentiment d'abandon dans certaines rues commerçantes (indicateurs : travaux réalisés sur les espaces publics),
- Augmenter le temps de séjour des touristes (indicateurs : données de l'Office du Tourisme sur les paniers moyens et les durées de séjours),
- Favoriser l'itinérance des touristes sur un circuit commercial et patrimonial (indicateurs : comptages des flux),
- Réinstaller de grandes enseignes en Centre-Ville (indicateurs : m² créés).
- Organiser la logistique urbaine du dernier kilomètre
- Instaurer le Droit de Prémption Commerciale en Centre-Ville (démarche en cours de réflexion sur Barriol, Zone Fourchon et Cœurs de villages)

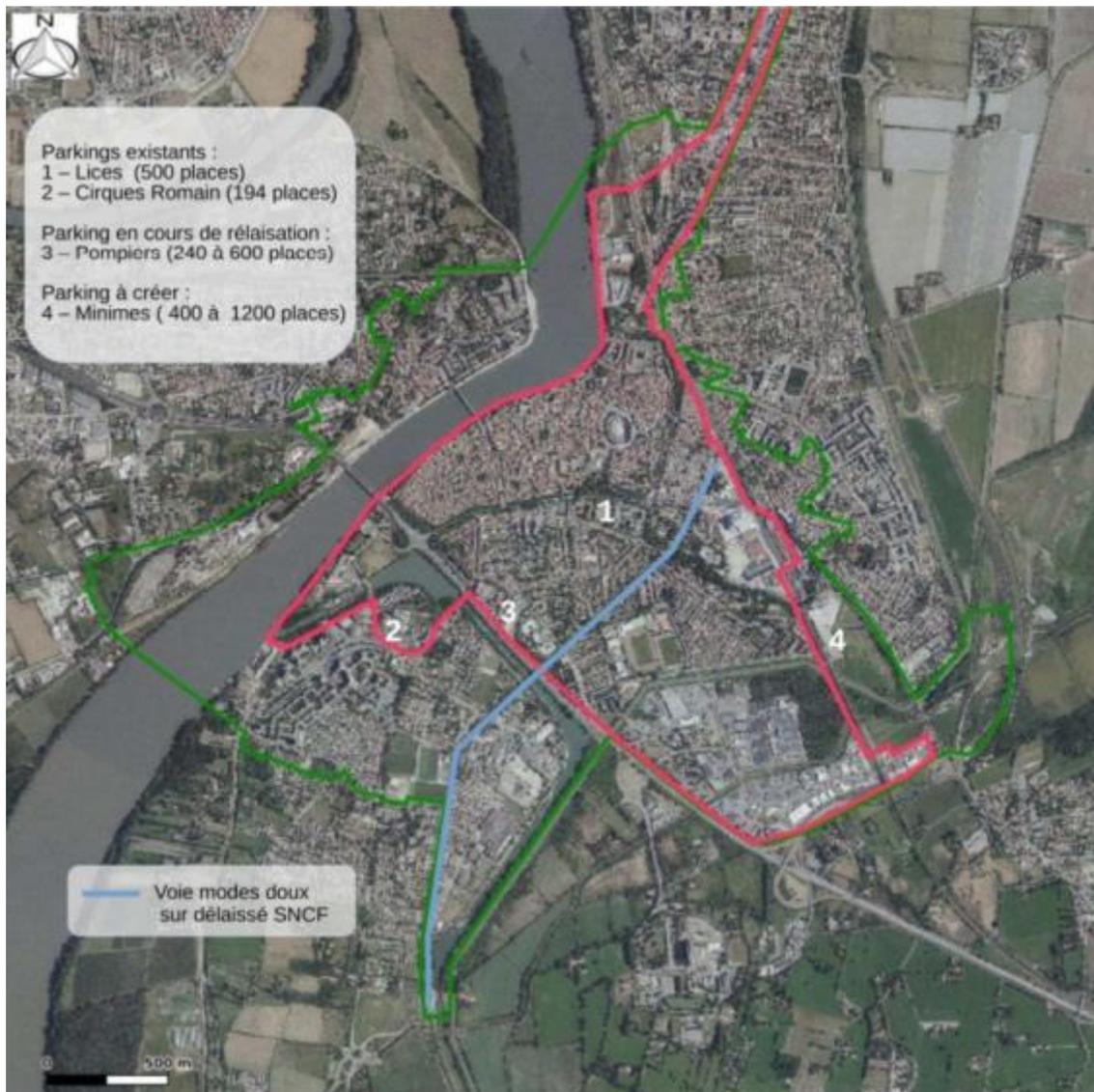
4 / Plan d'action – Calendrier – Avancement au 30/09/2023

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
 <p>2 - 1 Etude positionnement commercial du Centre Ville</p>	Etude financée par la Banque des Territoires Réalisée par Cushman et Wakefield	juin-20	mai-22	51 500 €	54 700 €	100%
 <p>2 - 2 Etude implantation d'un cinéma en Centre Ville</p>	Opération retirée Opération prise en charge par des investisseurs privés			33 300 €		Retrait
 <p>2 - 3 Etude faisabilité de Halles Commerciales</p>	Opération retirée L'étude Cushman et Wakefield a montré la non-viabilité économique de cet équipement commercial			50 000 €		Retrait
 <p>2 - 4 Acquisition de cellules commerciales</p>	Action modifiée Recalibrage des coûts sur la période 2024 / 2026 (150 K€ / an) Mise en place du droit de préemption commercial (en lien les chambres consulaires)	janv.-24	déc.-26	450 000 €		En attente de démarrage
 <p>2 - 5 FISAC Arles Centre Ancien</p>	49 entreprises ont bénéficié des aides FISAC Seules 5 actions sur les 11 prévues en fonctionnement sur le programme initial ont été mises en œuvre du fait de la crise sanitaire Les crédits ont été reportés sur le volet Investissement	janv.-20	déc.-22	739 486 €	828 687 €	100%
 <p>2 - 6 Actions culturelles accompagnant la dynamique commerciale</p>	Animations culturelles conduites tout au long de l'année Fête de la Musique - Rues en Musique - Calend'Arles et soutien aux grands événements festifs et culturels (Férias, RIP, Les Suds, Escalé du Cargo, Festival du dessin, ...)	janv.-18	déc.-26	1 200 000 €	870 000 €	70%

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consummé	
<p>2 - 7 Création d'une Maison de l'Entreprise</p> <p>2 - 8 Ville et Métiers d'Art</p> <p>2 - 9 Espace Totem Métiers d'Art</p>	<p>Action modifiée</p> <p>Recalage du calendrier sur 2024 / 2026</p> <p>Localisation envisagée : bâtiment MICE de ACCM</p>	juin-24	déc.-25	A déterminer		En attente de démarrage
	<p>Obtention du label en octobre 2019</p> <p>Conventionnement acté jusqu'au 31/12/2024</p> <p>Parcours des artisans réactualisé en mars 2023</p> <p>59 inscriptions à la Chambre des Métiers</p>	oct.-19	déc.-24	44 800 €	38 400 €	100%
	<p>Ouverture de cet espace situé au 24 / 26 rue Amédée Pichot en décembre 2022</p> <p>11 artisans présents sur le lieu</p>	oct.-22	déc.-22	A déterminer	12 000 €	100%
<p>2 - 10 Smart City</p> <p>2 - 11 Etude de faisabilité Nouvelles Galeries</p> <p>2 - 12 Etude de faisabilité pour la création d'une foncière commerciale</p> <p>2 - 13 Recrutement d'un manager de Centre Ville</p>	<p>Mise en place d'un outil digital de communication</p> <p>317 adhésions de commerçants</p> <p>3 310 téléchargements</p> <p>Dispositif "Réinventons nos Cœurs de Ville" 1</p> <p>Etude réalisée par le CAUE</p> <p>Rendu des livrables en mars 2021</p> <p>Action nouvelle</p> <p>Etude à engager avec l'aide de la Banque des Territoires à l'échelle de l'Agglomération</p> <p>Objectif : création de l'outil en 2025</p> <p>Action nouvelle</p> <p>Redynamisation commerciale</p> <p>Accompagnement des artisans et commerçants</p> <p>Suivi des mutations</p>	août-20	oct.-20	51 713 €	51 713 €	100%
		oct.-20	mars-21	10 375 €	10 375 €	100%
		janv.-24	juin-24	120 000 €	0 €	En attente de démarrage
		janv.-24	déc.-26	180 000 €	0 €	En attente de démarrage

AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

1 / Secteurs d'intervention



2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

FORCES

- * Des potentialités pour développer des réseaux de déplacement mode doux et en site propre (ancienne ligne SNCF vers Pont Van Gogh, ...)
- * Déploiement de la fibre à Arles avec 14 600 logements déjà raccordés et un objectif de 36 000 points raccordés à la fibre en 2021 (logements, entreprises – bâtiments publics) soit 343 km (18 M€).

FAIBLESSES

- * Un taux d'équipement en VL élevé en raison de la structure géographique très étendue de la Commune
- * Des capacités de stationnement proches de la saturation
- * Un réseau connectique à améliorer et à développer (Smart City)

ENJEUX

L'une des ambitions majeures du projet Arles Cœur de Ville est de concilier une augmentation de la fréquentation du Centre Ancien (usagers réguliers et touristes) en offrant des espaces de déambulation agréables, sécurisés et devenus entièrement piétonniers, avec une réorganisation de la place laissée à la voiture (accès limité – diminution de stationnement intra-muros), tout en modulant les tarifs de stationnement pour les arlésiens.

La Politique Globale de Déplacement (PGD) a fixé les objectifs suivants, qui sont repris dans le dispositif Action Cœur de Ville :

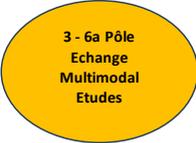
- Conforter l'attractivité commerciale et touristique,
- Favoriser l'accès des arlésiens à leur Centre-Ville,
- Limiter le transit automobile et la place de la voiture dans le Centre Ancien,
- Favoriser les modes de transports doux,
- Réguler le stationnement de voirie en fonction des besoins catégoriels.
- Favoriser la logistique du dernier kilomètre

3 / Objectifs et actions

- Piétonniser le Centre-Ville, supprimer la circulation de transit, limiter le stationnement intra-muros aux seuls résidents (indicateurs : nombre de badges délivrés, comptage des flux),
- Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville (indicateurs : analyse des données du stationnement sur voirie et dans les parkings qui auront été créés),
- Améliorer l'offre de transport et le report modal,
- Articuler l'offre de stationnement aux transports collectifs et améliorer la gestion des livraisons « du dernier kilomètre » (indicateurs : tonnages, diversification des types de colis transportés, fréquences de distribution),
- Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers),
- Apaiser le Centre-Ville.

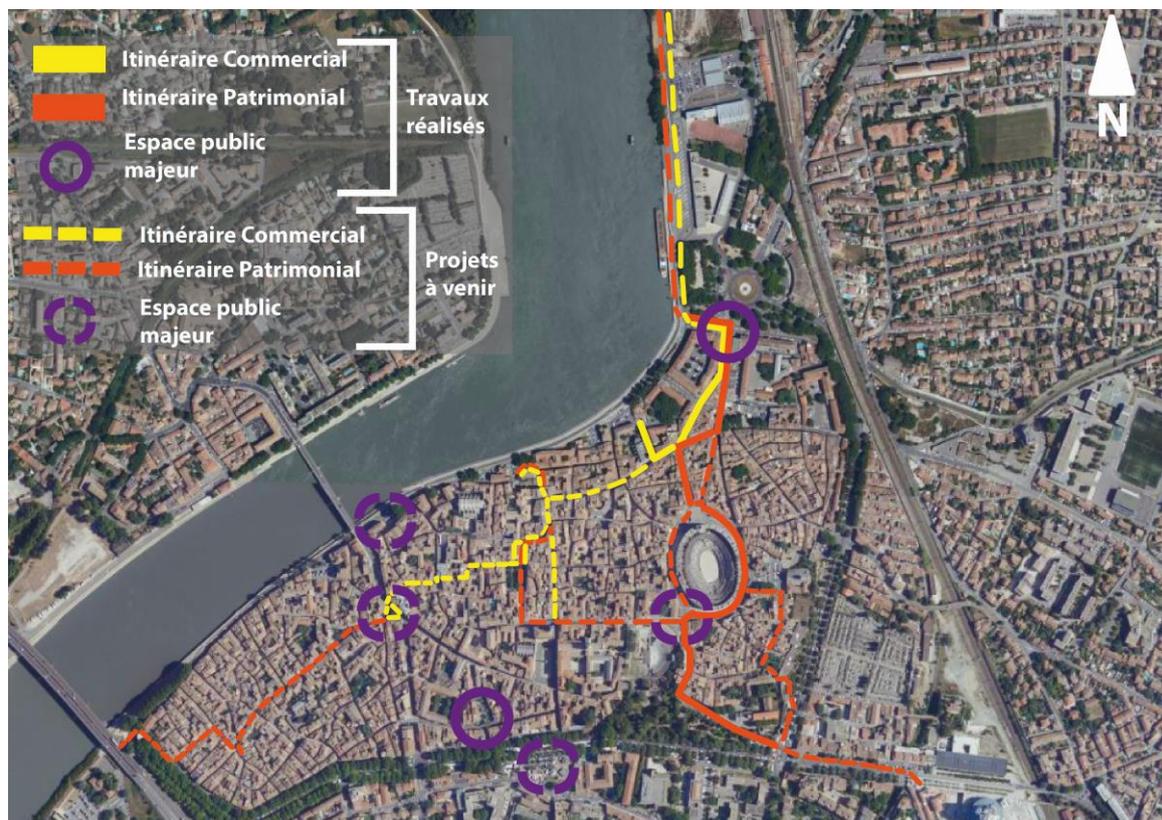
4 / Plan d'action – Calendrier – Avancement au 30/09/2023

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
	Pose des dernières bornes limitant l'accès des véhicules au Centre Historique Réfection de la Montée Vauban et de la rue Porte de Laure	sept.-18	mars-19	200 000 €	208 394 €	100%
	Eléments de réflexion pris en compte dans le cadre de l'étude réalisée par la SCET sur le futur Pôle d'Echange Multimodal			150 000 €	0 €	Retrait
	Livraison de 200 places de parking Féria 2019	sept.-18	juin-19	300 000 €	301 227 €	100%

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
 <p>3 - 4 Parking Ancienne caserne des Pompiers</p>	<p>Démolition des bâtiments existants (désamiantage et dépollution) Livraison de 240 places pour la Féria de Pâques 2024</p>	sept.-23	mars-24	350 000 €	39 641 €	10%
 <p>3 - 5 Parking des Minimes</p>	<p>Action modifiée Projet repositionné dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'aménagement de l'ensemble du site des Minimes (campus, volet tertiaire, habitat, stationnement). AMI lancé en mars 2023 - Choix du lauréat 1er trimestre 2024</p>	mars-23	mars-24	Coût 0 €		80%
 <p>3 - 6a Pôle Echange Multimodal Etudes</p>	<p>Diagnostic complet des usages Proposition de schémas de circulation, de stationnement, de modes doux et transports collectifs Présentation de scénarii d'implantation</p>	janv.-22	déc.-23	300 000 €	299 000 €	80%
 <p>3 - 6b Quartier Gare et PEM Travaux</p>	<p>Action nouvelle - Quartier Gare Aménagement des équipements du PEM (bâtiment Voyageurs, Gare Routière et voiries adjacentes) Réorganisation des espaces de la Place Lamartine</p>	mars-25	déc.-27	A déterminer		En attente de démarrage
 <p>3 - 7 Aménagement de la Halte Fluviale</p>	<p>Action nouvelle - Quartier Gare Aménagement des parvis d'accueil et des espaces de livraison Parking bus Chemins piétons et mobiliers urbains Réseaux (y compris poste HTA)</p>	juin-24	déc.-25	1 681 300 €		En attente de démarrage
 <p>3 - 8 Création Voie Verte sur délaissés SNCF</p>	<p>Aménagement d'un itinéraire en mode doux exclusif du Parc des Ateliers au Pont Van Gogh (2,5 km) Acquisition en décembre 2023 Travaux prévus en 2024 / 2025</p>	déc.-23	déc.-25	895 000 €	495 000 €	55%
 <p>3 - 9 a Plan Vélo Schéma directeur</p>	<p>Réalisation du schéma directeur par ACCM en 2022</p>	févr.-22	déc.-22	50 000 €	62 000 €	100%
 <p>3 - 9 b Plan Vélo Travaux</p>	<p>Action nouvelle Travaux pour réalisation des linéaires prioritaires Bvd des Lices, Trinquette et Gare SNCF / Centre Ville, Pont de Crau - Hôpital - Zone Fourchon / Centre Ville Sur voirie : 3 505 000 € / Ouvrages d'art : 2 200 000 €</p>	juin-24	déc.-29	5 705 000 €	0 €	En attente de démarrage
 <p>3 - 10 Entrée de Ville Nord (Libération / Stalingrad)</p>	<p>Action nouvelle - Entrée de Ville Requalification de l'entrée de Ville Nord en intégrant une desserte de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Etudes préalables : 300 000 € Motant estimé des travaux : 2 200 000 €</p>	juin-24	déc.-28	2 500 000 €	0 €	En attente de démarrage
 <p>3 - 11 Entrée de Ville Sud (Fourchon / Lyautey)</p>	<p>Action nouvelle - Entrée de Ville Révéler un boulevard urbain structurant arrivant du Sud par la RN 113 Partager l'espace public en le fluidifiant, en confortant et diffusant les trames vertes et bleues existantes et en y intégrant différentes formes de mobilités</p>	mars-23	déc.-29	7 500 000 €	0 €	En attente de démarrage

AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine

1 / Secteurs d'intervention



2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

FORCES

- * Des travaux d'envergure réalisés ces 20 dernières années, qui ont valorisé le patrimoine public et privé du Centre-Ville avec :
- * 8 OPAH consécutives avec accompagnement de la restauration des façades (et des cheminements à la Roquette années 1980 / 1990)
- * La reconquête de la façade fluviale de la Ville avec 32 M€ réalisés par le SYMADREM dans le cadre du Plan Rhône
- * Un plan de restauration sur le Patrimoine Monumental Historiques (40 M€ en 15 ans)
- * 1 million de visiteurs accueillis chaque année et 800 000 entrées comptabilisées dans les Monuments Historiques (2,4 M€ / an soit 8 points de fiscalité)
- * Le plus grand projet culturel européen du début du siècle avec la Fondation LUMA dans le Parc des Ateliers

FAIBLESSES

- * La mauvaise qualité générale des espaces publics qui pèse sur la perception intérieure et extérieure de la Ville et rend les déambulations peu agréables
- * Des aménagements urbains qui ne sont pas à la hauteur du patrimoine exceptionnel que la Ville doit faire valoir, et la restauration / conservation du patrimoine religieux à engager
- * Des espaces publics (rues et places) traités sans cohérence d'ensemble ni organisation hiérarchique des voies
- * Une multitude de matériaux, de calepinage, et des mises en œuvre inspirées de techniques routières qui sont inadéquates (en termes esthétiques et sanitaires) et nuisent à la lecture du Centre Ancien en prenant le pas sur le bâti par ailleurs remarquable
- * Des réseaux (EDF, GDF, Télécom, ...) mal intégrés qui compromettent l'harmonie urbaine

ENJEUX

La requalification des espaces urbains du Centre Historique, avec la mise en valeur d'un itinéraire « patrimonial et commercial » sera l'une des clés de la réussite du projet Action Cœur de Ville d'Arles.

Il s'agira d'apporter de la qualité aux espaces exposés aux visiteurs et touristes venant du monde entier en mettant en valeur l'espace urbain près des monuments inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en respectant les préconisations du nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé par le Préfet le 18 avril 2018.

Il conviendra de soigner particulièrement les accès au Centre-Ville, qui ne sont pas aujourd'hui mis en valeur et n'incitent pas à entrer dans le Centre Historique, mais plutôt à le contourner (traitement purement routier et pas de paysagement).

La qualité de l'aménagement des espaces d'accès aux monuments et aux équipements publics et commerciaux en Centre Historique (mobilités, modes doux de déplacement, mobilier urbain, traitement des déchets, stationnement) est une condition essentielle de la redynamisation commerciale et touristique, car elle favorise l'organisation des flux, le développement des surfaces commerciales dédiées aux terrasses et étalages, ainsi que l'appropriation des lieux par les habitants, les commerçants et les usagers, qui retrouvent le plaisir de partager des espaces de convivialité agréables et propices à diverses manifestations.

Le projet Action Cœur de Ville prévoit le déploiement d'une rénovation d'envergure sur deux itinéraires d'irrigation du cœur de la cité afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs des déambulations douces, joyeuses et belles dans un écrin à la hauteur de ses monuments exceptionnels.

Le premier itinéraire, à vocation commerciale, desservira dans de meilleures conditions les principales artères commerçantes du Centre-Ville et le parcours des Métiers d'Art mis en œuvre par ACCM. Le second itinéraire, à vocation patrimoniale et touristique, s'attachera à la mise en valeur d'un circuit permettant la (re)découverte des monuments de la Ville classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le projet Action Cœur de Ville prévoit également la réorganisation et l'aménagement de plusieurs espaces publics majeurs du Centre Historique qui sont actuellement « pollués » par du stationnement de surface ne permettant pas un usage optimal de l'espace, espace rare et précieux dans une trame urbaine très serrée et donc contrainte, mais qui pourrait être aisément reconquis par des activités commerciales (terrasses, étalages, animations, marchés, manifestations culturelles, etc ...), favorisant ainsi les déambulations piétonnes et cyclistes et l'attractivité de ces lieux de « respiration urbaine ».

En accompagnement, un « Plan Fontaine » redonnera à l'eau toute sa place dans la Ville.

Une réflexion est engagée pour faire évoluer le PSMV vers des prescriptions qui permettront d'organiser la facilitation de la végétalisation et une meilleure prise en compte de la nécessaire accélération de la transition écologique dans le Centre Historique et une recherche permanente de solutions « vertes » sera mise en œuvre sur chacun des projets d'aménagement envisagés.

3 / Objectifs

- Traitement urbain et paysager des principales voies d'accès au Centre-Ville en lien avec un PSMV révisité et plus « vert »
- Améliorer la qualité des cheminements dans le Centre Ancien (indicateurs : ml réalisés - mobilier urbain posé – verdissement)
- Aménagement et mise en valeur des espaces publics majeurs du Centre Historique avec une attention particulière sur la création d'îlots de fraîcheur
- Mieux orienter les chalands vers les itinéraires patrimoniaux et commerciaux et les espaces de respiration urbaine (indicateurs : comptage des flux)
- Fluidifier et sécuriser les flux près des équipements et commerces desservis (indicateurs : enquêtes utilisateurs – Ville – Office du Tourisme - Chambres consulaires).

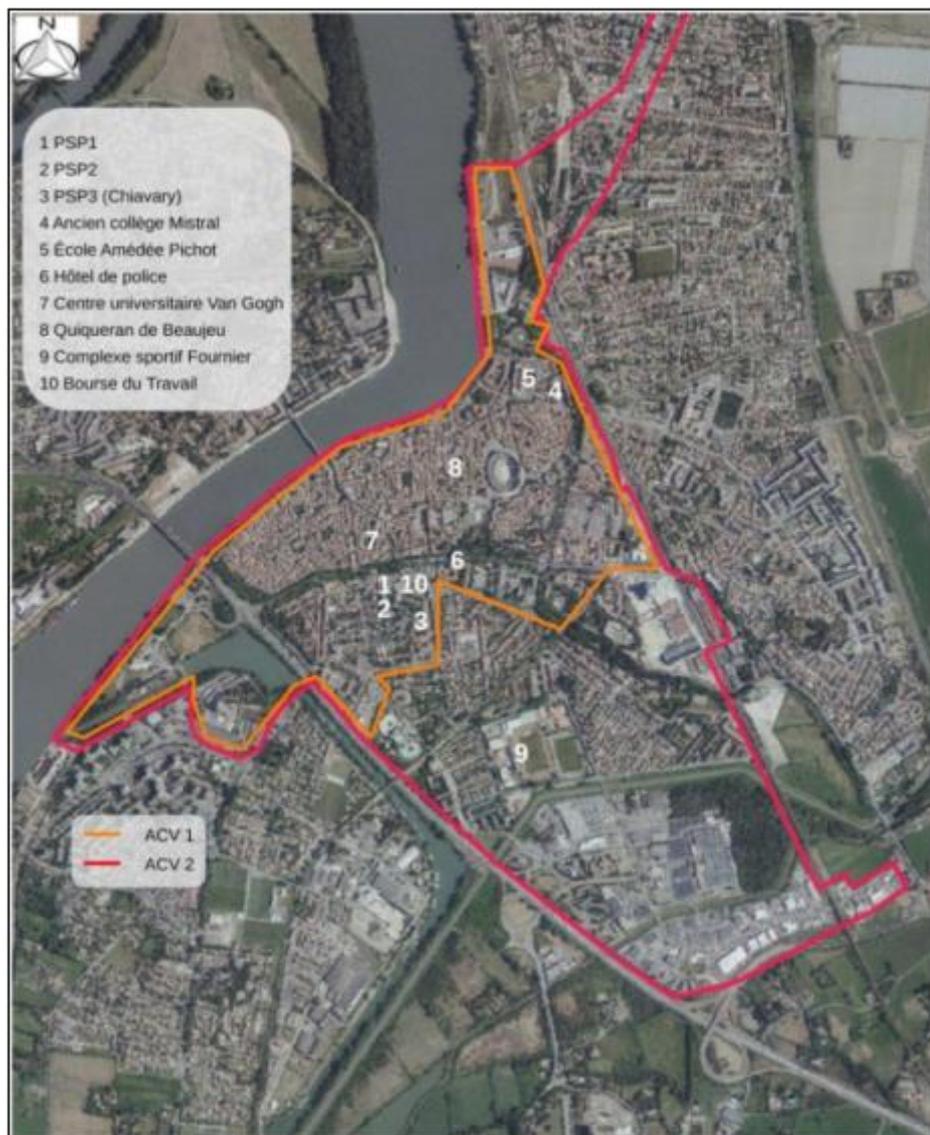
4 / Plan d'action – Calendrier – Avancement au 30/09/2023

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
4 - 1 Aménagement de l'avenue de Stalingrad	Action réorientée sur l'Axe 3 "Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions" dans le cadre de ACV 2 sur la thématique "Entrées de Ville"					Projet réorienté Axe 3
4 - 2 Liaison PEM / Cavalerie par les quais	Réalisation d'un cheminement piétonnier du nouvel appontement à bateaux jusqu'au Pont des Lions Dévoisement partiel du chemin du Ségonnal	juin-22	août-23	350 000 €	239 215 €	100%
4 - 3 Aménagement du boulevard Victor Hugo	Requalification du secteur Nord du boulevard jusqu'à la place de la Croisière, en continuité du parti d'aménagement réalisé entre la Tour LUMA et l'Ecole Nationale de la Photographie Lancement des études 1er trimestre 2023	mars-23	juin-24	1 250 000 €	166 666 €	20%
4 - 4 Itinéraire Patrimonial et Commercial	Déploiement d'une rénovation d'envergure sur les axes principaux d'irrigation du Centre Ville pour conforter et redonner de la cohérence au linéaire viaire de desserte des monuments et des commerces	juin-18	déc.-26	2 700 000	1 818 667	70%
4 - 5 Place de la Cavalerie	Transformer la rue de la Cavalerie en place publique totalement piétonnisée Réfection de l'entrée Nord du Centre Historique avec la restauration des tours de la Cavalerie	janv.-23	avr.-24	550 000 €	918 640 €	70%
4 - 6 Place Wilson	Piétonnisation totale et végétalisation de la place Suppression des places de stationnement Création de nouvelles surfaces offertes à la déambulation et aux activités commerciales (terrasses)	oct.-21	avr.-22	900 000 €	968 800 €	100%
4 - 7 Place Henri de Borgnier	Opération reportée sur ACV 2 Aménagement de l'espace entre l'Amphithéâtre et le Théâtre Antique - Refection de la rue de la Calade	juin-25	déc.-26	500 000 €	0 €	En attente de démarrage
4 - 8 Place Antonnelle	Opération reportée sur ACV 2 Liaison et transparence urbaine entre le Centre Ancien et le quartier de la Roquette	juin-26	déc.-27	450 000 €	0 €	En attente de démarrage
4 - 9 Place Nina Berberova	Opération reportée sur ACV 2 Mise en valeur de l'espace public au droit de la Chapelle du Méjean et des quais du Rhône	juin-25	déc.-26	300 000 €	0 €	En attente de démarrage
4 - 10 Esplanade Charles de Gaulle	Opération reportée sur ACV 2 Aménagement et verdissement de cet espace minéral en préservant ses fonctions urbaines (festivités, ...)	juin-26	déc.-27	350 000 €	0 €	En attente de démarrage

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
 <p>4 - 11 Plan Fontaines</p>	Restauration du bassin de la fontaine de l'Obélisque Remise en état de la Fontaine du Jardin d'Eté Remise en service de la fontaine Amédée Pichot La création d'une fontaine Place Wilson a été refusée par ABF	juin-21	sept.-23	266 000 €	115 000 €	100%
 <p>4 - 12 Plan Lumière</p>	Réfection de 150 points lumineux en Centre Ancien Réfection des armoires électriques et mise en place de télégestion (en particulier sur les quais du Rhône)	juin-22	déc.-26	615 000 €	358 297 €	60%

AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

1 / Secteurs d'intervention



2 / Synthèse des diagnostics, orientations et enjeux (Phase d'initialisation – Avenant 1)

FORCES

* Bon maillage du territoire (quartiers et villages) avec la présence d'équipements publics (mairies annexes, écoles, gymnases, terrains de sports, ...)

* Les services au public, qui assurent une fonction de centralité : mairie, poste, sous- préfecture, finances publiques, services du département, CPAM, CIO, gendarmerie, police nationale, équipements culturels, musées, office du tourisme..., sont aujourd'hui tous présents dans le Centre-Ville, (hormis le Centre Hospitalier localisé sur la zone Fourchon), ce qui facilite leur accès et leur lisibilité pour les arlésiens

* Regroupement des services à la population au Pôle de Services Publics au Centre-Ville et création d'un nouvel Hôtel de Police Municipale

* Centre Universitaire en Cœur de Ville

FAIBLESSES

* Plusieurs services à la population sont encore installés dans des locaux peu adaptés (pas d'accessibilité PMR), le plus souvent dans des bâtiments classés ne permettant pas les travaux de modernisation nécessaires

* Besoins en termes de santé et de médecine de ville

ENJEUX

Le regroupement des services municipaux devra permettre de régler les questions d'accessibilité (PMR) et d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents. Des bâtiments communaux de taille importante (école, ancien collège, édifices patrimoniaux) doivent être réhabilités en prenant en compte les questions d'économie d'énergie. Un enjeu majeur est de repositionner des équipements structurants en matière de sécurité et de santé en Cœur de Ville.

La Ville accueille aujourd'hui 1 400 étudiants, la rénovation et l'extension des locaux destinés à l'enseignement supérieur est envisagée afin de maintenir la vie étudiante en Centre-Ville, et la réalisation d'un Campus est en cours de réflexion sur le secteur des Minimes, en proximité du Parc des Ateliers et de la Fondation LUMA.

3 / Objectifs

- Création de nouveaux espaces dédiés aux services publics (santé, sécurité, administration communale)
- Amélioration des conditions d'accueil des administrés (indicateurs : enquêtes de praticité auprès des usagers et des agents)
- Augmentation de la population étudiante en Centre-Ville (indicateurs : inscriptions aux formations universitaires, activités du bureau de la vie étudiante)

4 / Plan d'action – Calendrier – Avancement au 30/09/2023

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consommé	
	Regroupement en Centre Ville des services Etat Civil, Elections, Affaires Générales, Cimetières et Direction des Ressources Humaines de la Ville Accès et parking PMR	févr.-18	oct.-19	2 000 000 €	2 081 197 €	100%
	Locaux d'accueil pour les associations de traditions et amélioration des locaux de l'accueil de jour du CCAS Accès PMR avec remise en état des ascenseurs	mars-19	sept.-20	495 000 €	400 070 €	100%
	Réinventons Nos Cœurs de Ville - AMI lancé le 24/06/22 24 dossiers retirés 8 offres déposées au 30/11/2022 3 dossiers présélectionnés le 24/05/23 Choix du lauréat : automne 2023	juin-22	oct.-23	0 €	30 000 €	90%
	Création d'un Hôtel de Police - Boulevard des Lices Equipement regroupant les services de la Police Municipale, des ASVP, de l'Occupation du Domaine Public et du Centre de Supervision Urbain	nov.-20	déc.-21	1 213 199 €	1 378 803 €	100%
	Remplacement des 211 huisseries et menuiseries de l'école et du gymnase attenant Isolation des toitures Gain énergie : 24 % en consommation brute en année 1 (50% des travaux réalisés) - Prévision 45 % d'économie final	nov.-20	sept.-23	641 667 €	661 496 €	100%
	Déploiement de salles de cours et de tiers lieux Accessibilité PMR Réfection complète du grand amphithéâtre y compris mobilier Changement du groupe froid et du réseau d'eau glacée	nov.-21	sept.-23	600 000 €	609 540 €	100%

Actions	Programme	Calendrier actualisé		Budget		Avancement
		Début	Fin	Prév.	Consummé	
 5 - 7 Hôtel Quiqueras de Beaujeu	Travaux de confortement énergétique en vue de l'accueil d'une école de 3ème cycle	juin-21	sept.-21	297 333 €	164 203 €	50%
	Action modifiée Réorientation du projet pour l'accueil de Arles Créative, d'un Smart Hub et d'un Campus des Métiers d'Excellence Etudes préalables à réaliser: Accessibilité et ERP / Diagnostic énergétique / Diagnostic patrimonial MH	févr-24	oct-24	30 000 €		En attente de démarrage
 5 - 8 Rénovation Complexe Sportif Fournier	Action nouvelle Rénovation de l'équipement sportif majeur de la Ville Tranche 1 : Pelouse du terrain d'honneur et gradins de la tribune Tranche 2 : Rénovation énergétique des vestiaires situés sous la tribune	sept.-23	déc.-24	1 275 052 €		En attente de démarrage
 5 - 9 Rénovation Bourse du Travail	Action nouvelle Engagement d'une réflexion pour la relocalisation des locaux de l'Office du Tourisme dans l'immeuble de la Bourse du Travail	oct.-23	déc.-25	800 000 €		En attente de démarrage
 5 - 10 Pôle Services Publics 3 Espace Chiavary	Action nouvelle Etudes préalables nécessaires à l'optimisation des surfaces pour la réorganisation spatiale des services municipaux Education - Vie Sociale et Service aux Usagers et diagnostic thermique pour la rénovation énergétique de cet ensemble bâtementaire	mars-24	déc.-24	200 000 €		En attente de démarrage

SYNTHESE SUR LES 5 AXES

- AXE 1** Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville
AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
AXE 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
AXE 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
AXE 5 Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

ACV 1		ACV 2	
Taux de réalisation		10 actions nouvelles	
25%			
73%		0,3 M€	2 actions
56%	44 actions	17,4 M€	5 actions
63%			
72%		2,3 M€	3 actions
	24 M€	20 M€	

TOTAL ACV : 44 M€
54 actions

Le taux de réalisation pour l'ensemble des actions prévues sur ACV 1 est de 61% au 31 août 2023
(Crédits consommés : 14, 64 M€ HT).

SECTION 4 : Evaluation de la convention et validation de l'avenant n° 3

Art. 7 – Objectif et modalités d'évaluation des projets

Si le Comité de Projet le souhaite, cette convention sera toutefois susceptible d'être modifiée par voie d'avenant.

Le programme devant permettre de faire évoluer les Cœurs de Ville dans des délais assez rapides, les parties sont convenues que des actions nouvelles, dans la mesure où elles concourent à la réussite du projet Action Cœur de Ville d'Arles et où elles sont compatibles avec la stratégie d'intervention détaillée ci-dessus, pourront être ajoutées au présent avenant, sur validation simple du Comité de Projet.

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de Projet et transmis au Comité Régional d'Engagement.

Le Comité Régional d'Engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué dans le cadre du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme National, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

8 – Validation de l'avenant n° 3

L'avenant est adopté en Conseil Municipal ainsi qu'en Conseil Communautaire.

La ville d'Arles et l'EPCI Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité Régional des Financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du Comité Régional des Financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programmation financière prévisionnelle (actualisée)

ANNEXE 2 : Fiches actions mises à jour

ANNEXE 3 : Cartographie des périmètres et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Avenant signé à Arles, le

<p style="text-align: center;">ETAT</p> <p>Christophe MIRMAND Préfet de Région PACA</p>	<p style="text-align: center;">BANQUE DES TERRITOIRES GROUPE CAISSE DES DEPOTS</p> <p>Alexis ROUQUE Directeur Régional</p>	<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT</p> <p>Martine VASSAL Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône</p>
<p style="text-align: center;">INTERCOMMUNALITE</p> <p>Patrick de CAROLIS Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;">COMMUNE</p> <p>Patrick de CAROLIS Maire d'Arles</p>	<p style="text-align: center;">CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES</p> <p>Stéphane PAGLIA Président</p>
<p style="text-align: center;">CHAMBRE DE METIER ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION SUD PACA</p> <p>Yannick MAZETTE Président</p>	<p style="text-align: center;">AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT</p> <p>Par délégation, Patrick de CAROLIS Président de ACCM</p>	<p style="text-align: center;">GROUPE ACTION LOGEMENT</p> <p>Clarisse BAINVEL Présidente du Comité Régional d'Action Logement PACA - Corse</p> <p>Martine CORSO Vice- Présidente du Comité Régional d'Action Logement PACA – Corse</p>
<p style="text-align: center;">ADIL</p> <p>Judith DOSSEMONT Présidente de l'ADIL 13</p>	<p style="text-align: center;">ENEDIS</p> <p>Jacques NICOLI Directeur Territorial</p>	



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

Annexe 1

Maquette Financière

Mise à jour au 31 août 2023

AM = Action Mature
ACM = Action en cours de maturation

ANNEXE 1

ARES Cœur de Ville

MAJ 31-aout-23

Programmation financière

N° Action		Action	Maîtrise d'Ouvrage	Axes	Budget par axes	Budget Prévisionnel	Début	Durée (mois)	Fin	Budget consommé au 30/06/2023	Avancement	ANAH	ACTION LOGEMENT	EFP PACA	ETAT	BDT	CC	CWAR PACA	REGION	CD 13	Autres	ACCM	Ville d'Arles	
1-1 AM	Etude Préfiguration Renouveau Urbain		BDT / Ville			54 700	2020	15	2022	54 700	Réalisé					54 700								
1-2 AM	OPAR RU		ACCM			4 149 019	2021	60	2026	551 816	En cours	2 007 313				112 500			357 909	237 310		1 158 997	275 000	
1-3 AM	Réhabilitation des Facades du Centre Ancien		ACCM	Axe 1	Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre Ville	1 736 000	2020	84	2026	853 049	Action modifiée									980 000			756 000	
TOTAL AXE 1																								
2-1 AM	Etude positionnement commercial du CV		BDT / Ville			5 939 719	2020	24	2022	1 459 565	25%	2 007 313				167 200			0	357 909	1 217 310	0	1 158 997	1 031 000
2-2 ACM	Etude implantation d'un cinéma en CV		ACCM			51 500	2020	24	2022	0	Réalisé					54 700								
2-3 ACM	Etude de faisabilité Halles Commerciales		ACCM			450 000	2024	36	2026	0	Action retirée													
2-4 ACM	Acquisition de cellules commerciales		ACCM			450 000	2024	36	2026	0	Action retirée													
2-5 AM	Plan FISAC Centre Ancien		ACCM			739 486	2020	36	2022	828 687	Réalisé					120 164		4 008			449 800	149 835	1 000 000	
2-6 AM	Actions Animation Acc. Commercial		ACCM			1 200 000	2018	84	2026	870 000	En cours												1 200 000	
2-7 ACM	Création d'un Maison de l'Entreprise		ACCM	Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	A déterminer	2024	20	2025	0	Action modifiée												38 400	
2-8 AM	Valorisation du label Ville et Métiers d'Art		ACCM			44 800	2019	84	2024	38 400	Réalisé												12 000	
2-9 AM	Espace Totem Métiers d'Art		ACCM			51 713	2020	3	2022	12 000	Réalisé												9 025	
2-10 AM	Smart City		ACCM			10 375	2020	6	2021	10 375	Réalisé												60 000	
2-11 AM	Etude de faisabilité Nouvelles Galeries		Etat			180 000	2024	6	2024	0	Action nouvelle												180 000	
2-12 ACM	Etude préalable Foncière Commerciale		ACCM			180 000	2024	36	2026	0	Action nouvelle												180 000	
2-13 AM	Création Poste Manager de Centre Ville		ACCM			2 847 874	2020	12	2018	1 865 975	66%	0				130 539	134 700	13 905	4 008	0	454 438	269 260	1 489 025	
3-1 AM	Pétionisation du Centre-Ville		ACCM			200 000	2018	12	2018	208 394	Réalisé												168 394	
3-2 ACM	Etude Stratégie Déploiement Stationnement		ACCM			150 000	2021	12	2021	0	Action retirée												150 000	
3-3 AM	Parking de la Presqu'île du Cirque Romain		ACCM			300 000	2018	12	2019	301 277	Réalisé												101 247	
3-4 AM	Parking ancienne Caserne des Pompiers		ACCM			350 000	2023	7	2024	39 641	En cours												109 375	
3-5 AM	AMI Aménagement Zone des Minimes		ACCM			0	2023	6	2024	0	Action modifiée												180 000	
3-6 a AM	Pôle d'Echange Multimodal - Etudes		ACCM			300 000	2022	24	2023	299 000	En cours												119 000	
3-6 b ACM	ACCM/Ville/SNCF		ACCM			A déterminer	2025	36	2027	0	Action nouvelle												180 000	
3-7 AM	Aménagement de la Halle Filiale		ACCM			1 681 300	2023	18	2025	495 000	Action nouvelle												228 500	
3-8 AM	Création de voies vertes sur déblaisés SNCF		ACCM			895 000	2024	24	2025	495 000	En cours												228 500	
3-9 a AM	Plan Vélo de l'Agglomération Schéma Directeur		ACCM			50 000	2022	6	2022	62 000	Réalisé												32 000	
3-9 b ACM	Plan Vélo Travaux		ACCM			5 705 000	2024	84	2029	0	Action nouvelle												60 000	
3-10 ACM	Entrée de Ville Nord (Libération / Stalingrad)		ACCM			2 500 000	2024	54	2028	0	Action nouvelle												60 000	
3-11 ACM	Entrée de Ville Sud (Fouchon / Ayautey)		ACCM			7 500 000	2023	90	2029	0	Action nouvelle												60 000	
TOTAL AXE 3																								
4-1 ACM	Requalification Avenue de Stalingrad (Tr. 1)		ACCM			19 631 300	2021	15	2022	1 405 262	7%	0				787 480	0	0	259 000	429 625	0	272 000	667 516	
4-2 AM	Unison Voie douce PEM / Porte Cavalerie		ACCM			350 000	2021	15	2022	239 215	Réalisé												71 765	
4-3 AM	Requalification Boulevard Victor Hugo		ACCM			1 250 000	2022	12	2022	166 666	En cours												50 000	
4-4 AM	Itinéraire Patrimonial et Commercial		ACCM			2 700 000	2019	84	2025	1 818 667	En cours												489 167	
4-5 AM	Requalification entrée Cavalerie (pièce)		ACCM			500 000	2022	15	2023	918 640	En cours												220 206	
4-6 AM	Requalification de la Place Wilson		ACCM			900 000	2021	15	2022	969 800	Réalisé												300 000	
4-7 AM	Requalification de la Place Henri de Borgher		ACCM	Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine	500 000	2025	24	2026	0	Non démarrée												150 000	
4-8 ACM	Requalification de la Place Antonnelle		ACCM			450 000	2026	24	2027	0	Non démarrée												135 000	
4-9 ACM	Requalification de la Place Nina Berberova		ACCM			300 000	2025	24	2026	0	Non démarrée												90 000	
4-10 ACM	Requalification de la Place Espinasse		ACCM			350 000	2026	24	2027	0	Non démarrée												105 000	
4-11 AM	Plan Fontaines		ACCM			266 000	2021	36	2023	115 000	Réalisé												79 800	
4-12 AM	Plan Lumière		ACCM			615 000	2021	48	2026	358 297	En cours												184 500	
TOTAL AXE 4																								
5-1 AM	Pôle de Services Publics 2		ACCM			2 000 000	2018	15	2019	2 081 197	56%	0											300 000	
5-2 AM	Pôle Associatif Mistral		ACCM			495 000	2019	19	2020	400 070	Réalisé												631 197	
5-3 AM	AMI Création Pôle Multigénération Mistral		ACCM			0	2022	10	2023	30 000	Réalisé												77 718	
5-4 AM	Nouvel Hôtel de Police		ACCM			1 213 139	2021	12	2021	1 378 803	Réalisé												408 244	
5-5 AM	Ecole Amédée Pichot		ACCM			600 000	2021	6	2023	661 496	Réalisé												19 829	
5-6 AM	Modernisation Centre Universitaire Van Gogh		ACCM			600 000	2021	6	2023	609 540	Réalisé												129 540	
5-7 ACM	Accueil Université Quikeren de Beaujeu		ACCM	Axe 5	Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	139 203	2021	12	2024	165 502	Action modifiée												37 231	
5-8 AM	Rénovation Complexe Sportif Fournier		ACCM			1 275 052	2023	16	2024	0	Action nouvelle												255 044	
5-9 ACM	Rénovation Bourse du Travail		ACCM			800 000	2023	26	2025	0	Action nouvelle												160 000	
5-10 ACM	Création PSP 3 Espace Chauxy		ACCM			200 000	2024	12	2024	0	Action nouvelle												40 000	
TOTAL AXE 5																								
TOTAL GENERAL										7 419 121	4 469 175	2 007 313	0	0	0	2 100 617	0	0	4 22 418	3 348 523	0	0	1 758 803	
PREVU										44 069 014	14 644 595	33%	2 007 313	0	0	4 469 175	301 900	13 905	4 008	1 744 327	1 463 252	492 155	2 000 247	6 771 582
REALISE										14 644 595	2 452 354	61%												

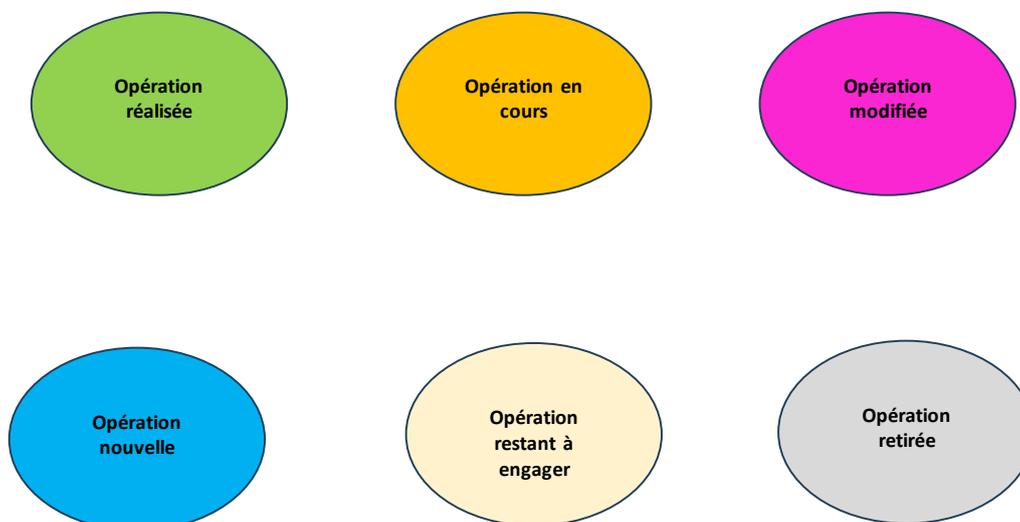


AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

Pour un meilleur repérage, le code couleur suivant a été utilisé :



	AXE 1	Vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville	p.	44
	1-1	AM Etude Renouveau Urbain Centre Ancien	p.	45
	1-2	AM OPAH RU Arles	p.	47
	1-3	AM Réhabilitation Façades Centre Ancien	p.	51
	AXE 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	p.	53
	2-1	AM Etude Commerce Centre-Ville	p.	54
	2-2	ACM RETRAIT - Implantation d'un cinéma	p.	55
	2-3	ACM RETRAIT - Implantation de Halles Commerciales	p.	56
	2-4	ACM Acquisitions de cellules commerciales	p.	57
	2-5	AM Plan FISAC Centre Ancien	p.	58
	2-6	AM Actions Animations Accompagnement Commercial	p.	60
	2-7	ACM Création d'une Maison de l'Entreprise	p.	62
	2-8	AM Ville et Métiers d'Art	p.	63
	2-9	AM Espace Totem Métiers d'Art	p.	64
	2-10	AM Smart City	p.	65
	2-11	AM Etude faisabilité Nouvelles Galeries	p.	66
	2-12	ACM Création d'une Foncière Commerciale	p.	67
	2-13	AM Création Poste Manager Centre Ville	p.	68
	AXE 3	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	p.	69
	3-1	AM Piétonnisation CV limitation accès véhicules	p.	70
	3-2	ACM RETRAIT - Etude déploiement stationnement	p.	71
	3-3	AM Parking Presqu'île du Cirque Romain	p.	72
	3-4	AM Parking ancienne caserne des Pompiers	p.	73
	3-5	AM Parking et zone des Minimés	p.	74
	3-6 a	AM Pôle Echange Multimodal Gare SNCF - Etudes	p.	75
	3-6 b	ACM Pôle Echange Multimodal Gare SNCF - Travaux	p.	76
	3-7	AM Aménagement de la Halte Fluviale	p.	77
	3-8	AM Création de Voies Vertes sur délaissés ferroviaires	p.	78
	3-9 a	AM Plan Vélo - Etudes	p.	79
	3-9 b	ACM Plan Vélo - Travaux	p.	80
	3-10	ACM Entrée de Ville Nord - Stalingrad / Libération	p.	81
	3-11	ACM Entrée de Ville Sud - Fourchon / Lyautey	p.	83
	AXE 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine	p.	84
	4-1	ACM Avenue de Stalingrad	p.	85
	4-2	AM Liaison Halte Fluviale / Cavalerie par les quais du Rhône	p.	86
	4-3	AM Boulevard Victor Hugo	p.	87
	4-4	AM Itinéraire Patrimonial et Commercial	p.	88
	4-5	AM Place de la Cavalerie	p.	90
	4-6	AM Place Wilson	p.	91
	4-7	ACM Place Henri de Borgnier	p.	92
	4-8	ACM Place Antonnelle	p.	93
	4-9	ACM Place Nina Berberova	p.	94
	4-10	ACM Esplanade Charles De Gaulle	p.	95
	4-11	AM Plan Fontaines	p.	96
	4-12	AM Plan Lumières	p.	97
	AXE 5	Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	p.	98
	5-1	AM Pôle de Services Publics 2	p.	99
	5-2	AM Pôle associatif Mistral	p.	100
	5-3	AM Restructuration Mistral	p.	101
	5-4	AM Nouvel Hôtel de Police	p.	102
	5-5	AM Ecole Amédée Pichot	p.	103
	5-6	AM Centre Universitaire Van Gogh	p.	104
	5-7	ACM Hôtel Quiqueras de Beaujeu	p.	105
	5-8	AM Complexe sportif Fournier	p.	106
	5-9	ACM Rénovation de la Bourse du Travail	p.	107
	5-10	ACM Création PSP 3 - Espace Chiavary	p.	108



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en Centre-Ville

ACTION REALISEE	
Référence	AXE 1 – AM 1
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Nom de l'action	Etude de préfiguration Renouvellement Urbain Centre Ancien
Objectifs	<p>Réalisation de l'étude nécessaire à la mise en place d'une stratégie d'intervention foncière qui viendra compléter les volets incitatifs et coercitifs au titre de l'habitat indigne menés dans le cadre de la future OPAH RU.</p> <p>Il s'est agi, en s'appuyant à la fois sur les éléments fournis par le Maître d'Ouvrage et sur un travail de terrain complémentaire, de définir dans le détail quels sont les immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés sur lesquels les actions incitatives sont insuffisantes et qui nécessitent une maîtrise transitoire du foncier par la collectivité (morphologie urbaine contraignante, orientation des produits de sortie...) ou à minima, une procédure de coercition lourde qui peut mener à l'acquisition foncière (ORI).</p> <p>Cette approche a permis aboutir à des actions pré-opérationnelles ciblées et chiffrées.</p> <p>Les études ont porté sur l'ensemble du périmètre pressenti pour l'OPAH RU, cependant les principaux secteurs à enjeux sur lesquels les attentes sont les plus importantes sont ceux de « La Roquette » et de « Voltaire-Portagnel » (cf. plan périmètre d'étude).</p>
Description Générale	<p>La mission confiée au cabinet URBANIS a été conduite en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Identification des immeubles, groupes d'immeubles ou îlots dégradés qui nécessitent en priorité une intervention publique pour la maîtrise du foncier ; hiérarchisation des propositions par ordre de priorité (niveau d'impact sur la dynamique générale) en vue d'une validation politique ; - Phase 2 : Étude détaillée à l'immeuble des secteurs retenus en phase 1 (état détaillé du bâti, occupation, potentialités...), élaboration des premières orientations opérationnelles qui seront soumises à validation ; - Phase 3 : Élaboration d'une stratégie d'intervention chiffrée : plan d'action – outils opérationnels – gouvernance – type de produits de sortie envisagés – type d'opérateurs pressentis – subventions publiques mobilisables... ; - Phase 4 : Montage d'un dossier de demande de vérification d'éligibilité auprès de l'Anah.
Stratégie retenue	<div style="text-align: center;"> <p>01/ LE VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN ARLES</p> <p>Les 4 piliers d'une OPAH-RU</p> <p>Prévenir 6 immeubles 11 logements</p> <p>Inciter 20 immeubles 29 logements</p> <p>Recycler Priorité 1 21 immeubles 19/27 logements Priorité 2 - selon évolution 8 immeubles 20/22 logements</p> <p>Contraindre 13 immeubles 38/45 logements</p> <p>Stratégie proposée Ville d'Arles 60 immeubles 112 logements</p> <p>En fonction de la réussite de la mobilisation des leviers priorisés, cette stratégie sera adaptée.</p> <p>COPE, OPAH-RU Arles, Coeur de Ville et Coeur de Ville de Tarascon / 04.06.2023</p> </div>

Réalisation	Juin 2020 – Décembre 2022
Maître d'ouvrage	CDC / Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires ACCM
Budget global	Prévu : 54 700 € HT – Réalisé 54 700 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	Rendu de l'étude
Indicateurs de résultat	<p> OPAH-RU Arles Cœur de Ville 31 mars 2023 </p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Périmètre OPAH-RU ● Sans suite ● PO contacts ● PO visites ● PO déposés ● PO engagés ● PO terminés ● PB contacts ● PB visites ● PB déposés ● PB engagés ● PB terminés ● SDC ■ Bâtiments

	ACTION EN COURS
Référence	AXE 1 – AM 2
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Nom de l'action	OPAH-RU « Arles Cœur de Ville »
Objectifs	<p>Sur la durée de l'opération (5 ans), les objectifs quantitatifs et qualitatifs envisagés sont au total de 110 logements réhabilités en Centre Ancien (soit 22 / an) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>50 logements locatifs</u> (soit 10/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> > d'une part, des objectifs de sortie : d'insalubrité (5, soit 1/an), de logements plus « classiques » (20, soit 4/an), de vacance (25, soit 5/an), de précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an), > et d'autre part, des objectifs de loyers différenciés avec du loyer intermédiaire (Loc'1) (5, soit 1/an), conventionné social (Loc'2) (35, soit 7/an), conventionné très social (Loc'3) (10, soit 2/an). - <u>60 logements de propriétaires occupants</u> (soit 12/an) répartis, selon : <ul style="list-style-type: none"> > d'une part, des objectifs de sortie de logements : de l'insalubrité (10, soit 2/an), très dégradés (15, soit 3/an), adaptation (15, soit 3/an), énergie (20, soit 4/an), > et d'autre part, des objectifs de sortie : de la vacance (15 en double compte, soit 3/an) et de la précarité énergétique (45 en double compte, soit 9/an). <p>Par ailleurs, un objectif de <u>6 copropriétés</u> sur la durée de l'opération (5 ans) est également visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 5 copropriétés < 16 lots et plus > 1 copropriété > 16 lots.
Description Générale	<p>Des enjeux immobiliers liés à l'attractivité du Centre-Ville, des enjeux sociaux, des enjeux de lutte contre la vacance et l'habitat indigne, et des enjeux culturels et patrimoniaux ont été identifiés pour la ville d'Arles et plus particulièrement pour son Centre Ancien, lors notamment de l'étude pré-opérationnelle menée en 2018-2019. Pour répondre à ces enjeux, une des conclusions de l'étude pré-opérationnelle fut la mise en place d'une OPAH-RU. Ce dispositif est à la fois incitatif et coercitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Incitatif</u> car en mobilisant un ensemble de partenaires (Anah, Ville, Région, Département, Action Logement, ...), il permet de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des investisseurs, mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements privés existants dans un périmètre précis. - <u>Coercitif</u> car il permet, en plus, à des territoires urbains et plus particulièrement à des quartiers ou zones où il y a des problématiques liées à des dysfonctionnements urbains et sociaux, de favoriser la mise en place de dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, relevant du droit public, complétant ainsi les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat. <p>Les objectifs développés au sein de l'OPAH-RU d'Arles, en articulation avec le dispositif « Action Cœur de Ville » d'Arles (l'OPAH-RU d'Arles faisant partie du volet habitat d'ACV), sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir la production et le renouvellement de l'offre locative de qualité et à loyer maîtrisé dans le centre ancien d'Arles, - renforcer les moyens en faveur de la lutte contre les logements vacants, l'habitat indigne et le réinvestissement des îlots dégradés, - contribuer à la mixité sociale et urbaine, - contribuer à la valorisation du patrimoine architectural et aux savoir-faire locaux,

	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'accompagnement et à l'amélioration des copropriétés en difficulté ou non structurées en Centre Ancien. <p>Le périmètre retenu pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville », est formé par les quartiers de la Roquette à l'Ouest, République et Forum au Centre et de Voltaire à l'Est, soit 28 hectares et 2 539 parcelles.</p>
Planification	<p>Durée : 5 ans → 2021-2026 Démarrage effectif au 01.06.2021</p>
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Anah - Etat - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département des Bouches-du-Rhône - Ville d'Arles - Action Logement - Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires
Budget global	4 149 019 € (dont 450 000 € HT de suivi-animation financés par ACCM, et subventionnés par l'Anah et par la CDC/Banque des Territoires)
Modalités de financement	<p>ACCM (fonds propres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 708 987 € au titre des aides aux travaux (résorption de l'habitat très dégradé et indigne, réhabilitation de logements « moyennement » dégradés, accession-amélioration aidée, adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, économies d'énergie et réduction de la précarité énergétique, création de grands logements, réhabilitation de copropriétés, fond de recherche et d'innovation) - 450 000 € HT au titre du financement du suivi-animation <p>ACCM (fonds délégués Anah) : 2 007 313 € (dont : 1 696 863 € au titre des aides aux travaux PO, PB, copropriétés, fonds de recherches et d'innovations et 310 450 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation))</p> <p>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 357 909 € au titre des aides aux travaux</p> <p>Département des Bouches-du-Rhône : 237 310 € au titre des aides aux travaux</p> <p>Ville d'Arles : 275 000 € au titre des aides aux travaux (dont fonds de recherches et d'innovations)</p> <p>Action Logement : Mobilisation des prêts et subventions AL au bénéfice des salariés des entreprises pour faciliter l'accession à la propriété, l'accès et le maintien dans un logement et appui à la communication de l'équipe opérationnelle OPAH RU pour mieux faire connaître les dispositifs AL au profit des salariés des entreprises.</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires : 112 500 € au titre des aides à l'ingénierie (suivi-animation)</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts - Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...) - Nombre de logements visités - Nombre de dossiers/logements en cours - Nombre d'évaluations techniques et rapports présentés - Nombre de signalements d'habitat indigne - Avancement des actions coercitives : mises en demeure, arrêtés, injonctions, travaux d'office - Nombre de dossiers/logements (PB TD/LHI, PB MD/NRJ, PO TD/LHI, PO NRJ, PO AUTO, COPRO) engagés / réalisés / restant à réaliser - Spatialisation des prospects et dossiers - Volume des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser - Nombre et qualification des dossiers ayant bénéficié d'une avance de subvention (Anah), d'un acompte de subvention (Anah, ACCM) <p>Point mensuel / bi-mensuel + Bilan annuel et/ou final</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des logements réalisés - Points de blocages identifiés par l'opérateur, difficultés rencontrées (techniques (accès aux étages lorsque commerce en RDC, PPRI, ...), financières, administratives) : - Efficacité de la coordination des acteurs en charge de la réhabilitation et du relogement - Nombre de relogements réalisés
<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Bilan annuel et/ou final</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des actions et solutions mises en œuvre, des dispositifs spécifiques ou innovants (par exemple, sur la sensibilisation des propriétaires, des locataires et des acteurs de l'habitat, coordination du projet et des acteurs, ...) - Déroulement des chantiers, maîtrise des coûts, ... - Nombre de recours à un maître d'œuvre - Evolution de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment - Nombre de sorties d'insalubrité notamment après arrêté préfectoral d'insalubrité, après résolution de situations à risque d'exposition au plomb, nombre de sorties de sécurité immeuble - - Nombre de façades ravalées - Répartition des financements sollicités par financeur dont prêts complémentaires - Analyse du reste à charge des propriétaires - Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers - Exemples et détails d'opérations - Impact de l'OPAH-RU sur le marché immobilier (niveau des transactions observées, des loyers avant et après travaux) - Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés - Typologie des ménages réintroduits sur le périmètre opérationnel - Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées - Identification des opérations non-réalisées (particulièrement indigne tt dégradé) + raisons - Bilan spatial et qualitatif des dossiers de réhabilitation déposés, financés et réalisés
<p>Bilan au 04.05.2023 (COFIL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 111 contacts (107 PO / PB et 4 SDC) - 56 logements visités - 13 logements rénovés (12 PO et 1 PB), tous via le volet incitatif - 613 304 € de travaux TTC (honoraires de Md'O inclus), dont 79% par des artisans du territoire d'ACCM - 324 592 € de subventions (dont 5 486 € du dispositif façade), soit 53 % du TTC - En moyenne, 47 % de gain énergétique - Les perspectives : 29 logements potentiels (15 PO et 14 PB), actions de communication, actions spécifiques (copropriétés, LHI, artisans, ...), <p>déploiement du volet RU</p>
<p>Déploiement du volet RU</p> <p>Ingénierie étude : Maîtrise d'ouvrage Ville d'Arles avec le concours d'ACCM en parallèle de l'OPAH-RU</p> <p>Ingénierie opérationnelle : A déterminer</p>	<p>Le volet renouvellement urbain est inscrit dans le cadre de l'OPAH-RU d'Arles (2021-2026). Ce volet a démarré en amont de l'OPAH-RU afin d'être au plus tôt opérationnel.</p> <p>60 immeubles en début d'étude ont été repérés et validés pour une poursuite du travail RU. A ce jour, l'étude RU en est à la phase élaboration des stratégies à l'îlot et à l'immeuble et comprend les proto-bilans d'aménagement projetés (effectué/rendu).</p> <p>9 immeubles / 22 logements sont concernés par une intervention opérationnelle, soit 18 à 23 logements réhabilités / remis sur le marché, avec production de logements locatifs conventionnés privés et de logements locatifs sociaux.</p> <p>Va rester, avant la mise en œuvre opérationnelle :</p>

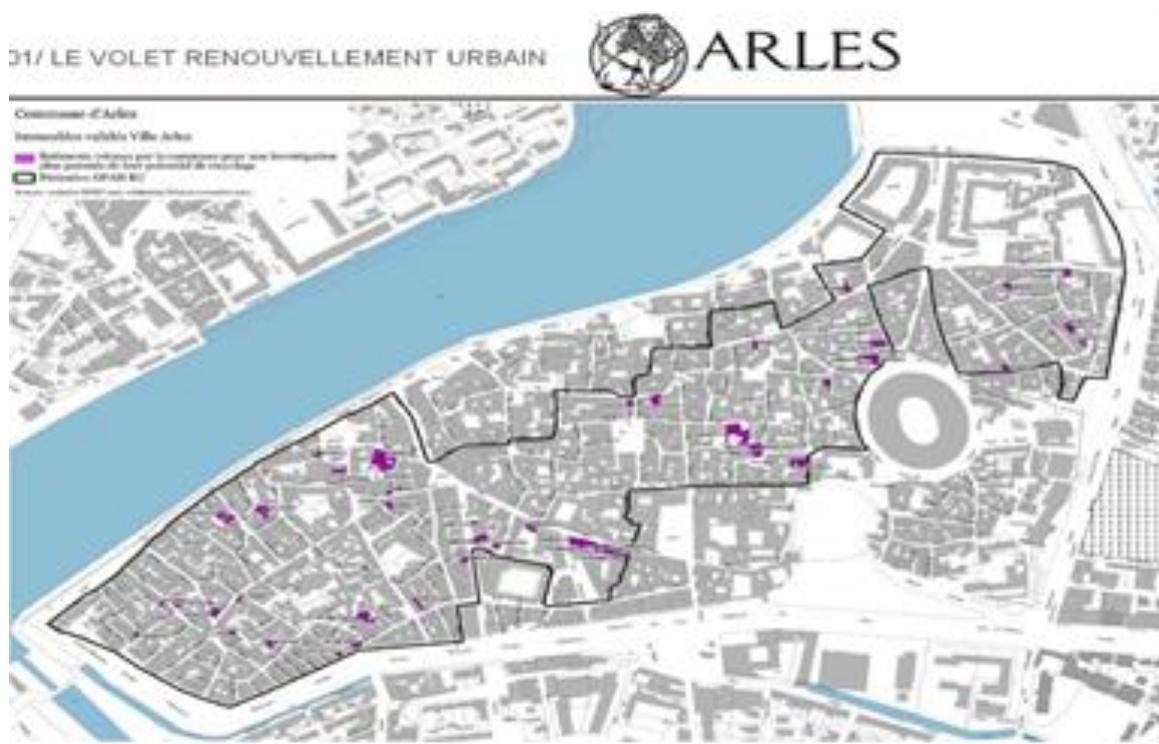
Actions opérationnelles (DUP, RHI, THIRORI) : Maîtrise d'ouvrage Ville d'Arles avec le concours d'ACCM

- L'étude de faisabilité : confirmer le périmètre et le choix du dispositif, préparer un dossier de vérification de l'éligibilité du projet aux critères RHI-THIRORI (CNHLI Anah).
- La phase calibrage : calibrer plus finement l'opération pour garantir son passage en phase opérationnelle, réunir tous les éléments permettant la mise en œuvre opérationnelle (stabilisation du périmètre opérationnel, programme opérationnel (démolitions, produits de sortie, principes d'aménagement), lancement ou poursuite des acquisitions, plan de relogement, conduite opérationnelle).
- Le choix du mode d'intervention dans le cadre de ces opérations de recyclage (régie, AMO, concession).

Les choix restant à opérer impacteront le chiffrage.

Les objectifs sont de prévoir des solutions (DUP, RHI, THIRORI), en dernier recours, en cas de complet délaissement par le propriétaire de son bien immobilier (pas de prise d'initiative de réhabilitation, de vente, ...) alors que des possibilités existent, lui ont été soumises :

- Objectif de recyclage de biens immobiliers repérés, étudiés, validés,
- Objectif d'action sur ces immeubles repérés, étudiés et validés, dont la situation s'avère totalement bloquée. La situation ne peut plus se résoudre sans l'intervention publique ; d'autant que ces immeubles dévalorisent fortement les îlots/quartiers à proximité.



	ACTION MODIFIEE
Référence	AXE 1 – AM 3
Axe de rattachement	AXE 1: De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Nom de l'action	Réhabilitation des façades du centre ancien (habitations)
Objectifs	<p>Depuis 1984, la ville a mis en place une aide communale pour accompagner financièrement les propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation de façade dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable classé à l'UNESCO.</p> <p>Fin 2019, la Ville d'Arles a adhéré au dispositif « Opération façades » mis en place par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, qui aide les pétitionnaires arlésiens dans le cadre d'un ravalement total de leur(s) façades(s). Avec l'aide du CAUE 13, l'objectif est d'améliorer les prestations réalisées dans un esprit de conservation du patrimoine et d'embellissement des centres anciens. Sa vocation est de traiter la globalité des façades sur une intervention, de leurs pieds à leurs égouts de toiture.</p>
Description Générale	<p>Les travaux retenus sont subventionnés par la Commune à hauteur de 50 % (travaux plafonnés à 200 ou 300 euros le m² en fonction du projet déposé) pour le dispositif soutenu par le Département. Ce dernier finance 70 % de la subvention attribuée par la ville.</p> <p>La Ville conserve, sur ses crédits propres, un instrument d'intervention plus ciblé sur des éléments isolés à forte valeur patrimoniale (le remplacement ou la restauration d'une menuiserie, le traitement d'une baie en pierre ou encore une niche d'angle), permettant une meilleure prise en compte d'éléments souvent intéressants et remarquables sans pour autant attendre des travaux sur la façade complète.</p> <p>Ces deux dispositifs, qui ne peuvent se cumuler, garantissent aux pétitionnaires arlésiens un soutien financier optimisé pour chaque cas.</p> <p>Le budget annuel consacré à ces opérations est envisagé à hauteur de 248 000 € : 200 000 € pour le dispositif soutenu par le Département, 40 000 € pour le dispositif de la Ville et 8 000 € pour les devantures commerciales, étant entendu que ces lignes de crédits demeurent fongibles entre elles en fonction des projets déposés par les pétitionnaires.</p> <p>La Direction du Patrimoine demeurera le guichet unique et l'interlocuteur privilégié pour ces demandes, y compris pour leur volet urbanisme. Elle les instruira en partenariat avec le CAUE 13 et l'Architecte des Bâtiments de France, qui seront membres de la commission d'attribution communale.</p>
Planification	<p>Durée initiale : 5 ans → 2020-2024</p> <p>Durée prolongée : 2 ans → 2025-2026</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Département des Bouches-du-Rhône / CAUE
Budget global	<p>248 000 € / an soit 1 736 000 € sur 7 ans</p> <p>Réalisation 2020 / 2023 : 992 000 € soit 66%</p> <ul style="list-style-type: none"> - 61 dossiers co-financés par le CD 13 - 19 dossiers devantures commerciales - 56 dossiers réhabilitation éléments isolés
Modalités de financement	<p>Ville d'Arles : 756 000 €</p> <p>Département des Bouches-du-Rhône : 980 000 € (140 000 € / an - soit 70% au titre des aides aux façades complètes)</p>

Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre de façades examinées Nombre de dossiers en cours Nombre de demande d'autorisation d'urbanisme (DP et PC) Nombre d'ouverture de chantiers
Indicateurs de résultat	Nombre de façades ravalées Analyse du reste à charge des propriétaires Ratio de transformation des contacts en visites et, des visites en dossiers Exemples et détails d'opérations Provenance des entreprises de travaux et équivalent emplois créés Profil des propriétaires rencontrés (âge, situation familiale et professionnelle, ressources, domiciliation, nombre de primo-accédants, ...) Impact sur le cadre de vie et la vie sociale, évolutions sociales observées Valeur des travaux générés

Exemple de réhabilitation de façade « Devantures commerciales »



Exemple de réhabilitation de façade avec soutien du Département





AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

**AXE 2 : Favoriser un développement économique
et commercial équilibré**

	ACTION REALISEE
Prévue en juin 2021 Référence	AXE 2 – AM 1
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Etude Commerce Cushman & Wakefield (C&W)
Objectifs	Assistance à la définition d'un positionnement commercial et d'un plan merchandising pour le Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir une vision des grands enjeux en Centre-Ville ✓ Diagnostic de l'appareil commercial ✓ Enquête commerçants et consommateurs ✓ Stratégie de dynamisation du parcours marchand ✓ Analyse des flux sur les entrées de Ville
Réalisation	2020 - 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM BDT
Budget global	Prévu : 51 500 € HT – Réalisé : 54 700 € HT
Modalités de financement	100% Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	Remise des attendus de l'étude et détermination d'un plan d'action en juin 2022
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre du plan d'action

	ACTION RETIREEE
Référence	AXE 2 – ACM 2
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Etude de faisabilité d'un cinéma multiplex positionné en Centre-Ville
Objectifs	Evaluer la fréquentation potentielle de l'établissement cinématographique, Evaluer la taille d'équipement la plus adaptée au marché en place
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse de l'environnement concurrentiel ✓ Définition et analyse de la zone de chalandise du projet ✓ Estimation du marché potentiel cinématographique ✓ Définition des premiers éléments financiers ✓ Choix de l'emplacement
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles ACCM
Budget global	33 300 € HT (40 000 € TTC)
Modalités de financement	A déterminer 80 % Etat ou Banque des Territoires : 23 100 € 20% Ville d'Arles : 10 200 €
Indicateurs d'avancement	Prise en charge par des investisseurs privés
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

	ACTION RETIREE
Référence	AXE 2 – ACM 3
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Etude de faisabilité pour la création de Halles Commerciales
Objectifs	Lieu sédentaire d'offres alimentaires de qualité en Centre-Ville
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le développement de centralités gourmandes et festives ✓ Accompagner le développement de producteurs locaux ✓ Mise en avant des produits bio locaux ✓ Lieu de rencontre
Planification	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles / ACCM Banque des Territoires
Budget global	50 000 € HT
Modalités de financement	80% Etat ou Banque des Territoires : 35 000 € 20% Ville : 15 000 €
Indicateurs d'avancement	L'étude Cushman et Wakefield (Action 1 – 1) a montré la non-viabilité économique de cet équipement commercial
Indicateurs de résultat	Décision de réalisation

	ACTION MODIFIEE
Référence	AXE 2 – ACM 4
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibre
Nom de l'action	Acquisition Cellules Commerciales
Objectifs	Faire revenir un commerce attractif et recréer une centralité marchande en Cœur de Ville Maîtrise du commerce Centre-Ville
Description Générale	Acquisitions foncières et commerciales par préemption et par acquisition de gré à gré de cellules marchandes vacantes en Centre Ancien et plus particulièrement sur la boucle marchande et la boucle touristique. La Ville souhaite mettre en place le droit de préemption commercial (en attente du retour de l'avis des Chambres Consulaires pour délibération de la commune en fin 2023).
Planification	Prévision : 2024 / 2025 / 2026
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles ou ACCM (si délégation du droit de préemption)
Intervenants/partenaires	Chambres Consulaires - Services de l'Etat – ACCM
Budget global	Budget prévisionnel initial 1 200 000 € soit 400 000 € par an en moyenne – Recalibré à 450 000 € soit 150 000 € par an
Modalités de financement	A déterminer
Indicateurs d'avancement	Nombre d'acquisitions
Indicateurs de résultat	Remise en service de cellules commerciales

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 2 – AM 5
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	FISAC Arles Centre Ancien
Objectifs	Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un programme d'accompagnement des entreprises commerciales et artisanales financé par l'Etat et l'ACCM. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.
Description Générale	Le FISAC comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de fonctionnement visant à dynamiser le commerce et l'artisanat local - Des actions d'investissements portés par les communes - Des aides directes destinées à soutenir les entreprises commerciales et artisanales -
Réalisation	Janvier 2020 à Décembre 2022
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Etat (DGE) Communes d'Arles, CCI PA et CMAR PACA Associations de commerçants Entreprises commerciales et artisanales
Budget global prévisionnel	FISAC contractualisé Arles Centre Ancien : 739 486 € (fonctionnement et investissement) <p>Etat : 141 832 € (48 326 € pour le fonctionnement et 93 506 € pour l'investissement) => 17 actions du programme initial Chambre de Commerce et d'Industrie : 17 120 € Chambre des Métiers et Artisanat : 19 898 € Autres (associations, entreprises, ...) : 309 594 € ACCM : 144 771 € Ville : 106 271 €</p>
Budget global réalisé (bilan)	FISAC réalisé Arles Centre Ancien : 828 687 € (fonctionnement et investissement) <p>Etat : 120 164 € (26 658 € pour le fonctionnement et 93 506 € pour l'investissement) => 11 actions du programme initial Chambre de Commerce et d'Industrie : 4 880 € Chambre des Métiers et Artisanat : 4 008 € Autres (associations, entreprises, ...) : 449 800 € ACCM : 149 835 € Ville : 100 000 €</p> <p>Au final, 6 actions ont été abandonnées sur la partie fonctionnement au regard de la crise sanitaire. Sur la partie investissement, 49 entreprises ont bénéficiées des aides.</p>

Indicateurs d'avancement / bilan	Répartition du financement en pourcentage des actions de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> - 29% Etat - 57% ACCM - 5% CCI - 4% association commerçants - 4% CMA Répartition du financement en pourcentage des actions d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> - 13% Etat - 13% ACCM - 14% Ville d'Arles - 61% professionnels
Indicateurs de résultat	Nombre et typologie des entreprises soutenues (aides directes) Consolidation des entreprises des périmètres concernés Dynamisation de l'activité commerciale et artisanale

	ACTION EN COURS
Référence	AXE 2 – AM 6
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Actions d'animations culturelles en accompagnement de la dynamique commerciale
Objectifs	Poursuivre une politique d'animation du Centre-Ville y compris hors des périodes estivales (actions d'animation en accompagnement du FISAC non financées)
Description Générale	<p>La Ville d'Arles, dont le Centre Ancien est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, bénéficie d'un rayonnement international aussi bien pour son patrimoine monumental exceptionnel, que pour ses grandes manifestations culturelles : Férias, Fêtes d'Arles, Rencontres Internationales de la Photographie, Festival des Suds, Festival « les Escales du cargo », Festival Phare, Festival Flamenca, Festival « les Rues en Musique », Festivals « Pleplum/Arelat », Festival « Octobre numérique », expositions durant l'année par le Musée Réattu ainsi que par Service Culturel de la Ville, grandes expositions d'hiver du Musée Départemental de l'Arles Antique, les Calend'Arles à Noël, célébration du Carnaval à la sortie de l'hiver, Festival « Arles se livre » en février, Festival du dessin avril/mai, Fête de la musique, spectacles de danse, visites théâtralisées des grands monuments historiques arlésiens durant les périodes des petites et grandes vacances.</p>  <p>Propositions Dessaisonnalisées</p> <p>La Ville d'Arles, en lien avec l'Office du Tourisme, a mis en place, entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, période creuse pour les commerçants et les hôteliers, un système de tarification préférentielle dans ses monuments et musées pour les clients des hébergeurs marchands, ainsi qu'un tarif très réduit pour les groupes hébergés à Arles, afin d'inciter les tours opérateurs professionnels à faire séjourner leurs clients dans la Ville, plutôt que d'organiser des visites d'une journée.</p> <p>La ville favorise également, sur les ailes de saison, l'accueil en cœur de ville de nouveaux festivals, de nouvelles manifestations sportives, de nombreux tournages de film, documentaires, shootings Photographiques....</p>
Planification	2018 / 2026
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Département Partenaires culturels associatifs

Budget global	Prévu : 130 000 € / an soit 1 200 000 € sur 9 ans En fonction de la programmation des manifestations annuelles Réalisé en prestations d'animation : 870 000 € entre 2018 et 2023 Voir infra : indicateurs de réalisation
Modalités de financement	Ville d'Arles 100 %
Indicateurs de réalisation	<p>2018 – 130 K€ : Drôles de Noël – Fête de la Musique – Carnaval – Rues en musique – Arles se livre</p> <p>2019 – 130 K€ : Drôles de Noël – Fête de la Musique – Carnaval – Rues en musique – Arles se livre</p> <p>2020 – 350 K€ : Crise sanitaire – Rues en musique – Calend'Arles – Programmation estivale de 350 K€ en lieu et place des RIP annulées</p> <p>2021 – 130 K€ : Seconde crise sanitaire - Fête de la musique – Rues en musique – Calend'ARLES</p> <p>2022 – 130 K€ : Fête de la musique – Rues en musique – Arles se livre – Calend'Arles</p> <p>2023 - 130 K€ : Fête de la musique – Rues en musique – Calend'Arles</p> <p><i>Par ailleurs, un budget annuel de 200 K€ de 2018 à 2023 pour les animations dans les Monuments Historiques de la Ville (médiation, visites théâtralisées, spectacles).</i></p> <p><i>Enfin, la ville par des mises à disposition de locaux et d'aides matérielles aux opérateurs culturels accompagne les grands événements annuels (RIP – Les Suds – Les escales du Cargo – Arelate – Festival Péplum – Festival Phare – Fêtes d'Arles – Festival du dessin). Exemple : RIP 2023 : 463 K€ et Suds à Arles :126 K€.</i></p>
Indicateurs de résultat	Par rapport à l'année de référence (2019) quant à la fréquentation des Monuments Historiques, on constate une augmentation de 3% en 2023 et de + 17% entre 2022 et 2023.

	ACTION MODIFIEE
Référence	AXE 2 – ACM 7
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Maison de l'entreprise
Objectifs	Guichet unique au profit de l'entreprise et des créateurs de projet
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de l'entrepreneuriat ✓ Amélioration de la lisibilité de la compétence économique d'ACCM auprès du grand public, ✓ Ecoute, compréhension des besoins, ✓ Approche commerciale, ✓ Information, orientation, suivi des projets, ✓ Présence de partenaires sur site, ✓ Lieu de vie d'animation. <p>Extension du périmètre ACV - Locaux presentis : bâtiment MICE de ACCM (Maison des Industries Culturelles et des Editeurs) situé rue Yvan Audouard, en proximité du Parc des Ateliers</p>
Planification	2024 / 2025
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Chambres consulaires Région SUD PACA
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	ACCM 100%
Indicateurs d'avancement	Validation du lieu d'implantation et démarrage de l'opération
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 2 - AM 8
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Valorisation label « Villes et Métiers d'Art » Territoire
Objectifs	Attractivité du territoire par la valorisation des artisans Métiers d'Art afin de revitaliser et redynamiser le Centre-Ville d'Arles
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de professionnels des Métiers d'Art dans le Centre-Ville. CLOTUREE (réactualisée chaque année) - Organiser des actions, la promotion et la communication pour développer la filière. CLOTUREE (réactualisée au besoin) - Développer un tourisme culturel (parcours des artisans). CLOTUREE - Favoriser des actions auprès des publics scolaires. SUPPRIMEE - Accompagner les actions de formation en faveur de professionnels. SUPPRIMEE - Privilégier un lieu de rassemblement des artisans (lieu Totem). CLOTUREE 
Réalisation	Obtention du label en Octobre 2019 Fin de la convention 31/12/2024
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/ Partenaires	Chambre des Métiers
Budget global	Cotisation annuelle adhésion au label : 6 400 € (38 400 € sur 6 ans)
Modalités de financement	ACCM : 38 400 € soit 100%
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) et des Journées du Patrimoine (CMA – ACCM) => réalisé chaque année depuis 2019 en avril et septembre respectivement - Stand sur le salon Provence Prestige => participation en 2021, 2022 et 2023 - Parcours des artisans (CMA – ACCM) => réactualisé en mars 2023
Indicateurs de résultat	Nombre d'inscriptions à la Chambre des Métiers (59 à Arles fin 2022)

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 2 – AM 9
Axe de rattachement	AXE 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Création Espace Totem Métiers d'Art et création d'entreprise
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lieu de vie de l'artisanat Métier d'Art ➤ Espace dédié aux créateurs d'entreprise
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Regrouper les métiers d'art dans un lieu Totem (espace de partage) dédié à leur savoir-faire ✓ Créer un pôle d'attractivité en entrée de ville nord (Cavalerie), boutique partagée rue Amédée Pichot sur une surface de 100 m² pouvant accueillir une douzaine d'artisans. 
Réalisation	Ouverture décembre 2022 / Inauguration mars 2023
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Etat (FISAC) Chambre des Métiers (fiche FISAC aménagement)
Budget global	12 000 € HT : Travaux de rénovation intérieurs et extérieurs et agencement boutique
Modalités de financement	100 % ACCM
Indicateurs d'avancement	Définition du lieu : 24 / 26 rue Amédée Pichot
Indicateurs de résultat	<p>Réalisation de la structure</p> <p>11 artisans présents</p> <p>Ouverture de la boutique partagée « La place des artisans et créateurs » en décembre 2022.</p>

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 2 – AM 10
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Smart City- Application numérique commerçants
Objectifs	Dynamiser le commerce et l'artisanat de proximité du Centre-Ville d'Arles par une plus grande visibilité des solutions numériques.
Description Générale	Augmenter le niveau de communication grâce aux outils digitaux, Contribuer à l'animation et au dynamisme de proximité Evoluer vers les nouveaux modes de consommation des usagers, Fédérer, fidéliser, informer et promouvoir le commerce de Centre-Ville en donnant une plus grande visibilité.
Réalisation	Novembre 2020
Maître d'ouvrage	Association des commerçants Arles Shopping
Intervenants/partenaires	Arles Shopping CCI Commune d'Arles ACCM
Budget global	51 713 € TTC (consommé 100%)
Modalités de financement	Arles Shopping : 4 638 € TTC Ville d'Arles : 9 025 € TTC CCI : 9 025 € TTC ACCM : 9 025 € TTC Banque des Territoires : 20 000 €
Indicateurs d'avancement	L'adhésion des commerçants au projet par leur mise en action sur l'application (317 adhésions de commerçants fin 2021) Le téléchargement des consommateurs (3310 téléchargements)
Indicateurs de résultat	Nombre de commerçants ayant renseigné l'application, Le nombre de consommateurs ayant téléchargé l'application.

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 2 – AM 11
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Etude sur les nouvelles galeries
Objectifs	Etude réalisée par le CAUE pour définir un cahier des charges technique sur les conditions de faisabilité de création de nouveaux espaces commerciaux sur ce bâtiment à l'attention de potentiels investisseurs
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Remise sur le marché d'espaces commerciaux avec des enseignes moyenne / haute gamme de façon à jouer un rôle de locomotive sur le Centre Ancien, - Réalimenter la boucle commerciale du Centre-Ville en retrouvant la transparence et le cheminement à travers le rez-de-chaussée du bâtiment, - Assurer la transition entre la Cité et la Roquette, en couplant la rénovation du bâti avec la réfection de la Place Antonelle (cf. Axe 4 - Mise en valeur de l'espace public et des formes urbaines). 
Réalisation	Remise de l'étude en mars 2021
Maître d'ouvrage	ETAT
Intervenants/partenaires	Commune d'Arles ACCM CAUE
Budget global	Prévu : 10 375 € HT – Réalisé : 10 375 € HT
Modalités de financement	100 % ETAT
Indicateurs d'avancement	Rendu des documents d'études
Indicateurs de résultat	

	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 2 – ACM 12
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Etude préalable à la création d'une Foncière Commerciale
Objectifs	La mission vise à étudier les modalités de création d'une foncière de revitalisation agissant avec efficience sur notre territoire au regard des objectifs fixés. Le but est de disposer d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique, financière, juridique et organisationnelle permettant d'établir les hypothèses fondatrices d'un nouvel opérateur.
Description Générale	La mission doit être constituée d'une première phase d'étude d'opportunité, visant à objectiver la pertinence de la constitution d'un nouvel outil au regard des besoins du territoire et de leur couverture par des dispositifs actuels. La seconde phase vise à étudier la faisabilité du projet en définissant les moyens et la structuration de la foncière : ses modes d'intervention et les éventuelles modalités contractuelles avec d'autres opérateurs nationaux et locaux, son portefeuille d'affaires potentiel et son modèle économique ainsi que ses modalités de fonctionnement et de gouvernance
Réalisation	2024
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Communes de l'Agglomération Chambres Consulaires Banque des Territoires
Budget global	A déterminer
Modalités de financement	50 % Banque des Territoires 50% ACCM
Indicateurs d'avancement	Rendu des documents d'études
Indicateurs de résultat	Création de l'outil juridique

	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 2 – AM 13
Axe de rattachement	AXE 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Nom de l'action	Création d'un poste de Manager du Centre-Ville
Objectifs	Lutter contre la Vacance commerciale en Centre-Ville. Développement du commerce de proximité. Amélioration de la qualité de vie en Centre Ancien.
Description Générale	Recrutement en 2024 Mission de 3 ans dans un 1 ^{er} temps
Réalisation	2024 / 2026
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Communes de l'Agglomération Chambres Consulaires Banque des Territoires
Budget global	180 000 € (60 K€ / an – salaire chargé)
Modalités de financement	100% Ville d'Arles
Indicateurs d'avancement	Suivi de la vacance commerciale et des mutations Implantation de nouveaux commerces Diversité et qualité des commerces implantés
Indicateurs de résultat	Redynamisation de la boucle commerciale



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

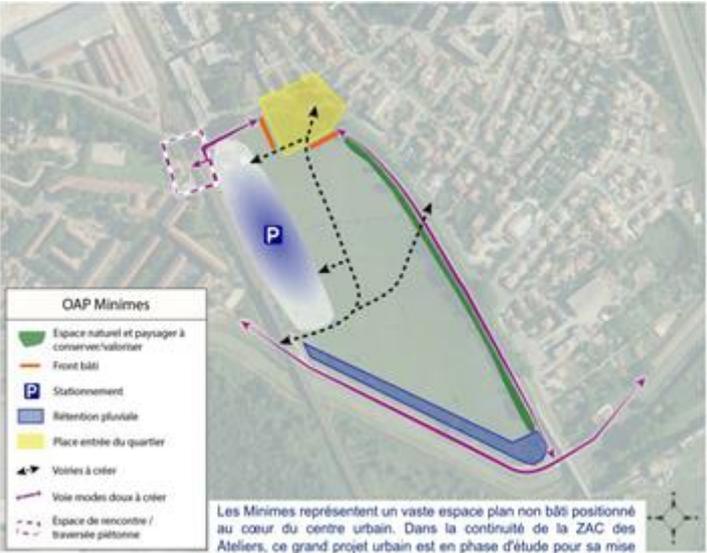
AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 3 - AM 1
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Piétonisation, limitation de l'accès des véhicules au Centre Historique
Objectifs	Supprimer la circulation de transit et limiter le stationnement intramuros aux seuls résidents. Débarrasser les espaces publics « majeurs » du Centre Ancien du stationnement automobile pour rendre à ces places et placettes leur caractère patrimonial (cf. Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine) et permettre d'y proposer de nouveaux usages plus conviviaux (lieux de respiration urbaine avec mobilier urbain adapté, plantations et fleurissement, organisation de manifestations diverses, ...), et à caractère économique (terrasses, étalages).
Description Générale	L'installation de bornes d'accès a permis de réguler l'accès des véhicules dans le Centre Historique, et d'organiser des liaisons intramuros avec des usages apaisés des modes de déplacements : réduction de la vitesse de circulation à 30 Km/h, priorités aux piétons et aux vélos (avec circulation à contre-sens autorisée pour ceux-ci). Aujourd'hui, seuls les résidents et les usagers professionnels (métiers de la santé, artisans et commerçants) ont accès au Centre Ancien en voiture.
Réalisation	2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville - ACCM
Budget global	Prévu : 200 000 € HT – Réalisé : 208 394 € HT
Modalités de financement	20% ETAT DSIL : 40 000 € 80% Commune : 160 000 €
Indicateurs d'avancement	Livraison de l'opération
Indicateurs de résultat	Nombre de badges délivrés – Comptage des flux

	ACTION RETIREE
Référence	AXE 3 – ACM 2
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Etude stratégie de déploiement du stationnement
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville.
Description Générale	<p>L'étude décrite ci-dessous a finalement été prise en compte dans le cahier des charges des études préalables du Pôle d'Echange Multimodal. Etudes réalisées par la SCET.</p> <p>Une étude sur les modalités de construction et de gestion de nouveaux parkings sera conduite en lien avec la réflexion sur le Pôle d'Echange Multimodal afin d'envisager l'augmentation de l'offre de stationnement de façon très significative en proche périphérie. Le projet Action Cœur de Ville prévoit déjà la création de nouveaux parkings (Presqu'île du Cirque Romain, Ancienne caserne des Pompiers et secteur des Minimes) pour la mise en service de 1 000 places supplémentaires. Ces nouvelles offres de stationnement devront être reliées au Centre Ancien par des cheminements sécurisés et apaisés (importance du traitement urbain des liaisons piétonnes), et connectées aux transports collectifs.</p> <p>Le plan de stationnement actuel (2 850 places payantes sur voirie) a été ajusté : il offre 700 places principalement réservées aux résidents dans le Centre Ancien, 1 530 places en proche périphérie permettant le stationnement journalier répondant aux besoins des personnes qui travaillent en Centre-Ville, 400 places sur les grands boulevards avec un tarif à l'heure (rouge) permettant une rotation importante à proximité des commerces pour en favoriser l'accès, et 220 places en stationnement gratuit (blanc) de courte durée proches des administrations. Le Parking des Lices offre également 500 places de stationnement en hyper-centre.</p>
Réalisation	Etude SCET 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville – ACCM – SAMPA (SPL) – Banque des Territoires - SCET
Budget global	150 000 €
Modalités de financement	50% ETAT ou Banque des Territoires : 75 000 € 20% ACCM ou SPL : 30 000 € 30% Commune : 45 000 €
Indicateurs d'avancement	Etude réalisée dans le cadre du PEM
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'étude

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 3 – AM 3
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Parking de la Presqu'île du Cirque Romain
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>La Ville a réalisé un parking de délestage de 200 places dans la Presqu'île du Cirque Romain, sur une parcelle de 4 500 m² lui appartenant. Ce parking, situé en bordure de la RN 113, est accessible par la sortie Barriol (sens Nîmes Arles) et la RD 35, entrée Sud-Ouest de la Ville.</p> 
Réalisation	Féria de Pâques 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	Prévu : 300 000 € HT – Réalisé : 301 227 € HT
Modalités de financement	67% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 199 980 € 33% Commune : 101 247 €
Indicateurs d'avancement	Opération livrée
Indicateurs de résultat	Taux de fréquentation

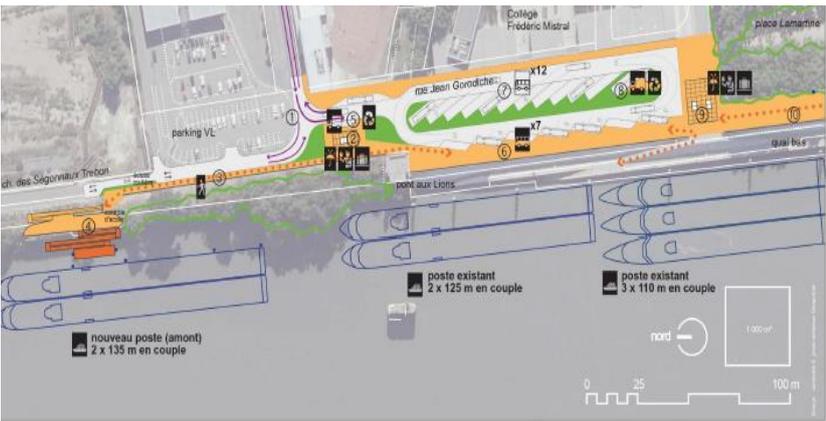
ACTION EN COURS	
Référence	AXE 3 – AM 4
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Parking ancienne Caserne des Pompiers (Tanche 1)
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Réalisation d'un nouveau parking de dissuasion avec, dans un 1^{er} temps, la réalisation de 240 places au sol sur le site de l'Ancienne Caserne des Pompiers (<i>mais qui pourrait comporter à terme 600 places en silo – Eventuelle tranche2</i>).</p> <p>Cet espace est idéalement situé à l'entrée de la voie rapide RN 113, à 5 minutes du Centre- Ville. La position géographique de ce parking et le nombre de places proposé permettront de compenser les places de stationnement supprimées en Centre Ancien, de fluidifier la circulation dans le centre historique, de désengorger le parking des Lices et de proposer de nouvelles places aux abonnés (résidents).</p>   <p>Les lieux nécessitent des travaux préalables. La première phase consiste à remettre à zéro le site, (avec des travaux de dépollution, de désamiantage et de démolition des bâtiments existants) et à créer une plate-forme permettant dans un 1er temps l'accueil de 240 places de parkings.</p>
Planification	Livraison : Féria de Pâques 2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	45% Etat (DSIL Action Cœur de Ville) : 157 500 € 25% Conseil Départemental des Bouches du Rhône : 87 500 € 30% Commune : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux et taux de fréquentation

	ACTION MODIFIEE
Référence	AXE 3 – AM 5
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Parking des Minimes (Action en cours de réflexion)
Objectifs	Construire une nouvelle offre de stationnement et favoriser l'accès au Centre-Ville
Description Générale	<p>Le projet a été repositionné dans une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de la zone des Minimes, qui proposera un programme s'articulant autour de quatre éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un parking, - la réalisation d'un campus universitaire, - un volet tertiaire, - la réalisation d'un programme d'habitat. <p>Ce programme d'ensemble intégrera également des équipements publics structurant le foncier (voirie, bassin de rétention) ainsi que de nouveaux espaces publics dans un quartier bien inséré dans son environnement.</p>  <p>Les Minimes représentent un vaste espace plan non bâti positionné au cœur du centre urbain. Dans la continuité de la ZAC des Ateliers, ce grand projet urbain est en phase d'étude pour sa mise en œuvre opérationnelle dans l'optique d'un projet de mixité urbaine associant des fonctions tertiaires et de l'habitat.</p>
Planification	2022 / 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles et autres à définir
Intervenants/partenaires	
Budget global	Pas de coût en dépenses – Publication par Internet
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'AMI
Indicateurs de résultat	Choix du lauréat

ACTION EN COURS	
Référence	AXE 3 - AM 6 a
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Pôle d'échange multimodal Gare SNCF - Etudes
Objectifs	L'objectif est de contribuer au rayonnement d'Arles en améliorant le service rendu aux usagers et en développant la multi-modalité. Un tel projet permettra de soutenir l'amélioration de la desserte et de stopper le phénomène d'enclavement du Pays d'Arles.
Description Générale	Le périmètre de l'étude a été élargi au secteur Lamartine, qui devra faire l'objet d'un projet de réaménagement urbain. Elle abordera les problématiques d'usage de la Gare, et plus largement les politiques de circulation, stationnement, modes doux et transports collectifs. Dans un premier temps, un diagnostic complet doit être réalisé afin de fournir l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration d'un ou de plusieurs scénarii d'implantation. Ce diagnostic pourra utilement être ensuite réutilisé pour les études relatives à la création de parkings, au renouvellement de la DSP Mobilités d'ACCM ou encore à l'étude de requalification de la RN 113.
Réalisation	Lancement des études en janvier 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois.
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	Région SUD Ville d'Arles Etat SNCF (gares et connexions) et SNCF Immobilier Banque des Territoires
Budget global	Etudes : Prévu 300 000 € HT – Réalisé : 299 000 €
Modalités de financement	40% CR PACA (CRET) : 119 000 € 60% ACCM : 180 000 €
Indicateurs d'avancement	Fin des études décembre 2023
Indicateurs de résultat	Livrables de l'étude permettant la définition du futur projet

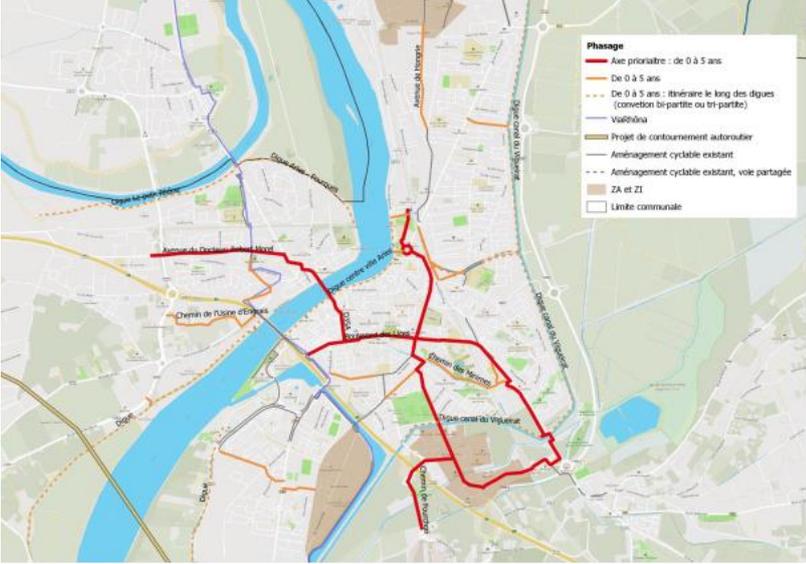


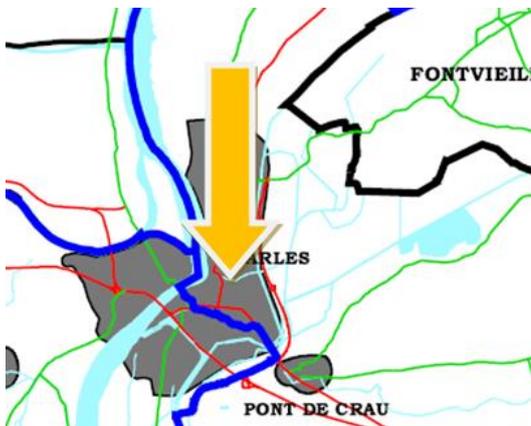
	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 3 - ACM 6b
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Pôle d'échange multimodal Gare SNCF - Travaux
Objectifs	L'objectif est de contribuer au rayonnement d'Arles en améliorant le service rendu aux usagers et en développant la multi-modalité. Un tel projet permettra de soutenir l'amélioration de la desserte et de stopper le phénomène d'enclavement du Pays d'Arles.
Description Générale	Le projet de Pôle d'échange multimodal d'Arles s'inscrit dans une démarche partenariale des acteurs de la mobilité, traduite dans un protocole d'intentions générales signé en 2020. Il s'agit de donner une meilleure visibilité de l'offre de transport et une meilleure efficacité des différents services, en réorganisant et structurant le pôle d'échanges multimodal. Ces travaux participent à la requalification de la liaison ville/gare pour aboutir à la constitution d'un véritable « quartier gare ». Il s'agira, sur la base des études de définition de réaliser un PEM autour de la gare et de la rénovation du bâtiment des voyageurs, ainsi que la requalification de l'avenue Talabot et de la Place Lamartine.
Planification	<u>Court / moyen terme :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Temps 1 (court terme) : Aménager les équipements du PEM au droit de la gare, et voirie adjacente. Réaménager le Bâtiment Voyageur. - Temps 2 (moyen terme) : Inclure le périmètre de la place Lamartine. <u>Long terme :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Temps 3 : développer le quartier de la Gare à la bonne échelle à partir des aménagements réalisés au temps 1.
Maître d'ouvrage	A définir : Soit ACCM et/ou ville d'Arles et/ou SNCF
Intervenants/partenaires	Région SUD / Région OCCITANIE CD13 / Ville d'Arles / Etat SNCF (gares et connexions) et SNCF Immobilier Banque des Territoires
Budget global	A déterminer mais estimation de l'ensemble des aménagements multimodaux et requalification urbaine entre 12,5 M€ et 18,5 M€ HT : PEM autour de la gare et rénovation du bâtiment des voyageurs (estimation toutes natures de dépenses) : entre 6,5 M€ et 10,5 M€ HT. Requalification avenue Talabot : entre 1,5 M€ et 2 M€ HT Place Lamartine estimation des travaux : entre 4,5 M€ et 6 M€ HT
Modalités de financement	A définir, mais déjà inscription dans le dispositif Nos Territoires d'Abord (Région SUD) à hauteur de 20 % hors bâtiments SNCF
Indicateurs d'avancement	Fin des études de définition en décembre 2023, le temps 1 pourrait être engagé en 2025
Indicateurs de résultat	Livraison des équipements

ACTION NOUVELLE	
Référence	AXE 3 – AM 7
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Aménagement de la Halte Fluviale
Objectifs	Créer et gérer des zones d'accueil touristiques constituées par les zones à quai reliées aux appontements fluviaux des paquebots de croisière
Description Générale	<p>La commune d'Arles a adhéré en mars 2019 au Syndicat Mixte Provence Fluviale qui organise l'offre touristique et les aménagements à destination des croisières fluviales sur le Rhône Provençal dans le département des Bouches du Rhône. Il s'agit de proposer de l'accueil et des services à destination des passagers des bateaux et des entreprises organisatrices de croisières. Ces aménagements ne seront pas réservés aux croisiéristes. Ils seront utilisés pour les manifestations organisées à proximité du site. Les aménagements et services envisagés pour créer ces zones d'escales sur les appontements existants, y compris sur ceux qui viennent d'être livrés (135m) concerneront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'espace d'accueil et les accès • La signalétique • L'installation de bornes à eau • L'installation de bornes électriques • La sécurité • Le wifi 
Planification	Travaux : 2024 / 2025
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Provence Fluviale MOD de Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM
Budget global	Estimation : 1 681 300 € HT
Modalités de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION EN COURS											
Référence	AXE 3 – AM 8										
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions										
Nom de l'action	Création de voies vertes sur les anciens délaissés SNCF										
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer le report modal et diminuer des consommations énergétiques										
Description Générale	<p>Un projet phare sera déployé au Sud sur les délaissés de la voie de chemin de fer en direction de Port Saint Louis du Rhône. Ces tènements présentent l'opportunité de relier en mode doux le Nord et le Sud du Centre-Ville et de proposer un itinéraire piéton et vélos de 2,5 km, du Parc des Ateliers jusqu'au Pont Van Gogh. Il s'agit là d'un foncier structurant pour l'accessibilité touristique du site et sa connexion au Centre-Ville par des liaisons douces inter-quartiers (Barriol – Alyscamps – Centre Historique).</p>  <p><u>Equipements desservis par la future Voie Verte</u></p> <table border="0"> <tr> <td>1 - Parc des Ateliers</td> <td>6 – Parking Caserne des Pompiers</td> </tr> <tr> <td>2 – Site des Alyscamps</td> <td>7 - Stade Mailhan</td> </tr> <tr> <td>3 – Lycée Pasquet</td> <td>8 – Plaine des Sports Louis Brun</td> </tr> <tr> <td>4 – Complexe Sportif Fournier</td> <td>9 – Centre Technique Municipal</td> </tr> <tr> <td>5 – Lycée Privat</td> <td>10 – Pont Van Gogh</td> </tr> </table>	1 - Parc des Ateliers	6 – Parking Caserne des Pompiers	2 – Site des Alyscamps	7 - Stade Mailhan	3 – Lycée Pasquet	8 – Plaine des Sports Louis Brun	4 – Complexe Sportif Fournier	9 – Centre Technique Municipal	5 – Lycée Privat	10 – Pont Van Gogh
1 - Parc des Ateliers	6 – Parking Caserne des Pompiers										
2 – Site des Alyscamps	7 - Stade Mailhan										
3 – Lycée Pasquet	8 – Plaine des Sports Louis Brun										
4 – Complexe Sportif Fournier	9 – Centre Technique Municipal										
5 – Lycée Privat	10 – Pont Van Gogh										
Réalisation	Acquisition fin 2023 (signature des actes notariés) Travaux : 2024 / 2025										
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles										
Intervenants/partenaires	ACCM										
Budget global	Global : 895 000 € HT Acquisitions – Prévu : 500 000 € - Réalisé 495 000 € HT Travaux - 400 000 € HT – en 2024 / 2025										
Modalités de financement	Acquisitions : 70% CD 13 : 346 500 € et 30 % Ville : 148 500 € Travaux : 20% Région SUD Nos Territoires d'Abord : 80 000 € 60 % Etat – Fonds Verts : 240 000 € 20% Ville d'Arles : 80 000 €										
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux										
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux – Délestage autres voiries (comptage des flux)										

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 3 – AM 9 a
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<u>Nom de l'action</u>	Plan Vélo Arles (Schéma directeur cyclable)
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers).
Description Générale	<p>ACCM envisage de réaliser un schéma directeur « vélo » à l'échelle de son territoire, en articulation avec le Plan Vélo du Département des Bouches du Rhône, afin de programmer les investissements et aménagements à réaliser dans les années à venir.</p> <p>Deux projets, qui permettront d'expérimenter la collaboration des acteurs autour de projets opérationnels et produiront un retour d'expérience utile au schéma général, sont d'ores et déjà identifiés sur la Commune d'Arles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage, via la zone commerciale de Fourchon, de voies cyclables entre Pont de Crau / Minimes / Parc des Ateliers et Centre-Ville, - Création d'une voie de mobilité douce entre le futur Pôle d'Echange Multimodal et le Pont Van Gogh. <p>A partir du constat que les aménagements cyclables existants étaient trop rares et discontinus et n'offraient pas les conditions nécessaires au développement de la pratique du vélo sur des trajets quotidiens malgré un climat et une topographie favorable, la Communauté d'Agglomération ACCM, Autorité Organisatrice des Mobilités, a souhaité répondre à l'appel à projet « Vélos et Territoires » de l'ADEME.</p> <p>Une réflexion est également engagée sur la création de mini plateformes intermodales vélos / autos pour la desserte des parkings de la Presqu'île du Cirque Romain, de l'ancienne caserne des Pompiers et du secteur Gare SNCF (PEM) afin d'inciter les automobilistes à utiliser des modes doux de déplacement.</p>
Réalisation	Schéma directeur cyclable validé en septembre 2022
Maître d'ouvrage	ACCM
Intervenants/partenaires	ADEME Ville d'Arles Associations Locales
Budget global	Prévu 50 000 € HT - Réalisé : 62 000 € HT
Modalités de financement	ADEME 48 % : 30 000 € - ACCM 52 % : 32 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 3 – ACM 9 b
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<u>Nom de l'action</u>	Plan Vélo Arles - Travaux
Objectifs	Créer de nouveaux itinéraires en modes doux et renforcer les mesures pour la diminution des consommations énergétiques (économies de fonctionnement - indicateurs financiers).
Description Générale	<p>Le schéma Directeur du Plan Vélo de ACCM a été adopté en 2022 (cf. Fiche action 3 – 8 a).</p> <p>La Ville envisage de réaliser dans les années à venir les travaux d'aménagement des linéaires considérés comme prioritaires, en articulation avec le Plan Vélo du Département des Bouches du Rhône.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le boulevard des Lices (1 137 ml – 410 K€) 2- L'itinéraire Trinquetaille / Centre-Ville (2 011 ml - 1 868 K€ dont 1,2 M€ pour le pont de Trinquetaille) 3- L'itinéraire Gare SNCF / Centre-Ville (1 379 ml – 686 K€) 4- L'itinéraire Pont de Crau / Centre-Ville via les Minimes (1 531 ml – 1 846 K€ dont 1 M€ pour le franchissement des canaux Vigueirat et Vallée des Baux) 5- L'itinéraire Hôpital /Zone Fourchon / Centre-Ville (2 507 ml – 895 K€) 
Planification	Travaux à réaliser sur 7 ans de 2024 à 2029
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles et ACCM en zone Fourchon
Intervenants/partenaires	Ville d'Arles / ACCM / Associations Locales Banque des Territoires
Budget global	5 705 000 € HT
Modalités de financement	A déterminer : ADEME / ETAT / CD13 / Région SUD (20% sur Contrat Nos Territoires d'Abord) / ACCM
Indicateurs d'avancement	Planification des opérations
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 3 - ACM 10
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Entrée de Ville Nord Avenue de Stalingrad (dans ZAE) et rue de la Libération
Objectifs	Ces 2 avenues sont empruntées chaque jour par plus de 10 000 véhicules. Il est envisagé la création d'une voie de bus, soit unidirectionnelle (en direction du centre-ville) soit une voie bus bidirectionnelle. En cas de réalisation d'une voie bus bidirectionnelle, celle-ci serait similaire aux aménagements existants dans les villes de Nantes ou Avignon par exemple.
Description Générale	<p>Axe structurant et axe de desserte de tout le Nord de la Commune, longue de 3 km, complètement rectiligne, cette artère dessert, en direction de la Gare SNCF et du Centre-Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'un des 2 pôles commerciaux de la Commune (zone Shopping Promenade), - Le quartier d'habitat social du Trébon (classé en QPV – Quartier Prioritaire en Politique de la Ville), - Le quartier résidentiel de Monplaisir, - 3 nouveaux complexes immobiliers (300 logements en cours de construction et de livraison), - Des équipements sportifs majeurs (gymnase Lamour et piscine Berthier), - D'importants établissements scolaires (lycée Montmajour et école Brassens / Camus). <p>L'avenue de Stalingrad aboutit dans sa partie Sud au rond-point Lamartine, dont la requalification s'inscrit dans le projet global du futur Pôle d'Echange Multimodal, porté par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.</p> <p>Elle s'achève au pied des Remparts et des Tours de la Cavalerie, porte d'entrée monumentale du centre historique, qui ont fait l'objet d'une campagne de restauration patrimoniale, et au-delà desquels le projet Action Cœur de Ville a permis une rénovation urbaine d'envergure (création d'espaces publics, réorganisation viaire et de la circulation, plan de végétalisation, ...) de l'entrée de la Cavalerie jusqu'à l'Amphithéâtre.</p>
	

	 <p style="text-align: center;">Zone de projet</p>
Planification	
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles / ACCM
Intervenants/partenaires	Ville ACCM Banque des Territoires
Budget global	2 500 000 € HT Etudes : 300 000 € HT Travaux coût estimatif : 2 200 000 € HT
Modalités de financement	Pour les études : Région SUD - 20% : 60 000 € (Nos Territoires d'Abord) ETAT – 40 % : 120 000 € Ville – 20 % / 60 000 € ACCM – 20% : 60 000 € Pour les travaux : à déterminer en fonction du scénario retenu
Indicateurs d'avancement	Programmation des études préalables
Indicateurs de résultat	Remise des livrables et choix d'un scénario d'aménagement

ACTION NOUVELLE	
Référence	AXE 3 - ACM 11
Axe de rattachement	AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Nom de l'action	Requalification des espaces publics de la zone économique Fourchon
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnecter la ZAE Fourchon au Centre-Ville - Enjeux commerciaux et environnementaux dans une logique de développement durable
Description Générale	<ul style="list-style-type: none"> - Révéler un boulevard urbain structurant en arrivant du Sud par la RN113 - Faire coïncider l'aspect naturel du site avec son aspect fonctionnel - Partager l'espace public en le fluidifiant et en y intégrant les différentes formes de mobilités - Végétalisation de l'espace en confortant et diffusant les trames vertes et bleues existantes, - Créer une piste cyclable bidirectionnelle et des cheminements piétons continus, - Coconstruire les espaces publics en les mutualisant par la concertation notamment les espaces de parkings. 
Planification	<p>2023-2024 : phase consultation MOE</p> <p>2024-2025 : études</p> <p>2026 : début des travaux en 3 tranches (délai prévisionnel 3 ans)</p>
Maître d'ouvrage	ACCM / Ville d'Arles
Intervenants/ partenaires	ACCM / Ville d'Arles / Associations de commerçants Etat / Région SUD / CD 13 Banque des Territoires
Budget global	Travaux estimés à 7 500 000 € HT (y compris études préalables et prestataires)
Modalités de financement	A déterminer ACCM / VILLE / Etat / Région SUD / CD 13
Indicateurs d'avancement	Notification de la MOE Affermissement des tranches optionnelles
Indicateurs de résultat	Respect du planning et des coûts Sécuriser et apaiser les différents usages et flux



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

**AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public
et le Patrimoine**

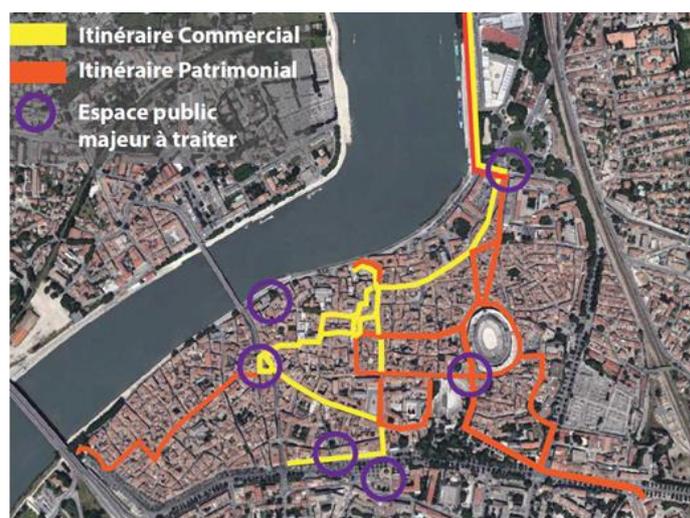
	ACTION REORIENTEE SUR AXE 3 - VOIR ACTION 3 -9 ACM
Référence	AXE 4 – ACM 1
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de l'Avenue de Stalingrad (entrée Nord de la Ville vers le PEM, la Place Lamartine et la Porte de la Cavalerie)
Objectifs	<p>Soigner l'entrée Nord de la Ville</p> <p>Articuler le « nœud » Pôle d'Echange Multimodal / Place Lamartine qui conduit à l'entrée du Centre Historique par la Porte de la Cavalerie</p>
Description Générale	<p>L'avenue de Stalingrad est organisée selon un traitement routier des années 1970, et n'offre aucun des aménagements attendus d'une voie urbaine aussi structurante pour une entrée de ville.</p> <p>Seuls les alignements d'arbres, de grande qualité, seront maintenus.</p> <p>Des liaisons en modes doux seront créées, d'autant plus que des équipements publics majeurs sont situés sur cet axe : le lycée Montmajour, fréquenté par plusieurs centaines d'élèves, et la piscine Berthier, principal équipement aquatique de la Commune. De plus, elle est aussi l'axe principal de desserte du quartier du Trébon, classé Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).</p> <p>La place des transports collectifs (bus inter urbains) sera repensée entièrement, pourquoi pas avec une voie centrale dédiée.</p> <p>Les carrefours à feux pourraient disparaître pour laisser place à des croisements sous forme de ronds-points paysagés.</p> <p>Une importante étude préalable sur ces objectifs d'aménagement devra être conduite dans un 1^{er} temps, pour confirmer ces orientations et déterminer les gabarits retenus.</p> <p>Un dossier de réponse à l'appel à projet correspondant dans le Plan de Relance est en cours d'élaboration.</p> <p>La 1^{ère} tranche de travaux concernera le traitements des principaux carrefours.</p>
Planification	<p>Action réorientée sur l'Axe 3 « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions » dans le cadre du dispositif ACV 2 sur la thématique du traitement des Entrées de Ville</p>
Maître d'ouvrage	
Intervenants/partenaires	
Budget global	
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 4 – AM 2
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Liaison Pôle Echange Multimodal (PEM) à la Porte de la Cavalerie par les quais du Rhône
Objectifs	Relier en mode doux (piétons- vélos) le futur PEM et les nouveaux appontements pour les bateaux fluviaux à l'entrée du Centre Historique
Description Générale	<p>Le secteur de la Gare SNCF est amené se développer rapidement avec la création du nouveau Pôle d'Echange Multimodal (PEM).</p> <p>De plus, la Compagnie Nationale du Rhône envisage, en 2021 / 2022, de créer un nouvel appontement pour l'accueil des bateaux de 135 m, en complément des Ducs d'Albe existants, ce qui va encore augmenter les circulations piétonnes sur le site : sur une année, et sur une base de 29 escales par bateau, cela représente 160 000 visiteurs, avec d'importantes retombées économiques pour la ville (principalement dans les commerces). En moyenne, les clients consomment entre 20 € et 55 € par jour sur Arles. Ce potentiel est donc de 4.000 à 10.000 € / jour pour un paquebot de 135 m accueillant 190 passagers.</p> <p>Les circulations du secteur Gare, présentent un caractère routier peu confortable aux piétons : l'organisation du pôle est difficilement compréhensible et lisible ; les correspondances et l'intermodalité n'y sont pas facilitées (absence d'ombre et de traitement paysager, espaces piétons / véhicules peu lisibles...).</p>  <p>Il est donc envisagé de conforter cet espace de liaison en mode doux (en vert sur le plan) avec le centre historique.</p>
Réalisation	Juin 2022 / Août 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Transporteurs Touristiques Syndicat Mixte Provence Fluviale
Budget global	Prévu : 350 000 € HT – Réalisé : 239 215 € HT
Modalités de financement	24 % CD 13 : 57 968 € 30% ETAT DSIL : 71 765 € 6% CNR : 37 717 € 30 % Ville : 71 765 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Livraison	Août 2023

	ACTION EN COURS
Référence	AXE 4 – AM 3
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification du boulevard Victor Hugo (liaison Parc des Ateliers / Centre-Ville)
Objectifs	Qualifier la liaison urbaine entre le Parc des Ateliers et la Fondation LUMA (livrée au Printemps 2021) et le Centre Historique
Description Générale	<p>Prolongement naturel, à son Sud, de la lice de la fortification qui ceignait la ville, et vestige de l'antique voie Aurélienne, cette avenue est l'amorce de la route qui menait depuis Arles vers l'Est, vers Aix, vers Marseille, mais aussi vers Gênes et Rome, voire Naples.</p> <p>Traversant les lieux dévolus longtemps au passage des trains et à leur entretien, l'amenuisement de cette activité a laissé une place considérable sur laquelle se sont développés les équipements culturels majeurs les plus récents, le Parc des Ateliers, puis la tour LUMA, et la toute nouvelle École Nationale de la Photographie.</p> <p>Cette avenue est appelée à devenir un axe majeur du déplacement piéton de la ville, sur lequel il convient d'offrir un cheminement de grande qualité, au revêtement soigné, sous un ombrage continu l'été, et ce d'autant plus qu'un parking d'entrée de Ville sera prochainement situé sur le secteur des Minimés, contigu aux nouveaux équipements du Parc des Ateliers.</p> <p>La réflexion devra se prolonger sur la place nécessaire des véhicules, et les limites à y fixer, ainsi que les conditions auxquelles seront soumis les établissements commerciaux qui ne manqueront pas de s'y installer.</p>
Planification	2023 / 2025
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Gestionnaires de réseaux
Budget global	1 250 000 € HT Réalisé en 2023 : 166 666 € HT (phase études) Travaux prévus en 2024
Modalités de financement	70 % CD 13 : 875 000 € 30 % Ville : 375 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION EN COURS	
Référence	AXE 4 – AM 4
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Mise en valeur des itinéraires Patrimonial et Commercial du Centre-Ville
Objectifs	<p>Avec les orientations du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), le projet Action Cœur de Ville prévoit le déploiement d'une rénovation d'envergure sur deux itinéraires d'irrigation du cœur de la cité afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs des déambulations douces, joyeuses et belles dans un écrin à la hauteur de ses monuments exceptionnels.</p> <p>L'objectif est de garantir à tous les publics, tant pour les locaux que pour les visiteurs, l'agrément de cheminements évidents faits pour le plus grand confort du piéton. C'est viser le plaisir de l'usager, venu de loin ou du coin de la rue, qu'une promenade amènera devant nos plus beaux monuments, mais aussi devant nos commerces, dont l'activité s'en trouvera soutenue.</p> <p>Le premier itinéraire, <u>à vocation commerciale</u>, desservira les principales artères commerçantes du Centre-Ville et le parcours des Métiers d'Art mis en œuvre par ACCM.</p> <p>Le second itinéraire, <u>à vocation patrimoniale et touristique</u>, s'attachera à la mise en valeur d'un circuit permettant la (re)découverte des monuments de la Ville classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.</p>
Description Générale	<p>Les principes de rénovation des cheminements, qui présentent des désordres importants sont déjà décrits dans le schéma directeur des espaces publics du Secteur Sauvegardé, et s'attacheront à proposer des déambulations facilitées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le report du stationnement ventouse sur des parkings de la proche périphérie, - L'installation de mobilier urbain (y compris dispositifs anti-intrusion et anti- béliers concourant à la limitation des « risques attentats » sur l'espace public), et de garages à vélos, - La refonte des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (suppression des trottoirs et ressauts, marquages au sol pour les non-voyants, voire dispositifs audio sur certaines voies accueillant encore une circulation automobile), - La mise en discrétion des réseaux, avec le concours des opérateurs ENEDIS et France Télécom, - Le choix de matériaux adaptés au contexte urbain (qualités esthétiques et tenue dans le temps) pour le traitement des bandes roulantes et des trottoirs. <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

	L'enjeu principal sera de structurer la lecture du linéaire viaire à travers la cohérence des revêtements de sol sur l'ensemble du secteur sauvegardé et en tenant compte des particularités de chaque type de voie, de protéger et de mettre en valeur les vestiges des revêtements traditionnels, et de s'en inspirer pour préserver l'identité des rues de la ville. Bien sûr, le verdissement sera privilégié dès lors que cela s'avèrera possible, avec des plantations d'espèces végétales adaptées au climat local et favorisant la biodiversité.
Réalisation	Déroulement par tranches sur 9 ans : Tr. 1 – Réalisée 2018/2019 : Fin de piétonisation du Centre Historique (voir action 3 – 1) Tr. 2 - Réalisée 2021/2022 : Secteur Bas de l'Amphithéâtre / Cavalerie (Cavalerie 1) Tr. 3 – En cours 2023/2024 : Secteur Pichot / Rue 4 septembre (Cavalerie 2) Tr. 4 : Secteur Amphithéâtre / Théâtre Antique – Prévues en 2025/2026 en lien avec la requalification de la Place Borgnier (voir action 4-7)
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM / Gestionnaires de réseaux / Associations de commerçants/ ABF
Budget global	Prévu : 2 700 000 € HT – Réalisé : 1 818 667 €
	Tr. 1 : 208 394 € HT – Voir action 3 – 1
	Tr. 2 et 3 Cavalerie : 1 818 667 € HT 10% Région SUD : 112 500 € 50% CD 13 : 1 215 000 € 30% Ville : 489 167 €
	Tr. 4 : Amphithéâtre / Théâtre Antique Estimation 750 000 € HT (en lien avec action 4-7) Plan de Financement à définir
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux



ACTION EN COURS	
Référence	AXE 4 – AM 5
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de la Place de la Cavalerie
Objectifs	Le projet d'aménagement envisagé propose de supprimer le caractère aujourd'hui totalement routier du site (c'est une rue ...) pour le transformer en véritable place, espace de respiration urbaine bordant les remparts et le porche médiéval de la Cavalerie qui seront restaurés (monuments classés).
Description Générale	<p>La porte de la Cavalerie, située au Nord-Est du Centre-Ville, est l'entrée la plus majestueuse de la ville d'Arles. Cette porte des anciens remparts, qui offre une vue sur la fontaine Amédée Pichot et la fontaine de la Place Lamartine, ouvre sur le quartier du même nom qui a joué depuis toujours un rôle important en matière de commerce et d'artisanat, et qui est aussi lié au souvenir de Van Gogh qui s'installa en 1888 en face de la porte dans la fameuse « Maison Jaune ».</p> <p>Sa physionomie a été totalement transformée après-guerre, car le bombardement du dernier pont de chemin de fer sur le Rhône par les Alliés en 1944 a aussi détruit une grande partie des bâtiments anciens. Ceux-ci ont été reconstruits au début des années 1950 avec une typologie de logements collectifs en R+3, mais la vocation commerçante (hôtels, restaurants, magasins de bouche) de la rue de la Cavalerie a été conservée par cette nouvelle architecture. Aujourd'hui, la porte de la Cavalerie est l'une des entrées principales du Centre Historique : c'est par elle que sont drainés à la fois les flux des usagers, visiteurs et touristes venant du Nord de la Ville, mais aussi ceux de la gare SNCF, de la Gare Routière et de l'escale fluviale du Rhône.</p> <p>La qualité des espaces publics, avec son traitement inspiré des techniques routières des années 1970, n'est pas propice à l'appropriation des lieux par les habitants, les commerçants, et les usagers, et ne leur permet pas de retrouver le plaisir de partager des espaces de convivialité agréables, invitant à la déambulation et à la flânerie, d'autant que depuis les années 1950, le secteur Cavalerie / Voltaire est aussi un des hauts lieux des férias d'Arles, où s'organisent abrivado, bandido et roussataïo, bals populaires et concerts.</p>  <p>L'aménagement de l'entrée de la Cavalerie a été confiée à un cabinet d'architecte agréé « Patrimoine Historique », afin de s'assurer de la qualité des options urbaines et patrimoniales retenues,</p>
Planification	2023 / 2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants	ACCM / Concessionnaires Réseaux / ABF / Association des commerçants
Budget global	Prévu : 550 000 € HT – Réalisé : 918 640 € HT
Modalités de financement	51 % Etat : 468 774 € 15 % CR PACA : 137 500 € 10% CD 13 : 92 160 € 24 % Ville : 220 206 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Livraison prévue avril 2024

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 4 – AM 6
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de la Place Wilson
Objectifs	<p>Le projet d'aménagement envisagé propose de retrouver le caractère convivial de la place et de l'ouvrir à de nouveaux usages en supprimant entièrement le stationnement de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repenser et réaménager l'organisation des dépôts des déchets ménagers et commerciaux avec un système de collecte plus discret et plus respectueux de l'environnement, - favoriser l'extension des terrasses, en offrant un espace de respiration calme et sans voiture dans la trame urbaine très serrée du quartier, - aménager la perspective depuis le Boulevard des Lices en mettant en valeur l'emplacement de l'ancienne porte fortifiée du marché neuf.
Description Générale	<p>Aujourd'hui la Place Wilson est bordée d'établissements commerciaux (trois cafés, un bar-tabac, un hôtel, deux restaurants, et une dizaine de commerces de bouches et de proximité), et canalise les flux de circulation du boulevard des Lices à la rue de la République, principale rue commerçante du Centre-Ville. Cette place est l'accès principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'Espace Van Gogh (Médiathèque, Centre Universitaire, Salles d'exposition, Commerces), - du Musée Arlaten, qui va ouvrir ses portes en 2021 après une rénovation de 25 M€ portée par le Département des Bouches du Rhône, - de la Chapelle des Trinitaires, où se situe le Centre d'Interprétation du Patrimoine lié à la labellisation d'Arles « Ville d'Art et d'Histoire ». <p>Elle se réduit aujourd'hui à des voies de circulation dont le traitement purement routier est inadéquat et à une zone de stationnement qui utilise l'ensemble de l'espace central.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Le projet d'aménagement de la Place Wilson, confié en Maîtrise d'œuvre à un architecte agréé « Patrimoine Historique », supprimera environ 30 places de stationnement et prévoit que le site soit entièrement fermé à la circulation (sauf accès pour les riverains et les établissements existants) et entièrement piétonnisé.</p>
Réalisation	2021 / 2022 – Fin travaux Féria 2022
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	Prévu : 900 000 € HT – Réalisé : 969 800 € HT
Modalités de financement	25 % Etat : 240 000 € 19% CR PACA : 180 000 € 31% ACCM : 300 000 € 26% Ville : 249 800 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Livraison : avril 2022

ACTION NON DEMARREE – REPORT SUR ACV 2	
Référence	AXE 4 – ACM 7
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de la Place Henri de Bornier
Objectifs	Haut lieu patrimonial s'il en est, cet espace fait le lien entre deux des monuments romains phares de la Ville, l'Amphithéâtre et le Théâtre Antique : 1 million de visiteurs les fréquente chaque année. Le projet prévoit l'aménagement de l'espace public en le débarrassant du stationnement de surface, en le végétalisant, et en y installant du mobilier urbain de qualité.
Description Générale	<p>Les édifices romains ont retrouvé leur éclat et ont été rendus à leurs usages patrimoniaux et festivaliers après une campagne de restauration extrêmement conséquente menée ces 10 dernières années : 20 M€ pour la couronne extérieure de l'Amphithéâtre et 6 M€ pour le Théâtre Antique.</p> <p>Malheureusement, la Place Borgnier n'est pas aménagée (pas de mobilier urbain, aucune possibilité de s'asseoir, aucune végétalisation, un traitement routier dégradé, présence de voitures et de containers poubelles), et n'offre pas à ces monuments l'écrin qu'ils méritent, ni ne participe en rien à leur mise en valeur. Il convient de transformer cette vacuité en un havre de repos et de fraîcheur, en évoquant le tracé du <i>decumanus maximus</i> (la voie principale Est-Ouest) de la cité antique par la plantation d'un alignement d'arbres de haute tige, ainsi que son perpendiculaire à la rencontre de la rue Porte-de-Laure. Le travail sur les déclivités permettra de larges emmarchements formant gradins, un soin particulier devra être apporté au choix des mobiliers urbains (en particulier les bancs) ainsi qu'au revêtement des sols.</p>  <p>La Ville a confié les études de faisabilité à un architecte agréé Patrimoine Historique.</p>
Planification	2025 / 2026
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM - ABF Association de commerçants
Budget global	500 000 € HT
Modalités de financement	45% ETAT (DSIL) : 225 000 € 25% CR SUD PACA (CRET 3 – Nos Territoires d'Abord) : 125 000 € 30% Ville : 150 000 €
Indicateurs d'avancement	Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION NON DEMARREE – REPORT SUR ACV 2	
Référence	AXE 4 – ACM 8
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de la Place Antonelle
Objectifs	Le projet devra permettre la liaison et la transparence urbaine avec le quartier de La Roquette en réglant la question des traversées piétonnes aujourd'hui dangereuses et malcommodes compte-tenu du flux véhicules. Il devra également proposer la meilleure solution pour déplacer les boîtiers totalement inesthétiques reliés à la chambre souterraine Télécom située sous la place, qui font écran à la liaison avec la rue de la République, et sont des points de fixation des dépôts d'ordures sauvages qui polluent régulièrement la place. Le platane centenaire marquant l'entrée de la Roquette sera conservé, une re-végétalisation des espaces sera créée avec un mobilier urbain adapté, et le stationnement sera bien sûr supprimé.
Description Générale	<p>Cette place est le maillon indispensable de la restitution de la boucle commerciale du Centre-Ville, prolongement naturel de la rue de la République, pivot vers la rue Jouvène et l'immeuble des Nouvelles Galeries. Elle assure la transition avec le quartier de la Roquette qui reste l'un des plus pittoresques de la ville avec sa trame urbaine originale en arête de poisson. Après un déclin provoqué par la disparition de la batellerie au XIXe siècle, le quartier connaît aujourd'hui un renouveau spectaculaire : de nombreuses restaurations patrimoniales du bâti (en partie grâce aux 1ères OPAH de la fin du XXe) et l'implantation, sur les places Antonelle et Paul Doumer, de nouvelles boutiques, restaurants et commerces (de bouche en particulier) lui ont redonné un nouvel élan. Mais la voie qui borde la Place Antonelle est aussi le seul passage urbain sur le Rhône en direction du quartier de Trinquetaille, avec un flux de véhicules extrêmement important (15 000 véhicules / jour).</p>  <p>Le sacrifice de seulement cinq places de stationnement suffira pour laisser se développer les terrasses des restaurants et des cafés dont les tenanciers n'attendent que le signal pour investir plaisamment l'espace libéré. Deux arbres à planter ; un mobilier pléthorique de bornes, potelets, coffrets et panneaux à évincer ; quelques menus aménagements de sol ; et voici close la liste des actions qu'il suffira de mener pour restituer aux arlésiens et aux visiteurs une respiration vivante dans le tissu serré de la ville ancienne.</p>
Planification	2026 / 2027
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/ partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	450 000 € HT
Modalités de financement	50% ETAT (DSIL) : 225 000 € 20 % CR PACA SUD (CRET 3 – Nos Territoires d'Abord) : 90 000 € 30% Ville : 135 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION NON DEMARREE – REPORT SUR ACV 2	
Référence	AXE 4 – ACM 9
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de la Place Nina Berberova
Objectifs	Mise en valeur de cet espace bordant le Rhône à partir duquel le piéton peut emprunter la promenade des Quais. Suppression des stationnements et végétalisation.
Description Générale	<p>C'est ici l'illustration du peu de cas que faisaient les urbanistes de l'après-guerre de la ville traditionnelle, ne l'estimant que par sa capacité à s'adapter à la circulation automobile.</p> <p>Là encore, les démolitions imposées par les bombardements de 1944 ont été largement prolongées jusque dans les années 1970, portées par la conviction qu'il fallait « aérer » la ville médiévale. Seul est resté épargné un mur orphelin d'une maison disparue, parce qu'il était un vestige de l'enceinte du XVI^e siècle.</p> <p>Les conséquences sont désastreuses : le Mistral se laisse piéger dans l'anfractuosité formée, rendant inconfortable l'espace libéré, alors qu'il est bordé de deux éléments majeurs de la vie culturelle arlésienne, le Méjan, avec sa vaste librairie, ses salles de cinéma, son restaurant ; et l'ancienne église Saint Martin, qui accueille spectacles et concerts.</p> <p>Les éditions Actes Sud, prestigieux acteur de la vie économique et intellectuelle d'Arles, sont logées elles aussi dans le même pâté de maisons.</p> <p>L'immédiate proximité de la Fondation Van Gogh et de l'immeuble accueillant les Rencontres Internationales de la Photographie augmente la séduction de ce vaste espace contigu au cours du Rhône, dont un parti meilleur pourrait être tiré. Les propositions des études préalables devront s'attacher à apporter de la valeur ajoutée à un espace aux possibilités variées, et les travaux qui matérialiseront cette transformation sont réalisés avec la qualité qui s'impose.</p> 
Planification	2025 /2026
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	300 000 € HT
Modalités de financement	50% ETAT (DSIL) : 150 000 € 20 % CR SUD PACA (CRET 3 – Nos Territoires d'Abord) : 60 000 € 30% Ville : 90 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION NON DEMARREE – REPORT SUR ACV 2	
Référence	AXE 4 – ACM 10
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Requalification de l'esplanade Charles de Gaulle
Objectifs	Aménager cet espace très minéral en préservant les cônes de vue sur les façades remarquables et sur les monuments qui la bordent et en remettant en valeur la place de l'eau (Canal de Craponne et fontaine)
Description Générale	<p>Au Sud de la ville médiévale dense et corsetée de remparts, l'esplanade a toujours été le lieu des activités qui réclamaient un vaste espace libre.</p> <p>Bordée des façades prestigieuses de la chapelle de la Charité, de l'ancienne Charité (actuelle Bourse du Travail), du couvent des Carmélites (hôtel Jules César), elle s'est vue doter par le récent Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'un important droit à bâtir qui réorganise cette aire en fonction des perspectives qu'elle offre.</p> <p>Outre la présentation et le dégagement de ces façades, il est important de ménager l'échappée de la vue vers la rue Jean-Jaurès et l'Hôtel de Ville, de prévoir la restitution du cheminement de l'eau du canal de Craponne, voire même d'envisager la présence d'une lame d'eau sur l'esplanade, et de préserver et de compléter le mail arboré.</p> 
Planification	2026 /2027
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	ACCM Association des commerçants
Budget global	350 000 € HT
Modalités de financement	20% ETAT (DSIL) : 70 000 € 50 % CD 13 : 175 000 € 30% Ville : 105 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification des travaux
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 4 - AM 11
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Plan Fontaines
Objectifs	Création de nouvelles fontaines et rénovation et remise en service des fontaines existantes.
Description Générale	<p>Grâce à l'intervention du SYMADREM, les quais du Rhône ont fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné et esthétique après les tragiques inondations de décembre 2003 et la promenade des quais offre aujourd'hui une merveilleuse vision des quartiers anciens de la Ville.</p> <p>Mais malgré les multiples canaux qui traversent son territoire et ses fontaines malheureusement très discrètes, Arles reste une ville d'eau qui s'ignore, car aucune mise en valeur d'ensemble n'a été pensée et réfléchi depuis le milieu du XXème siècle.</p> <p>La municipalité porte un ambitieux programme pour redonner à la Ville la conscience de sa relation à l'eau, en organisant un programme pluriannuel de restauration des fontaines existantes et en proposant la création de nouveaux équipements hydrauliques sur ses espaces publics.</p> <p>Ces équipements seront conçus en lien avec l'histoire des différents lieux où elles seront implantées. Elles constitueront à terme un fil conducteur incitatif à la découverte du territoire. La commune souhaite s'adjoindre les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une analyse technique ainsi qu'une étude d'opportunité des implantations, tout ceci avec une forte sensibilité environnementale.</p>
Réalisation	<p>2021 : Fontaine de l'Obélisque Place de la République (33 K€)</p> <p>2022 : Remise en état de la fontaine du Jardin d'Eté (12 K€) – La création d'une fontaine sur la Place Wilson a été refusée par l'ABF</p> <p>2023 : Remise en service de la fontaine Amédée Pichot (70 k€)</p>
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	ABF
Budget global	Prévu : 266 000 € HT – Réalisé : 115 000 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 : 80 500 € 30% Ville : 34 500 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Livraison septembre 2023

ACTION EN COURS	
Référence	AXE 4 - AM 12
Axe de rattachement	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le Patrimoine
Nom de l'action	Plan Lumière
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une stratégie globale d'urbanisme « Lumière », - Valoriser le cadre de vie et l'image de la Ville d'Arles, - Favoriser les usages autant que l'image, - Eclairer mieux, consommer moins, - Communiquer et coordonner au mieux tous les projets «Lumière » entrepris par la Ville et / ou les partenaires privés, pour tendre à une cohérence lumineuse en appliquant un processus d'autorisation de travaux clairement défini et permettant à la Ville d'assurer la cohérence lumineuse.
Description Générale	<p>La lumière artificielle qui, il y a peu, n'était encore traitée que de manière quantitative et sécuritaire, principalement dévolue à l'éclairage des chaussées, doit maintenant évoluer et mieux accompagner ce développement des activités sociales et professionnelles nocturnes.</p> <p>La lumière doit faire aujourd'hui partie intégrante de l'espace urbain et doit être traitée comme telle. Cela ne veut pas dire qu'elle doit s'afficher partout, toute la nuit et surtout de manière excessive et agressive. Au contraire, les améliorations technologiques nous permettent d'améliorer toujours plus la gestion de la lumière artificielle. Elle peut ainsi être mieux canalisée pour une utilisation à bon escient, dans les sites sensibles, pour la révélation nocturne, pour la déambulation, par exemple, et laisser d'autres espaces respirer selon les rythmes naturels.</p> <p>A l'inverse de la compétition lumineuse, un usage raisonné, hiérarchisé, sans nécessité de convoquer le spectaculaire et la surenchère, la lumière doit permettre la découverte nocturne, la révélation de la ville.</p> <p>D'un schéma directeur d'aménagement lumière (lorsqu'on s'attaque à l'éclairage urbain avec, globalement, un ensemble des prescriptions qui définit une marche à suivre cohérente à l'échelle d'une ville pour le type de lumière, les couleurs, voire les types de luminaires à utiliser), on doit évoluer vers un « Plan Lumière » qui s'applique plutôt à des projets privilégiant la mise en valeur du site urbain et l'illumination de ses éléments les plus remarquables.</p> <p>Toutefois, pour la ville d'Arles, les monuments emblématiques, inscrits au patrimoine mondial UNESCO, méritent de façon très évidente une "attitude" lumière particulière (amphithéâtre antique, remparts antiques et médiévaux restaurés, thermes de Constantin par exemple). Des opérations spécifiques de mise en valeur par la lumière du patrimoine doivent être engagées.</p> <p>Avec elles, quelques sites, peu nombreux, caractéristiques et actuellement très fréquentés peuvent être grandement améliorés (Places de la République et du Forum).</p>
Planification	2021 à 2026
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/ partenaires	ABF / Concessionnaires réseaux
Budget global	Prévu : 615 000 € HT Réalisé au 30/06/23 : 358 297 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 : 430 500 € 30% Ville : 184 500 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

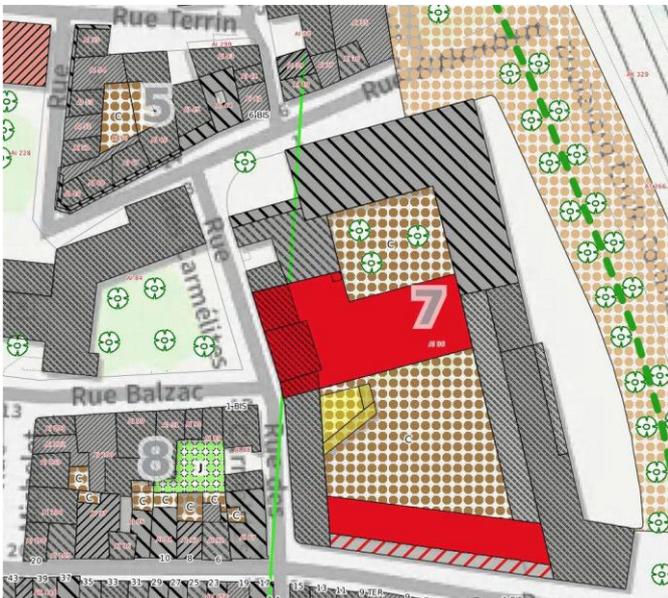
CŒUR DE VILLE

FICHES ACTIONS

AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 – AM 1
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Pôle de Services Publics 2
Objectifs	<p>La Ville a engagé dès 2014 un programme de regroupement en Centre-Ville des services municipaux dans des locaux adaptés et accessibles, facilitant les démarches des administrés et optimisant les conditions de travail des agents. Une 1^{ère} tranche de 4 000 m² de planchers a été réalisée, avec un co-financement Etat – DSIL et Département 13, pour accueillir le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, le multi-accueil Petite Enfance Van Gogh, et les services de la Direction du Développement et Aménagement du Territoire, de la Direction du Patrimoine et de la Culture.</p> <p>En 2018, et dans le cadre de Cœur de Ville, la Ville a souhaité réaliser une seconde opération de regroupement des services municipaux.</p> 
Description Générale	<p>L'Hôtel de Ville, qu'Arles doit à Jules Hardouin Mansart, regroupe les services centraux de la commune et les locaux dévolus aux élus. Au fil du temps, et de l'évolution des compétences communales, il s'est avéré trop exigu pour accueillir l'ensemble des services à la population, qui ont trouvé à se loger dans des locaux certes en Centre-Ville, mais vétustes, malcommodes et non accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>A la suite de la réalisation d'une 1^{ère} vague de regroupement de ses services (PSP 1) la Ville a souhaité engager une seconde tranche de travaux (PSP 2) permettant le déploiement sur un seul plateau, accessible PMR, de l'ensemble des services dédiés à la population pour la vie quotidienne (Etat Civil, Elections, Affaires Générales, Cimetières), et l'installation sur les plateaux supérieurs de la Direction des Ressources Humaines.</p>
Réalisation	2018 / 2019
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Ville CCAS
Budget global	Prévu : 2 000 000 € HT - Réalisé : 2 081 197 € HT
Modalités de financement	15 % Etat (DSIL ACV) : 300 000 € 57,5% Département 13 : 1 150 000 € 27,5% Ville : 631 197 €
Indicateur d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Fréquentation et facilité d'accès pour les usagers

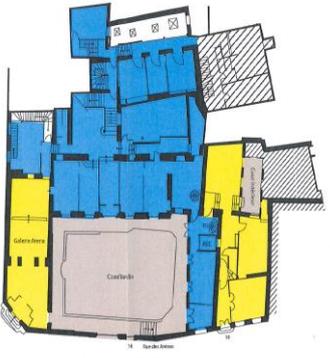
	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 – AM 2
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Pôle Associatif ex collège Mistral
Objectifs	Création d'un Pôle Associatif Culture Traditions Régionales pour l'installation d'associations locales liées à la tradition.
Description Générale	<p>Rénovation de cet ensemble patrimonial (1750 m² de surface de planchers) pour l'accueil d'associations et l'installation de l'Accueil de Jour du CCAS et du Musée de la Résistance.</p> 
Réalisation	2019 / 2020
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Etat Région Département CCAS
Budget global	Prévu : 495 000 € HT – Réalisé : 400 070 € HT
Modalités de financement	Etat (DSILACV) - 32% : 128 022 € CR PACA - 25% : 102 418 € CD 13 - 23% : 91 912 € Ville - 20% : 77 718 €
Indicateurs d'avancement	Opération réalisée
Indicateurs de résultat	Installation des services et usagers

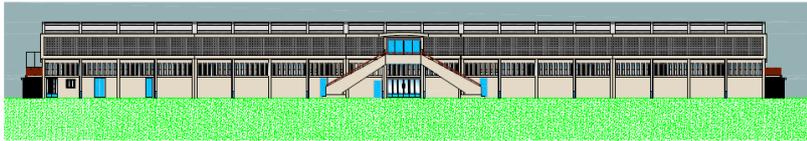
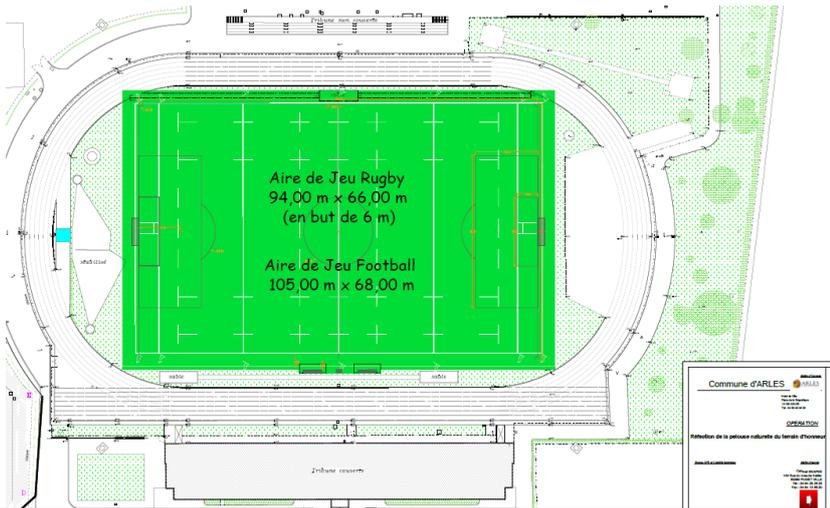
	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 – AM 3
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Pôle Multigénérationnel ex-collège Mistral
Objectifs	<p>La Ville souhaite faire de cet ancien collège un pôle « multigénérationnel » avec un double objectif : réhabilitation d'un patrimoine ancien (différentes époques) et conservation de ce patrimoine identifié comme majeur et structurant dans le giron municipal, avec une maîtrise de la programmation.</p> <p>Pour cela, elle s'est inscrite dans le dispositif « Réinventons nos Cœurs de Ville » et a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).</p>
Description Générale	<p>Le programme proposé par l'AMI était le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'espaces à destination de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, accueil de jour du CCAS ...) en RDC, - Maintien de locaux pour les associations, - Réhabilitation de l'ancienne chapelle e vue de la création d'une salle de conférence et/ou d'une salle du Conseil Municipal, - Construction de logements multigénérationnels à l'intérieur de l'îlot (en rouge sur le plan), - Création d'un local commercial (restaurant / café) permettant une animation du lieu.  <p>Le plan architectural illustre un îlot urbain délimité par Rue Terrain au nord, Rue Balzac au sud, et Rue armées à l'ouest. Les bâtiments existants sont représentés par des hachures grises. Une zone de projet est soulignée en rouge, correspondant à la description des logements multigénérationnels. Des symboles de personnes sont répartis dans l'îlot, et des numéros (5, 7, 8) sont placés sur certains bâtiments.</p>
Réalisation	Lancement AMI : juin 2022 – Sélection lauréat : automne 2023
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Banque des Territoires Ville d'Arles Partenaires privés
Budget global	Prévu : 0 € - Réalisé : 30 000 € HT
Modalités de financement	ETAT ANCT : 30 000 €
Indicateurs d'avancement	Bouclage juridique et financier de l'opération
Indicateurs de résultat	Choix d'un lauréat et conclusion des actes notariés

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 – AM 4
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Aménagement d'un nouvel Hôtel de police
Objectifs	La Ville d'Arles souhaite créer un véritable Hôtel de Police Municipale afin de regrouper dans un même ensemble tous les services liés à la tranquillité publique et la réglementation avec une relocalisation du Centre de Supervision Urbain.
Description Générale	<p>L'immeuble ex- « Recette des Finances » situé 7-7 bis Boulevard des Lices, répond parfaitement aux attentes de la Ville pour accueillir ce nouvel équipement.</p> <p>Propriété municipale, idéalement situé en plein Centre-Ville et actuellement libre d'occupation, ce bâtiment, d'une superficie totale 750 m², constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, a nécessité d'importants travaux de rénovation.</p>  <p>Le nouvel Hôtel de Police est composé d'un Rez de Chaussée accessible PMR avec un accueil principal (police municipale) pour l'ensemble du bâtiment.</p> <p>L'aménagement comprend pour l'ensemble des niveaux la création de bureaux, de vestiaires et de sanitaires, la réalisation d'une salle d'arme sécurisée, ainsi qu'un contrôle d'accès et vidéosurveillance des locaux. Le dernier étage accueille l'installation du nouveau Centre de Supervision Urbain avec vidéo-verbalisation. Les sous-sols accueillent des locaux techniques et des salles de sports et d'entraînement.</p>
Réalisation	2021
Maître d'ouvrage	Ville d'ARLES
Intervenants/partenaires	CD13 Police Nationale - Gendarmerie Nationale
Budget global	Prévu : 1 213 199 € HT - Réalisé : 1 378 803 € HT
Modalités de financement	70% CD 13 : 970 559 € 30 % Ville : 408 244 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux et livraison

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 - AM 5
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Rénovation de l'École Amédée Pichot (transition énergétique)
Objectifs	Engager des travaux de rénovation thermique sur les menuiseries vitrées en façade et sur les toitures ainsi que sur les couloirs du bâtiment.
Description Générale	<p>Située dans le quartier de la Cavalerie reconstruit après-guerre, l'école Amédée Pichot est fréquentée par 130 élèves.</p>  <p>Cette école construite dans les années 1950 a nécessité une rénovation importante en toiture et au niveau de ses nombreuses huisseries. En effet, les 2 façades Est et Ouest présentaient d'énormes surfaces vitrées. Celles-ci étaient en simple vitrage, non étanches, et généraient une très grande perte d'énergie, un inconfort pour les élèves, et pour certaines d'entre elles, des fuites d'eau.</p> <p>Le bâtiment se situant en Secteur Sauvegardé, il a été impératif de faire appel à des huisseries neuves en bois équipées de double vitrage et de verre réfléchissant pour éviter les surchauffes d'été. Il a également été nécessaire de réaliser une isolation en toiture ainsi que du couloir côté Ouest. De plus, le bâtiment étant en pierre, il était important que ce matériau puisse respirer et l'isolation n'a pu donc se faire que côté intérieur. Enfin, la meilleure étanchéité des locaux a entraîné la mise en place une ventilation mécanique contrôlée double flux. La crise sanitaire a retardé la livraison d'un an.</p>
Réalisation	2020 – 2023 (rentrée de septembre)
Maître d'ouvrage	Ville Arles
Intervenants/partenaires	Éducation Nationale Conseil d'École
Budget global	Prévu : 641 667 € HT – Réalisé : 661 496 € HT
Modalités de financement	58 % CD 13 : 385 000 € 39 % ETAT DSIL : 256 667 € 3% Ville d'Arles : 19 829 € HT <i>Déplafonnement du montant des aides publiques Plan de relance Thématique Transition Energétique</i>
Indicateurs d'avancement	Livraison de l'opération
Indicateurs de résultat	En année 1 (travaux réalisés à 50%) : 24 % d'économie en consommation brute - Gain attendu sur la prochaine période de chauffe : 45% (conso brute)

	ACTION REALISEE
Référence	AXE 5 – AM 6
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Aménagement Espace Van Gogh
Objectifs	La modernisation de l'Antenne Universitaire participera également au projet de rénovation urbaine de ce secteur du Centre-Ville, qui va être profondément métamorphosé avec la réalisation des travaux prévus sur la Place Wilson (action mature du projet ACV – Axe 4) et la réouverture prochaine du Museon Arlaten.
Description Générale	<p>Les locaux sont situés dans un ensemble patrimonial qui accueille également la Médiathèque, des salles d'expositions et quelques commerces.</p> <p>Il n'y a pas eu d'interventions d'envergure depuis 30 ans sur la partie du bâtiment de l'Antenne Universitaire : une nouvelle campagne de rénovation est envisagée, aussi bien pour le bénéfice des étudiants qui la fréquentent que pour en améliorer les performances énergétiques (ce bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine communal).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Le projet a permis de déployer des salles de cours et des tiers lieux présentant des gabarits diversifiés et adaptés aux pédagogies innovantes et de mettre en place des dispositifs numériques adaptés. Le grand amphithéâtre a été également complètement réhabilité, ainsi que le réseau d'eau glacée, et le passage en leds pour l'éclairage de l'ensemble des locaux.</p>
Réalisation	2021 / 2023 (rentrée de septembre)
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Université de Provence Bureau de la Vie Etudiante
Budget global	Prévu : 600 000 € HT – Réalisé : 609 540 € HT
Modalités de financement	60% Etat : 360 000 € <i>DSIL Classique 300 000 € + DSIL Abondement Plan de Relance 60 000 €</i> 20% CD 13 : 120 000 € 20% Ville : 129 540 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

	ACTION MODIFIEE
Référence	AXE 5 – ACM 7
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Hôtel Quiqueran de Beaujeu
Objectifs	Le projet est réorienté vers l'accueil d'un campus des métiers et des qualifications d'excellence pour les Industries Culturelles Créatives, en lieu et place de l'installation de formations universitaires (enseignement supérieur, écoles de commerce)
Description Générale	<p>Propriété de la Ville depuis 1981, cet immeuble d'environ 2 000 m², ancien hôtel particulier de la famille Quiqueran de Beaujeu issue de la noblesse d'épée arlésienne, est situé à l'angle de la rue des Arènes et de la rue Robert Doisneau.</p> <p>Ce bâtiment prestigieux est constitué d'une façade au décor raffiné et de deux ailes latérales encadrant une vaste cour accessible de la rue par un porche imposant. Il est composé d'environ 70 pièces réparties sur 4 niveaux (sous-sol, RDC, RDC haut, 1^{er} et 2^{ème} étages).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>Des travaux de remise en état d'une partie des locaux ont été réalisés en 2021. Des études préalables sont néanmoins nécessaires sur cet ensemble bâtementaire pour préparer le cahier des charges qui permettra de déterminer les conditions de réalisations des travaux pour l'accueil du Pôle Arles Créative (Diagnostics ERP, Thermique et Patrimonial – MH)</p>
Réalisation Tranche 1	2021
Planification action modifiée	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Arles Créative – Université Aix Marseille – ACCM – Office du Tourisme – Ecole Nationale Supérieure de la Photographie
Budget Tranche 1	Prévu : 297 333 € HT – Réalisé : 166 502 € HT
Modalités de financement	Tranche 1 (réalisée) 70% CD 13 : 116 552 € 10% ETAT DSIL : 16 420 € 20% Ville : 33 530 €
Budget Action modifiée	30 000 € HT
Modalités de financement	40 % CD 13 : 12 000 € 40% ETAT DSIL : 12 000 € 20% Ville : 6 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION NOUVELLE	
Référence	AXE 5 – AM 8
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Rénovation du Complexe Sportif Fournier
Objectifs	Réhabilitation des espaces et bâtiments de l'installation sportive majeure de la Ville, datant des années 1960
Description Générale	<p>Ce complexe sportif central est fréquenté par plus de 600 usagers par jour (4 établissements scolaires soit 350 élèves/jour, 5 associations sportives à demeure soit près de 200 sportifs/jour, ainsi que les sportifs non licenciés individuels qui utilisent les infrastructures communes). En week-end, le complexe accueille des compétitions d'athlétisme, de football, de volley, de tennis, et de rugby). La Ville prévoit 2 tranches de travaux :</p> <p>1/ Réfection du terrain d'honneur et de sa pelouse, avec une configuration mixte Football / Rugby pour permettre la pratique aux niveaux Nationale, Nationale 2 et Fédérale 1, et des gradins de la tribune d'honneur.</p> <p>2/ Rénovation énergétique complète des vestiaires situés sous la tribune d'honneur, avec mise aux normes conformes aux exigences des fédérations sportives (objectif 73% d'économie d'énergie relative).</p>
	
	
Planification	Tranche 1 : 2023 – Tranche 2 : 2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Associations Sportives
Budget Global	Tranche 1 : 504 167 € HT – Tranche 2 : 770 885 € HT
Modalités de financement	<p><u>Tranche 1 (pelouse / tribune)</u> 60% CD 13 : 302 500 € 20% ETAT DSIL : 100 800 € 20% Ville : 100 867 €</p> <p><u>Tranche 2 (vestiaires)</u> 80 % ETAT Fonds Verts : 616 708 € 20% Ville : 154 177 €</p>
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

ACTION NOUVELLE	
Référence	AXE 5 – ACM 9
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Rénovation de la Bourse du Travail
Objectifs	Réhabilitation des locaux de la Bourse du Travail pour le relogement en RDC des espaces d'accueil du public de l'Office du Tourisme
Description Générale	<p>Les locaux d'accueil et d'orientation de l'Office du Tourisme de la Ville d'Arles sont actuellement installés dans un bâtiment situé sur l'esplanade Charles de Gaulle, construit en 1979, à proximité de kiosque à musique, devant la façade de l'hôtel Jules César. Outre son aspect inesthétique, la configuration de ce bâtiment, en ossature métallique, s'avère aujourd'hui insuffisante et inadaptée aux besoins de l'activité et des services d'accueil du public, qui ont fortement évolués ces dernières années.</p> <p>La Ville engage une réflexion sur une possible relocalisation de ces espaces d'accueil au RDC de la Bourse du Travail, dans une logique de sobriété foncière (rationaliser les locaux existants et ne pas reconstruire de nouveaux m²).</p> <p>Au cœur du Centre-Ville, en face de la Place de l'Hôtel de Ville, sur le Boulevard des Lices en contrebas de l'esplanade Charles de Gaulle, le bâtiment de la Bourse du Travail présente un caractère architectural intéressant et est en proximité immédiate des locaux actuellement occupés par l'Office du Tourisme, ce qui est important en termes de repérage et de communication pour les visiteurs.</p> <p>Le bâtiment actuellement occupé par l'OT sera démolé après les travaux, afin de rendre tout son sens à l'esplanade Charles de Gaulle, qui pourra alors faire l'objet d'un traitement paysager de qualité (cf. action 4-10).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Bourse du Travail</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Bâtiment actuel de l'OT</p> </div> </div>
Planification	2023 / 2025
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Office du Tourisme
Budget Global	800 000 € HT
Modalités de financement	25% CD 13 : 200 000 € 25% ETAT DSIL : 200 000 € 30% Région SUD PACA : 240 000 € 20% Ville : 100 867 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux

	ACTION NOUVELLE
Référence	AXE 5 – ACM 10
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics
Nom de l'action	Pôle de Services Publics 3 – Espace Chiavary
Objectifs	Réhabilitation des espaces et bâtiments de l'installation sportive majeure de la Ville, datant des années 1960
Description Générale	<p>Ce bâtiment datant des années 50, qui abritait précédemment les hospices d'Arles, est situé en proximité immédiate (50 m...) des Pôles de Services Publics 1 et 2. Depuis les années 90, il accueille un ensemble de services dédiés à la jeunesse et à la famille.</p> <p>La Ville souhaite rationaliser l'utilisation aujourd'hui un peu anarchique des 2 700 m² de plancher pour la réorganisation spatiale de la Direction de l'Education, de la Vie Sociale et des Services aux Usagers, sous forme de Pôle de Services Publics 3, en retravaillant en particulier les lieux d'accueil pour le public et leur accessibilité.</p> <p>Un diagnostic énergétique devra être conduit sur cet ensemble bâtementaire (volume de chauffe : 8 000 m³, volume climatisé à ce jour : 2 900 m³, 65 % de menuiseries alu en simple vitrage, ...), avant d'engager les travaux nécessaires pour la rénovation de la chaufferie, l'isolation en toiture, le remplacement des menuiseries et la réfection de la climatisation.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>
Planification	2024
Maître d'ouvrage	Ville d'Arles
Intervenants/partenaires	Direction de la Vie Sociale – Mission Locale – Office du Tourisme
Budget Global	200 000 € HT (Phase Etudes)
Modalités de financement	40% CR SUD PACA : 80 000 € 40% ETAT : 80 000 € 20% Ville : 40 000 €
Indicateurs d'avancement	Planification de l'opération
Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux



AVENANT N°3 A LA CONVENTION

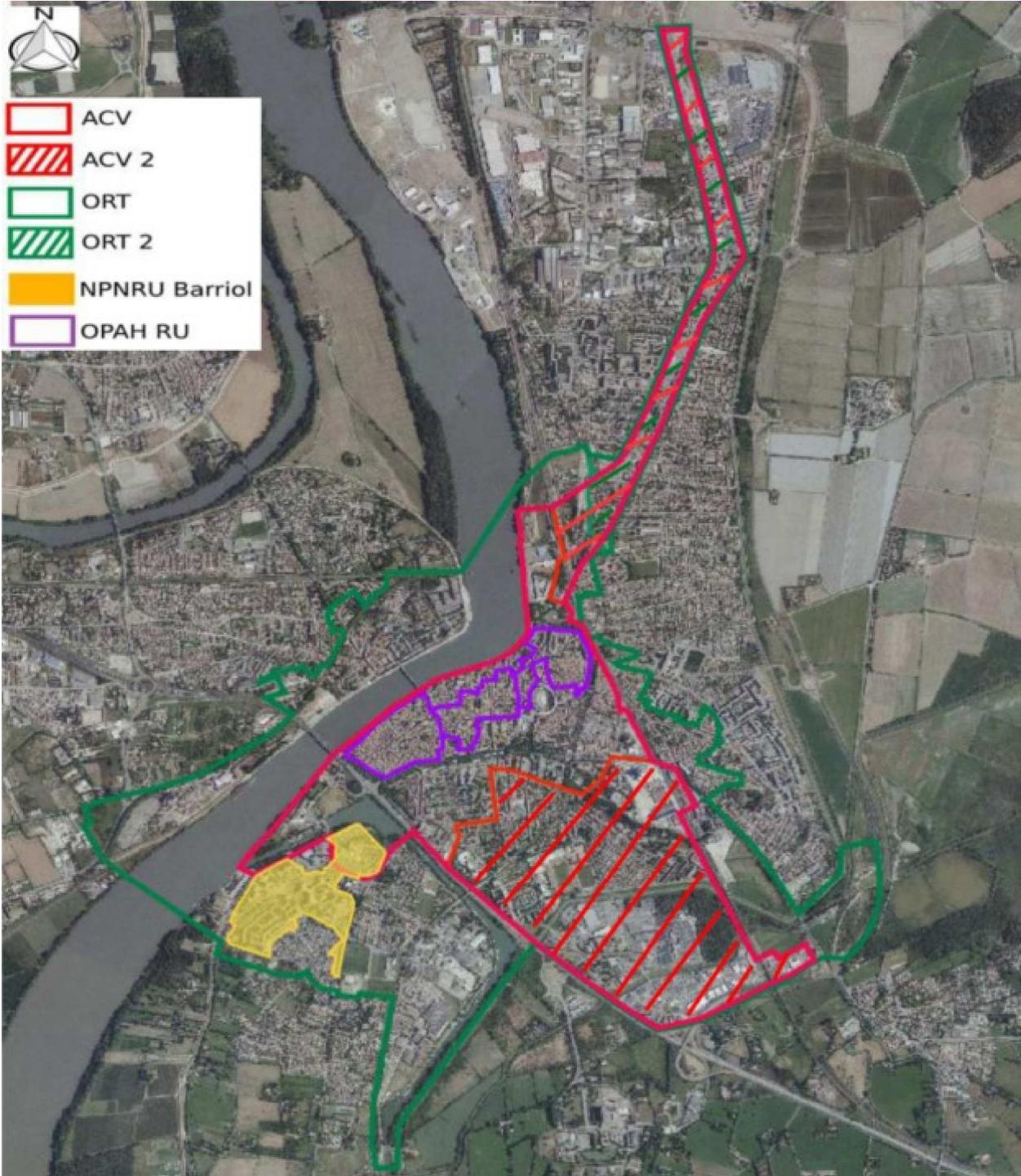
CŒUR DE VILLE

Annexe 3

Périmètre ACV 2 et ORT élargi

Cartographie et

Liste des adresses incluses



Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Allée de la Nouvelle Ecluse	ACV		3280	130043280	189,69
Allée Emile Romanet	ACV		4057	130044057	47,49
Avenue Abbé Pierre	ACV + ORT	RD570	0003	130040003	2136,84
Avenue Bachaga Saïd Boualem	ACV	RD35	0372	130040372	837,42
Avenue de Hongrie	ACV		2120	130042120	1801,32
Avenue de Jerez	ACV		2484	130042484	296,9
Avenue de la Camargue	ACV + ORT		0670	130040670	1928,69
Avenue de la Gare Maritime	ACV + ORT		1770	130041770	139,15
Avenue de la Libération	ACV + ORT		2748	130042748	1375,78
Avenue de la Première Division Française Libre	ACV		3817	130043817	475,93
Avenue de Lattre de Tassigny	ACV		1110	130041110	313,47
Avenue de Stalingrad	ACV		4450	130044450	2528,72
Avenue des Alyscamps	ACV		0140	130040140	325,28
Avenue des Arches	ACV		0313	130040313	1003,86
Avenue du Docteur Joseph Imbert	ACV		1180	130041180	409,2
Avenue du Docteur Robert Morel	ACV + ORT		1192	130041192	1437,53
Avenue du Général Leclerc	ACV		2955	130042955	325,97
Avenue du Maréchal Foch	ACV		2930	130042930	569,33
Avenue du Maréchal Juin	ACV		2954	130042954	442,14
Avenue du Maréchal Lyautey	ACV		2960	130042960	445,22
Avenue du Président Coty	ACV		3830	130043830	338,98
Avenue du Président Salvador Allende	ACV		3837	130043837	1936,79
Avenue Edouard Herriot	ACV + ORT	RD35a	1290	130041290	950,78
Avenue Jean Monnet	ACV		3152	130043152	281,99
Avenue la Fayette	ACV		2650	130042650	495,76
Avenue Louis Vissac	ACV + ORT	RD35	2825	130042825	1474,48
Avenue Paulin Talabot	ACV		3450	130043450	433,24
Avenue Sadi Carnot	ACV	RD35	4180	130044180	327,47
Avenue Sixte Quenin	ACV		4430	130044430	239,08
Avenue Victor Hugo	ACV		4760	130044760	492,12
Avenue Vincent Van Gogh	ACV		4820	130044820	364,82
Boulevard Alphonse Daudet	ACV		0110	130040110	289,36
Boulevard de Craponne	ACV		1020	130041020	175,27
Boulevard des Lices	ACV		2755	130042755	508,53
Boulevard Emile Combes	ACV		1340	130041340	1488,92
Boulevard Emile Zola	ACV		1370	130041370	503,21
Boulevard Georges Bizet	ACV		1830	130041830	469,56
Boulevard Georges Clemenceau	ACV		1850	130041850	1417,76
Boulevard Huard	ACV		2190	130042190	175,58
Boulevard Marcellin Berthelot	ACV		2910	130042910	357,24
Carrefour Marie-Madeleine Fourcade	ACV		1597	130041597	62,34
Chemin de Barriol	ACV	VC25	0453	130040453	1191,77
Chemin de Bigot	ACV		0560	130040560	336,43
Chemin de Bressy	ACV + ORT		0655	130040655	460,07
Chemin de Compostelle	ACV + ORT		0952	130040952	739,49
Chemin de Fourchon	ACV	VC33	1563	130041563	3213,7
Chemin de Griffeuille	ACV + ORT		2000	130042000	338,42
Chemin de la Fortune	ACV		1560	130041560	464,97
Chemin de la Montcaldette (Petit)	ACV + ORT	VC27	3171	130043171	1332,63
Chemin de la RDt 13	ACV		3942	130043942	339,64
Chemin de la Roubine du Roy	ACV + ORT		4110	130044110	681,96
Chemin de la Verrerie	ACV + ORT		4737	130044737	193,12
Chemin de Maillanen	ACV + ORT	VC31	2854	130042854	1273,54
Chemin de Saint-Genest	ACV + ORT		4210	130044210	208,41
Chemin de Truchet	ACV		4640	130044640	514,19
Chemin des Arcades	ACV	CR	0303	130040303	225,66
Chemin des Cigales	ACV + ORT		0850	130040850	149,61
Chemin des Ecluses	ACV		1272	130041272	213,75
Chemin des Haras	ACV		X040	13004X040	109,67
Chemin des Minimes	ACV		3110	130043110	805,32
Chemin des Moines	ACV		3136	130043136	841,34
Chemin des Muraillettes	ACV		3227	130043227	228,6
Chemin des Ségonnaux	ACV	VC13	4380	130044380	7448,4
Chemin des Semestres	ACV + ORT		4390	130044390	517,11
Chemin des Templiers	ACV		4509	130044509	298,15

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Chemin du Carnage	ACV + ORT	VC23	0760	130040760	3895,98
Chemin du Docteur Zamenhof	ACV		1210	130041210	130,77
Chemin du Mas de la Triquette	ACV + ORT	CR75	4625	130044625	41,61
Chemin entre les Deux Gares	ACV + ORT		1380	130041380	715,58
Chemin Hermite	ACV + ORT		2105	130042105	248,5
Chemin Marcel Sembat	ACV		2900	130042900	353,93
Chemin Peyre Plantade	ACV + ORT		3520	130043520	130,73
Chemin Saint-Roch	ACV + ORT		4280	130044280	233,91
Espace Christian Frémont	ACV		X015	13004X015	31,26
Espace Etienne Larnac	ACV		X461	13004X461	66,63
Espace Nicole Herbi	ACV + ORT		X003	13004X003	77,91
Esplanade Charles de Gaulle	ACV		0798	130040798	59,23
Impasse Balze	ACV		0399	130040399	28,19
Impasse de la Révolution	ACV + ORT		4021	130044021	34,91
Impasse de l'Abbé Grégoire	ACV		0004	130040004	34,95
Impasse de Lagaresse	ACV		2663	130042663	86,47
Impasse Denis Papin	ACV + ORT		1128	130041128	45,81
Impasse des Chevaliers de Malte	ACV		0837	130040837	36,55
Impasse des Chèvres	ACV		0838	130040838	31,5
Impasse des Fauvettes	ACV + ORT		1445	130041445	100,71
Impasse des Goélands	ACV + ORT		1926	130041926	135,39
Impasse des Mourgues	ACV		3233	130043233	37,61
Impasse du Clos de l'Abbaye	ACV		0922	130040922	227,17
Impasse du Four qui Passe	ACV		1599	130041599	27,26
Impasse Enclos Allard	ACV + ORT		1373	130041373	45,5
Impasse Enclos Reboul	ACV		3950	130043950	81,53
Impasse Faure	ACV		1439	130041439	35,09
Impasse Frédéric Chevillon	ACV + ORT		1659	130041659	38,87
Impasse Frédéric Mistral	ACV		X017	13004X017	13,93
Impasse Gambetta	ACV		1762	130041762	39,09
Impasse Genive	ACV		1818	130041818	41,03
Impasse Girard le Bleu	ACV		1918	130041918	39,8
Impasse Grignard	ACV + ORT		2010	130042010	76,73
Impasse Henri Bosco	ACV + ORT		2065	130042065	101,63
Impasse Honoré Clair	ACV		X182	13004X182	26,01
Impasse Jules Guesde	ACV + ORT		2037	130042037	64,97
Impasse Marcellin Berthelot	ACV		2920	130042920	69,72
Impasse Mireille	ACV + ORT		3132	130043132	38,28
Impasse Morizot	ACV		X419	13004X419	130,76
Impasse Roger Mistral	ACV		4046	130044046	22,44
Impasse Théophile Rives	ACV		4538	130044538	43,99
Impasse Vauban	ACV		4699	130044699	24,89
Impasse Waldeck-Rousseau	ACV		4838	130044838	20,58
La rocade	ACV	RD570n	X392	13004X392	4914,05
La rocade	ACV	RD570x	X392	13004X392	1504,11
La rocade	ACV	RD572n	X392	13004X392	151,09
Montée Vauban	ACV		4701	130044701	212,46
Parvis des Arénoises	ACV		3552	130043552	116,58
Passage Olympe de Gouges	ACV + ORT		1935	130041935	26,47
Passage Raspail	ACV		3928	130043928	8,4
Passage Robert Doisneau	ACV		1401	130041401	56,08
Place Albin Peyron	ACV		0044	130040044	58,13
Place André Suarès	ACV		0246	130040246	57,94
Place Antonelle	ACV		0290	130040290	60,68
Place Balechou	ACV		0379	130040379	29,75
Place Constantin	ACV		0953	130040953	35,92
Place de la Croisiere	ACV		1050	130041050	165,06
Place de la Major	ACV		2860	130042860	212,96
Place de la Redoute	ACV		3960	130043960	72,35
Place de la République	ACV		4000	130044000	194,47
Place de la Révolution	ACV + ORT		4020	130044020	77,58
Place de l'Amistadou	ACV		0174	130040174	52,87
Place de Toscane	ACV + ORT		4565	130044565	103,46
Place des Frères Lumière	ACV		1701	130041701	175,63
Place des Pescaires	ACV		3471	130043471	61,91

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Place des Remparts	ACV		3983	130043983	54,42
Place des Sargonnettes	ACV		X243	13004X243	21,01
Place des Troubadours	ACV + ORT		4627	130044627	668,81
Place du Forum	ACV		1570	130041570	173,01
Place du Rempart de Villeneuve	ACV		3871	130043871	65,92
Place d'York	ACV		4860	130044860	79,49
Place Félix Rey	ACV		1165	130041165	55,44
Place Franklin Roosevelt	ACV		1645	130041645	52,06
Place Gabriel Péri	ACV		1743	130041743	281,62
Place Genive	ACV		1819	130041819	48,71
Place Gounod	ACV		1930	130041930	221,76
Place Henri de Bornier	ACV		2063	130042063	74,17
Place Honoré Clair	ACV		2130	130042130	27,97
Place Jacques-Henri Lartigue	ACV		2373	130042373	32,62
Place Jean-Baptiste Massillon	ACV		2294	130042294	56,91
Place José Reyes	ACV		4024	130044024	32,36
Place Joseph Patrat	ACV		2530	130042530	61,88
Place Lamartine	ACV		2690	130042690	435,31
Place Léopold Moulias	ACV + ORT		3222	130043222	39,64
Place Louis Blanc	ACV		2789	130042789	35,64
Place Marius Fayard	ACV		2980	130042980	114,52
Place Marius Jouveau	ACV		3001	130043001	96,22
Place Maurice Thorez	ACV + ORT		3077	130043077	216,31
Place Montesquieu	ACV		3190	130043190	143,17
Place Nina Berberova	ACV		0533	130040533	26,49
Place Paul Doumer	ACV		3400	130043400	99,99
Place Pomme	ACV		3720	130043720	29,34
Place Raspail	ACV		3929	130043929	10,68
Place Sacha Guitry	ACV		4170	130044170	177,18
Place Saint-Blaise	ACV		4185	130044185	76,01
Place Saint-Césaire	ACV		4190	130044190	41,85
Place Saint-Pierre	ACV + ORT		4250	130044250	271,54
Place Saint-Roch	ACV		4285	130044285	43,19
Place Voltaire	ACV		4831	130044831	77,88
Planet du Pont Romain	ACV + ORT		3746	130043746	101,5
Pont Réginel	ACV	RD35	X431	13004X431	99,44
Promenade des Tours Sarrasines	ACV		4572	130044572	303,9
Quai de Kalymnos	ACV + ORT		X013	13004X013	309,36
Quai de la Gabelle	ACV + ORT		1740	130041740	489,47
Quai de la Gare Maritime	ACV + ORT		1780	130041780	236,52
Quai de la Roquette	ACV		4080	130044080	510,17
Quai de Trinquetteille	ACV + ORT		4620	130044620	133,2
Quai des Platanes	ACV		3705	130043705	268,76
Quai du Huit Mai 1945	ACV		3867	130043867	136,07
Quai Jean Boudignon	ACV + ORT		X389	13004X389	635,95
Quai Marx Dormoy	ACV		3040	130043040	301,72
Quai Saint-Pierre	ACV + ORT		4260	130044260	468,28
Rond-Point Alain Mimoun	ACV		X417	13004X417	104,22
Rond-Point Capitaine Ernest Agostini	ACV		0023	130040023	110,59
Rond-Point de la Résistance	ACV		4014	130044014	130,23
Rond-Point de l'UNESCO	ACV		X036	13004X036	131,35
Rond-point des Arènes	ACV		0310	130040310	498,87
Rond-Point des Combattants d'Afrique du Nord	ACV		X245	13004X245	101,68
Rond-Point Lieutenant Colonel André Mangeat	ACV		2866	130042866	77,59
Rond-Point Lieutenant Colonel Marcel Mézy	ACV		3089	130043089	100,12
Rond-Point Maurice Etienne	ACV + ORT	RD570	1412	130041412	181,42
Route d'Avignon	ACV	RD570n	3238	130043238	4057,3
Route de Crau	ACV		1040	130041040	1293,08
Route de Gimeaux	ACV + ORT	VC108	1922	130041922	3007,22
Route de Montmajour	ACV		0332	130040332	211,77
Route des Saintes Maries de la Mer	ACV + ORT	RD570	4308	130044308	7204,55
Route nationale 113	ACV	RN113	3237	130043237	24737,61
Rue Adolphe Crémieux	ACV		0019	130040019	272,11
Rue Adrien Mouton	ACV		0018	130040018	235,67
Rue Albert Samain	ACV		0030	130040030	35,25

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue Alexandre Dumas	ACV		0060	130040060	127,71
Rue Alexandre Fleming	ACV		0070	130040070	121,08
Rue Alexandre Ribot	ACV		0080	130040080	473,96
Rue Alld. Renise	ACV + ORT		0100	130040100	141,41
Rue Ambroise Paré	ACV + ORT		0150	130040150	50,65
Rue Amedée Pichot	ACV		0160	130040160	137,34
Rue Ampère	ACV		0170	130040170	90,14
Rue Anatole France	ACV	RD35a	0190	130040190	202,36
Rue André Benoit	ACV + ORT	RD35a	0210	130040210	174,24
Rue Anibert	ACV + ORT		0250	130040250	119,6
Rue Antoine de Saint-Exupéry	ACV		0270	130040270	121,33
Rue Aristide Briand	ACV		0330	130040330	29,68
Rue Auguste Veran	ACV + ORT		0360	130040360	123,91
Rue Augustin Tardieu	ACV		0350	130040350	178,94
Rue Balechou	ACV		0380	130040380	114,77
Rue Balzac	ACV		0390	130040390	104,6
Rue Balze	ACV		0400	130040400	79,72
Rue Barbaroux	ACV + ORT		0410	130040410	281,31
Rue Barbès	ACV		0420	130040420	98,57
Rue Barrême	ACV		0440	130040440	122,7
Rue Baudanoni	ACV		0500	130040500	131,83
Rue Bénézet	ACV		0530	130040530	39,99
Rue Benjamin Franklin	ACV		1640	130041640	133,5
Rue Bibion	ACV		0550	130040550	83,07
Rue Blaise Cendrars	ACV		0570	130040570	169,93
Rue Blaise Pascal	ACV		0580	130040580	52,2
Rue Boileau	ACV		0600	130040600	75
Rue Bolivar	ACV		0610	130040610	148,57
Rue Boulouvard	ACV		0630	130040630	62,15
Rue Boussicaud	ACV		0640	130040640	37,82
Rue Camille Desmoulins	ACV + ORT		0690	130040690	98,23
Rue Camille Flammarion	ACV		0700	130040700	191,09
Rue Camille Pelletan	ACV		0710	130040710	169,62
Rue Camille Saint-Saëns	ACV		0720	130040720	154,86
Rue Chanoine Fare	ACV + ORT		0785	130040785	113,26
Rue Charles Chaplin	ACV		0809	130040809	195,27
Rue Charles Lecoq	ACV		0795	130040795	135,49
Rue Charles Mauron	ACV + ORT		0797	130040797	247,02
Rue Charloun Rieu	ACV		0800	130040800	54,91
Rue Chiavary	ACV		0840	130040840	89,2
Rue Cité Blanc Clair	ACV + ORT		0870	130040870	70,95
Rue Clarion	ACV		0880	130040880	50,77
Rue Claude Férigoule	ACV		0900	130040900	198,71
Rue Claude Saint-Michel	ACV + ORT		0906	130040906	134,18
Rue Clément Ader	ACV		0915	130040915	75,75
Rue Colette	ACV + ORT		0926	130040926	105,57
Rue Condorcet	ACV		0950	130040950	168,54
Rue Corneille	ACV		0970	130040970	39,75
Rue Cornillon	ACV		0980	130040980	145,7
Rue Corrèze	ACV + ORT		0990	130040990	138,44
Rue Courte	ACV		1010	130041010	25,49
Rue Craponne	ACV		1030	130041030	55,97
Rue Croix Rouge	ACV		1060	130041060	134,04
Rue d'Alembert	ACV		0050	130040050	113,23
Rue Danielle Casanova	ACV		1090	130041090	98,98
Rue Danton	ACV + ORT		1100	130041100	116,8
Rue de Calcinaia	ACV + ORT		0662	130040662	128,44
Rue de Camargue	ACV + ORT	RD35a	0671	130040671	285,75
Rue de Cascina	ACV + ORT		0764	130040764	1407,47
Rue de Chartrouse	ACV		0810	130040810	195,65
Rue de Grille	ACV		2020	130042020	90,43
Rue de la Bastille	ACV		0480	130040480	98,7
Rue de la Calade	ACV		0660	130040660	218,66
Rue de la Cavalerie	ACV		0770	130040770	61,63
Rue de la Convention	ACV + ORT		0960	130040960	79,54

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue de la Cure	ACV		1080	130041080	33,18
Rue de la Fraternité	ACV		1653	130041653	20,21
Rue de la Grotte	ACV		2030	130042030	26,11
Rue de la Liberté	ACV		2750	130042750	153,87
Rue de la Lone	ACV + ORT		2780	130042780	104,08
Rue de la Madeleine	ACV		2850	130042850	169,06
Rue de la Monnaie	ACV		3150	130043150	65,61
Rue de la Montille	ACV		3195	130043195	51,44
Rue de la Paix	ACV		3320	130043320	178,77
Rue de la Place	ACV		3670	130043670	30,91
Rue de la Redoute	ACV		3961	130043961	54,61
Rue de la République	ACV		4010	130044010	249,81
Rue de la Révolution	ACV + ORT		4030	130044030	280,46
Rue de la Roque	ACV		4070	130044070	88,78
Rue de la Roquette	ACV		4090	130044090	249,31
Rue de la Rotonde	ACV		4100	130044100	122,57
Rue de la Verrerie	ACV + ORT		4740	130044740	126,87
Rue de l'Agneau	ACV		0010	130040010	68,63
Rue de l'Amphithéâtre	ACV		0180	130040180	98,88
Rue de l'Ancien Moulin à Tabac	ACV + ORT		0200	130040200	536,35
Rue de l'Aqueduc Romain	ACV		0295	130040295	171,36
Rue de l'Arc Constantin	ACV		0300	130040300	47,44
Rue de l'Aube	ACV + ORT		0343	130040343	62,39
Rue de l'Egalité	ACV		1302	130041302	11,09
Rue de l'Equerre	ACV		1390	130041390	77,1
Rue de l'Hoste	ACV		2170	130042170	52,01
Rue de l'Hôtel de Ville	ACV		2180	130042180	175,54
Rue de l'Observance	ACV		3300	130043300	40,13
Rue de l'Observatoire	ACV		3310	130043310	60,14
Rue de Pise	ACV + ORT		3663	130043663	385,94
Rue de Provence	ACV		3860	130043860	65,85
Rue de Sagné	ACV		4272	130044272	137,4
Rue de Vercelli	ACV + ORT		4707	130044707	385,65
Rue Delfo Novi	ACV + ORT		1112	130041112	203,01
Rue Denis Papin	ACV + ORT		1130	130041130	61,84
Rue des Alizés	ACV + ORT		0107	130040107	156,73
Rue des Alpes	ACV		0120	130040120	83,77
Rue des Arènes	ACV		0320	130040320	271,25
Rue des Avocettes	ACV + ORT		0367	130040367	99,61
Rue des Bourdigues	ACV		0636	130040636	191,81
Rue des Capucins	ACV + ORT		0740	130040740	205,81
Rue des Carmélites	ACV		0745	130040745	88,02
Rue des Carmes	ACV		0750	130040750	80,21
Rue des Chanoines	ACV		0790	130040790	57,34
Rue des Colverts	ACV + ORT		0948	130040948	89,12
Rue des Cormorans	ACV + ORT		0968	130040968	250,44
Rue des Courlis	ACV + ORT		1003	130041003	82,11
Rue des Curatiers	ACV + ORT		1070	130041070	129,83
Rue des Deux Tours	ACV		X004	13004X004	77,83
Rue des Dominicains	ACV		1220	130041220	40,59
Rue des Douaniers	ACV		1240	130041240	81,53
Rue des Droits de l'Homme	ACV + ORT		1250	130041250	195,24
Rue des Ecoles	ACV		1260	130041260	50,36
Rue des Félibres	ACV		1460	130041460	131,72
Rue des Flamants	ACV + ORT		1533	130041533	146,9
Rue des Fourches	ACV		1603	130041603	350,02
Rue des Frères Ravaux	ACV		1710	130041710	144,84
Rue des Frères Vieux	ACV		1720	130041720	41,11
Rue des Lavandis	ACV		2705	130042705	209,31
Rue des Marbriers	ACV		2880	130042880	50,72
Rue des Matelots	ACV		3060	130043060	97,44
Rue des Mouettes	ACV + ORT		3213	130043213	170,98
Rue des Moulins	ACV		3230	130043230	95,13
Rue des Pénitents Bleus	ACV		3465	130043465	44,75
Rue des Pilotes	ACV		3660	130043660	78,54

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue des Porcelets	ACV		3780	130043780	58,97
Rue des Prés	ACV		3820	130043820	35,87
Rue des Salines	ACV		4330	130044330	69,5
Rue des Sarcelles	ACV + ORT		4345	130044345	174,99
Rue des Sirènes	ACV + ORT		4427	130044427	825,85
Rue des Suisses	ACV		4470	130044470	131,37
Rue des Tanneurs	ACV		4480	130044480	24
Rue des Thermes	ACV		4550	130044550	29,86
Rue des Ursulines	ACV		4660	130044660	35,97
Rue des Vinatiers	ACV		4803	130044803	60,9
Rue Diderot	ACV		1140	130041140	113,6
Rue Dieudonné	ACV		1150	130041150	85,92
Rue Dominique Maïsto	ACV		1230	130041230	82,65
Rue Dominique Morra	ACV + ORT		1231	130041231	177,07
Rue du Bac	ACV		0370	130040370	66,75
Rue du Baret	ACV		0450	130040450	29,64
Rue du Bastion	ACV		0490	130040490	32,79
Rue du Chemin de Fer	ACV		0830	130040830	288,61
Rue du Cloître	ACV		0920	130040920	210,65
Rue du Commandant l'Herminier	ACV		0930	130040930	146,4
Rue du Commandant Maigre	ACV		0940	130040940	123
Rue du Docteur Antoine Talon	ACV		0280	130040280	214,76
Rue du Docteur Edouard Vaillant	ACV		1157	130041157	88,93
Rue du Docteur Fanton	ACV		1160	130041160	259,48
Rue du Docteur Gay	ACV		1170	130041170	83,43
Rue du Docteur René Laennec	ACV		1190	130041190	156,69
Rue du Docteur Urpar	ACV		1200	130041200	65,9
Rue du Forum	ACV		1580	130041580	36,75
Rue du Four Banal	ACV + ORT		1590	130041590	142,38
Rue du Four qui Passe	ACV		1600	130041600	78
Rue du Grand Clar	ACV		1940	130041940	52,83
Rue du Grand Couvent	ACV		1950	130041950	160,52
Rue du Grand Jas	ACV		1970	130041970	50,38
Rue du Grand Prieuré	ACV		1980	130041980	239,26
Rue du Grau	ACV		1990	130041990	40,44
Rue du Maréchal Galliéni	ACV + ORT		2940	130042940	757,4
Rue du Marquis de Baroncelli	ACV		3033	130043033	125,43
Rue du Palais	ACV		3330	130043330	50,57
Rue du Petit Clar	ACV		3480	130043480	68,64
Rue du Petit Puits	ACV		3500	130043500	111,46
Rue du Pont	ACV		3740	130043740	103,04
Rue du Pont de Langlois	ACV + ORT		3760	130043760	251,41
Rue du Port	ACV		3790	130043790	110,99
Rue du Président John Fitzgerald Kennedy	ACV + ORT		3835	130043835	468,87
Rue du Président Wilson	ACV		3840	130043840	209
Rue du Quatorze Juillet	ACV + ORT		3870	130043870	131,96
Rue du Quatre Septembre	ACV		3880	130043880	308,98
Rue du Refuge	ACV		3970	130043970	208,24
Rue du Roure	ACV		4160	130044160	99,34
Rue du Sauvage	ACV		4350	130044350	93,7
Rue du Séminaire	ACV		4400	130044400	86,81
Rue du Verre Noir	ACV + ORT		4733	130044733	70,92
Rue du Vigueirat	ACV		4790	130044790	69,02
Rue Dulau	ACV		1255	130041255	95,6
Rue Edmond Audran	ACV		1265	130041265	276,41
Rue Edmond Rostand	ACV		1270	130041270	104,16
Rue Elie Giraud	ACV		1320	130041320	160,25
Rue Emile Barrere	ACV		1330	130041330	156,17
Rue Emile Fassin	ACV		1350	130041350	344,58
Rue Ernest Renan	ACV		1391	130041391	49,67
Rue Etienne Gauthier	ACV		1410	130041410	141
Rue Eugène Aupest	ACV + ORT		1420	130041420	79,83
Rue Faure	ACV		1440	130041440	36,18
Rue Favorin	ACV		1450	130041450	94,91
Rue Félix Gras	ACV		1500	130041500	81,57

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue Félix Serret	ACV + ORT		1510	130041510	185,07
Rue Ferdinand de Lesseps	ACV		1515	130041515	335,1
Rue Fernand Benoit	ACV		1522	130041522	273,82
Rue Fernand Bessier	ACV		1520	130041520	326,54
Rue Fleury Prudhon	ACV		1550	130041550	207,22
Rue Florian	ACV + ORT		1553	130041553	151,06
Rue Francis Poulenc	ACV		1615	130041615	396,89
Rue François Arago	ACV		1620	130041620	35,5
Rue François Mesnier	ACV		3094	130043094	182,6
Rue François Rabelais	ACV + ORT		1625	130041625	43,64
Rue François Villon	ACV		1630	130041630	19,22
Rue Frédéric Chevillon	ACV + ORT		1660	130041660	235,77
Rue Frédéric Chopin	ACV		1670	130041670	136,35
Rue Frédéric Engels	ACV + ORT		1680	130041680	58,59
Rue Frédéric Mistral	ACV		1690	130041690	91,64
Rue Gageron	ACV		1750	130041750	17,12
Rue Gambetta	ACV	RD35a	1760	130041760	230,25
Rue Gaspard Monge	ACV + ORT		1785	130041785	1353,82
Rue Gaston de Luppé	ACV		1790	130041790	195,04
Rue Gaston Tessier	ACV + ORT		1800	130041800	596,62
Rue Genive	ACV		1820	130041820	222,23
Rue Georges Blanc	ACV		1840	130041840	52,87
Rue Georges Guynemer	ACV + ORT		1880	130041880	361,94
Rue Georges Pomerat	ACV		3730	130043730	701,22
Rue Georges Stephenson	ACV		1910	130041910	91,21
Rue Georges Tinarage	ACV		4359	130044359	72,33
Rue Georgette Méliani	ACV		1911	130041911	93,49
Rue Gérard Gadiot	ACV		1749	130041749	228,07
Rue Germaine Richier	ACV		1915	130041915	117,15
Rue Girard le Bleu	ACV		1920	130041920	55,83
Rue Guillaume Poitevin	ACV		3717	130043717	83,62
Rue Hector Berlioz	ACV		2057	130042057	68,99
Rue Henri Bernard	ACV + ORT		2061	130042061	165,04
Rue Henri Brisson	ACV		2070	130042070	34,31
Rue Henri Satre	ACV + ORT		2080	130042080	669,11
Rue Henri Victor Eyssette	ACV		2090	130042090	223,93
Rue Henry Dunant	ACV + ORT		2100	130042100	620,57
Rue Herpy l'Arlésienne	ACV		2106	130042106	155,36
Rue Honoré Clair	ACV		2140	130042140	122,85
Rue Honoré Nicolas	ACV		2150	130042150	129,93
Rue Jacquemin	ACV		2210	130042210	174,92
Rue Jacques Bellon	ACV		2220	130042220	57,6
Rue Jacques Daviel	ACV + ORT		2230	130042230	46,4
Rue Jacques Gilles	ACV		2240	130042240	183,11
Rue Jacques Marie Trichaud	ACV		2250	130042250	120,62
Rue Jacques Martin	ACV + ORT		2260	130042260	362,82
Rue Jean Aicard	ACV		2280	130042280	288,5
Rue Jean Ayme	ACV		2289	130042289	145,71
Rue Jean Bart	ACV + ORT		2300	130042300	76,24
Rue Jean Blanc	ACV		2310	130042310	203,81
Rue Jean Charcot	ACV + ORT		2330	130042330	685,59
Rue Jean Dedieu	ACV		2350	130042350	115,43
Rue Jean Giono	ACV + ORT		2357	130042357	335,2
Rue Jean Gorodiche	ACV		1929	130041929	131,26
Rue Jean Goujon	ACV + ORT		2358	130042358	34,4
Rue Jean Granaud	ACV		2360	130042360	220,32
Rue Jean Jaurès	ACV		2400	130042400	88,19
Rue Jean Lebas	ACV + ORT		2410	130042410	152,95
Rue Jean Mermoz	ACV + ORT		2435	130042435	210,34
Rue Jean Moulin	ACV		2440	130042440	116,18
Rue Jean Richepin	ACV		2460	130042460	148,77
Rue Jean Saler	ACV		4314	130044314	168,67
Rue Jean Turcan	ACV		2475	130042475	18,48
Rue Jean Voortcamp	ACV		2478	130042478	281,83
Rue Jean-Baptiste Coye	ACV		2290	130042290	39,35

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue Jean-Henri Fabre	ACV + ORT		2370	130042370	119,94
Rue Jean-Jacques de Cambacérés	ACV + ORT		0674	130040674	281,7
Rue Jean-Jacques Estrangin	ACV + ORT		2380	130042380	82,98
Rue Jean-Jacques Rousseau	ACV		2390	130042390	185,57
Rue Jean-Mathieu Artaud	ACV + ORT		2432	130042432	234,52
Rue Jean-Paul Méjean	ACV + ORT		2445	130042445	150,84
Rue Joseph d'Arbaud	ACV		2520	130042520	211,61
Rue Joseph Seguin	ACV	RD35	4382	130044382	415,34
Rue Jouvène	ACV		2540	130042540	94,98
Rue Jules Favre	ACV + ORT		2560	130042560	139,69
Rue Jules Ferry	ACV		2570	130042570	180,74
Rue Jules Formigé	ACV		2580	130042580	297,86
Rue Jules Guesde	ACV + ORT		2590	130042590	78,32
Rue Julien Chavoutier	ACV		0827	130040827	296,73
Rue la Bruyère	ACV + ORT		2640	130042640	124,72
Rue la Fontaine	ACV		1555	130041555	119,23
Rue Lagoy	ACV		2670	130042670	108,62
Rue Laincel	ACV		2680	130042680	46,6
Rue Lakanal	ACV		2685	130042685	57,94
Rue Laurent Bonnemant	ACV		2700	130042700	120,54
Rue Lazare Hoche	ACV + ORT		2110	130042110	121,38
Rue Léo Delibes	ACV + ORT		2717	130042717	177,05
Rue Léo Lagrange	ACV + ORT		2718	130042718	803,95
Rue Léo Lelée	ACV		2720	130042720	149,9
Rue Léon Blum	ACV		2730	130042730	113,47
Rue Léon Jouhaux	ACV		2740	130042740	209,38
Rue Lieutenant Jacques Guy Millo	ACV		2770	130042770	51,83
Rue Louis Blanc	ACV		2790	130042790	34,67
Rue Louis Braille	ACV + ORT		2800	130042800	286,59
Rue Louis de Bouchaud de Bussy	ACV + ORT		2810	130042810	111,61
Rue Louis Jou	ACV		2813	130042813	318,98
Rue Louis Mège	ACV		3087	130043087	147,82
Rue Louis Pasteur	ACV		2816	130042816	89,6
Rue Louis Roumieux	ACV		2820	130042820	55,22
Rue Lucien Clergue	ACV		2829	130042829	65,42
Rue Lucien Guintoli	ACV		2051	130042051	324,23
Rue Lucien Volle	ACV		4829	130044829	547,48
Rue Luigi Natali	ACV + ORT		2830	130042830	170,6
Rue Madeleine Petit-Coste	ACV		2852	130042852	460,64
Rue Mansard	ACV		2870	130042870	119,87
Rue Marius Feuillas	ACV + ORT		2990	130042990	115,95
Rue Marius Jouveau	ACV		3000	130043000	227,18
Rue Marius Maurin	ACV + ORT		3010	130043010	342,49
Rue Marius Saulcy	ACV + ORT		3020	130043020	837,51
Rue Mathias Duval	ACV		3070	130043070	132,24
Rue Maurice Ravel	ACV		3085	130043085	505,71
Rue Maurice Utrillo	ACV		3080	130043080	53,53
Rue Métras	ACV		3090	130043090	55,21
Rue Michelet	ACV		3101	130043101	35,18
Rue Mirabeau	ACV + ORT		3120	130043120	103,53
Rue Mireille	ACV		3130	130043130	1140,18
Rue Molière	ACV		3140	130043140	257,5
Rue Montagne des Cordes	ACV		3160	130043160	109,01
Rue Nicolaï	ACV		3240	130043240	86,19
Rue Nicolas Crouanson	ACV		3250	130043250	107,99
Rue Nicolas Saboly	ACV + ORT		3255	130043255	220,74
Rue Noël Advisard	ACV		0021	130040021	281,05
Rue Noguier	ACV + ORT		3260	130043260	137,25
Rue Olivier Leclerc	ACV		3305	130043305	348,89
Rue Parade	ACV		3340	130043340	123,59
Rue Parmentier	ACV		3350	130043350	343,04
Rue Paul Bert	ACV		3370	130043370	47,04
Rue Paul Cézanne	ACV		3390	130043390	104,29
Rue Paul Lacroix	ACV + ORT		3410	130043410	323,04
Rue Peitret	ACV		3460	130043460	52,42

Nom de la voie	ORT / ACV	Classement	Rivoli	Id Rivoli	Longueur
Rue Perriat	ACV		3470	130043470	50,87
Rue Philippe Lebon	ACV + ORT		3525	130043525	478,62
Rue Pierre Brossolette	ACV + ORT		3530	130043530	164,43
Rue Pierre Euzéby	ACV		3550	130043550	90,23
Rue Pierre Giot	ACV + ORT		3554	130043554	134,85
Rue Pierre Leroux	ACV		3560	130043560	45,13
Rue Pierre Marmandin	ACV		3030	130043030	66,99
Rue Pierre Martin	ACV + ORT		3565	130043565	232,66
Rue Pierre Renaudel	ACV		3580	130043580	456
Rue Pierre Ronsard	ACV		3600	130043600	174,18
Rue Pierre Saxy	ACV		3620	130043620	541,02
Rue Pierre-Louis Rouillard	ACV		3562	130043562	138,12
Rue Plan de la Cour	ACV		3680	130043680	69,61
Rue Plan du Bourg	ACV		3710	130043710	72,49
Rue Pont de Lucas	ACV + ORT		3770	130043770	191,51
Rue Portagnel	ACV		3800	130043800	311,14
Rue Porte de Laure	ACV		3810	130043810	192,11
Rue Prosper Mérimée	ACV		3850	130043850	241,89
Rue Racine	ACV		3900	130043900	45,2
Rue Raillon	ACV		3910	130043910	81,75
Rue Raoul Follereau	ACV + ORT		1567	130041567	206,84
Rue Raspail	ACV		3930	130043930	122,58
Rue Réattu	ACV		3940	130043940	82,71
Rue René Cassin	ACV + ORT		3994	130043994	192,86
Rue Robert Doisneau	ACV		1211	130041211	71,29
Rue Robespierre	ACV		4040	130044040	336,43
Rue Roger Brun	ACV + ORT		4045	130044045	443,42
Rue Romain Rolland	ACV		4060	130044060	202,75
Rue Rouget de l'Isle	ACV + ORT		4120	130044120	64,57
Rue Roulet	ACV		4130	130044130	73,61
Rue Roux-Calmette	ACV + ORT		4150	130044150	77,32
Rue Saint-Césaire	ACV		4195	130044195	30,81
Rue Sainte Croix	ACV		4300	130044300	15,73
Rue Saint-Estève	ACV		4200	130044200	34,57
Rue Saint-Julien	ACV		4230	130044230	75,38
Rue Saint-Pierre des Mouleyrès	ACV		4265	130044265	103,28
Rue Saint-Simon	ACV + ORT		4290	130044290	221,29
Rue Sauze	ACV + ORT		4360	130044360	57,77
Rue Savérien	ACV		4370	130044370	86,2
Rue Sénebier	ACV		4410	130044410	157,81
Rue Séverine	ACV		4420	130044420	102,3
Rue Suzanne Meiffre	ACV		3082	130043082	280,14
Rue Taquin	ACV		4490	130044490	103,54
Rue Terrin	ACV		4520	130044520	94,78
Rue Théodore Aubanel	ACV		4530	130044530	183,48
Rue Théophile Rives	ACV		4540	130044540	87,34
Rue Thomas Alva Edison	ACV		4560	130044560	363,02
Rue Tour du Fabre	ACV		4570	130044570	166,47
Rue Traversière	ACV		4590	130044590	36,79
Rue Trianon	ACV		4610	130044610	72,63
Rue Truchet	ACV		4650	130044650	82,66
Rue Vaillant-Couturier	ACV		3430	130043430	90,6
Rue Valentin Jaume	ACV		4680	130044680	576,2
Rue Van Ens	ACV		4690	130044690	100,61
Rue Vauban	ACV		4700	130044700	93,61
Rue Vernon	ACV		4730	130044730	74,68
Rue Victor Basch	ACV		4750	130044750	208,66
Rue Victor Piotti	ACV		4770	130044770	33,56
Rue Victorin Mourgues	ACV		4809	130044809	388,13
Rue Vincent d'Indy	ACV		4805	130044805	362,44
Rue Voltaire	ACV		4830	130044830	217,02
Rue Waldeck-Rousseau	ACV		4840	130044840	52,14
Rue Yvan Audouard	ACV		0357	130040357	488,16
Square Capitaine Pierre Larche	ACV		2697	130042697	96,6
Square Groupe Manouchian	ACV		2031	130042031	30,31